

Un exemplaire du présent prospectus provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières du Québec; toutefois, ce document n'est pas encore dans sa forme définitive pour les fins du placement. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent faire l'objet d'aucun placement avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Prospectus provisoire

Le 6 novembre 2001

Nouvelle émission

RESSOURCES METCO INC. (société d'exploration)

Unités A (actions ordinaires et accréditives, et bons de souscription)

1 000 \$ / l'unité A
120 000 \$ minimum
1 175 000 \$ maximum

Unités B (actions ordinaires et bons de souscription)

1 000 \$ / l'unité B
200 000 \$

Unités C (actions ordinaires et bons de souscription)

1 000 \$ / l'unité C
200 000 \$

Cette offre consiste en l'émission des titres suivants, auxquels l'investisseur peut souscrire séparément :

Unités A : Un minimum de 120 unités A (120 000 \$) et un maximum de 1 175 unités A (1 175 000 \$) de Ressources Metco inc. (la «compagnie» ou «Metco»), chacune étant composée de i) ● actions ordinaires accréditives (les «actions accréditives») au prix de ● \$ l'action; ii) ● actions ordinaires au prix de ● \$ l'action; et iii) ● bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de ● \$ en tout temps jusqu'au ● 2003;

Unités B : Un maximum de 200 unités B (200 000 \$) de la compagnie, chacune étant composée de i) ● actions ordinaires au prix de ● \$ l'action, et ii) ● bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de ● \$ en tout temps jusqu'au ● 2003.

Le présent prospectus qualifie également aux fins de placement 200 unités C (200 000 \$) de la compagnie pour le bénéfice exclusif de SIDEX., société en commandite («SIDEX»), chacune étant composée de i) ● actions ordinaires au prix de ● \$ l'action, et ii) ● bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de ● \$ en tout temps jusqu'au ● 2003.

DÉDUCTIONS FISCALES

Unités A : La compagnie engagera le produit de souscription des actions accréditives en frais d'exploration au Canada («FEC») au plus tard le 31 décembre 2002 et renoncera à ces FEC en faveur des souscripteurs, leur donnant droit à des déductions de 175 % du montant des FEC au niveau provincial et de 100 % du montant des FEC au niveau fédéral pour l'année d'imposition 2001. La Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) prévoit un crédit d'impôt à l'investissement, à un taux de 15 % applicable à certaines dépenses d'exploration minière engagées au Canada en réduction de l'impôt fédéral payable. La compagnie renoncera également en faveur des souscripteurs à certains frais d'émission, leur donnant droit à une déduction additionnelle au niveau provincial pour l'année d'imposition 2001. (Voir les rubriques intitulées «DÉDUCTIONS ESTIMATIVES ET COÛT APRÈS IMPÔT» et «ASPECTS FISCAUX»).

Unités B et C : **Aucun avantage fiscal n'est relié à l'acquisition d'unités B et C.**

	Répartition du produit du placement ⁽¹⁾			
	Nombre d'unités	Prix d'offre	Rémunération du placeur pour compte ⁽²⁾	Produit net du placement ⁽³⁾
Unité A	1	1 000 \$	100 \$	900 \$
Unité B	1	1 000 \$	100 \$	900 \$
Unité C	1	1 000 \$	-- \$	1 000 \$
Offre minimale ⁽¹⁾	120 unités A et 200 unités C	320 000 \$	12 000 \$	308 000 \$
Offre maximale	1 175 unités A, 200 unités B et 200 unités C	1 575 000 \$	137 500 \$	1 437 500 \$

(1) Le produit du placement sera conservé par Société de fiducie Computershare du Canada jusqu'à ce que l'offre minimale soit souscrite. Si l'offre minimale n'est pas souscrite au plus tard le 31 décembre 2001, les formulaires de souscription ainsi que les chèques les accompagnant seront retournés aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction, dans les trente (30) jours suivant cette date. Si l'offre minimale est souscrite avant cette date, des séances de clôture additionnelles pourront avoir lieu en tout temps jusqu'au 31 décembre 2001 dans le cas des unités A et, jusqu'au plus tard le ●, dans le cas des unités B et C.

(2) La Coporation Canaccord Capital a été désignée pour offrir en vente les unités A et B et aura droit à une rémunération égale à 10% des souscriptions d'unités A et B acceptées. Aucune rémunération n'est versé au placeur pour compte à l'égard de la souscription d'unités C.

(3) Avant déduction des frais d'émission évalués à 40 000 \$ dans le cas de l'offre minimale (dont 28 000 \$ seront défrayés directement par la compagnie à même son fonds de roulement) et à 43 000 \$ dans le cas de l'offre maximale.

Les actions ordinaires de Metco sont inscrites à la cote de la Bourse canadienne de croissance («CDNX») sous le symbole «MKO». Le cours de clôture des actions ordinaires de la compagnie le ● octobre 2001 au CDNX était de 0,● \$ l'action. La compagnie a demandé l'inscription des actions ordinaires qui font l'objet du présent placement, incluant celles qui pourront être émises sur exercice des bons de souscription, à la cote du CDNX. L'inscription au CDNX sera subordonnée à l'obligation, pour la compagnie, de remplir toutes les conditions d'inscription du CDNX.

L'acquisition des titres offerts aux termes du présent placement doit être considérée comme un placement spéculatif comportant des risques importants dont notamment : (i) les risques inhérents à l'exploration minière; (ii) le fait que l'exploration minière soit soumise à la réglementation gouvernementale; (iii) le fait que les activités de la compagnie nécessitent des permis et licences de diverses autorités gouvernementales; (iv) la validité des titres de propriétés; (v) les revendications territoriales; (vi) la concurrence; (vii) le fait que des fonds additionnels soient requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur à l'avenir; (viii) les risques de poursuite; (ix) la dépendance envers la direction; et (x) la possibilité de changement ou de divergences d'opinion quant au régime fiscal applicable à la souscription d'actions accréditives. Tout investisseur devrait porter une attention particulière à ces risques. Par ailleurs, les actions accréditives conviennent davantage aux personnes dont le revenu est assujéti à des taux marginaux d'imposition élevés et qui peuvent accepter les risques inhérents à la détention d'actions d'une compagnie d'exploration minière (Voir la rubrique intitulée «FACTEURS DE RISQUE»).

À titre de placeur pour compte, La Corporation Canaccord Capital offre conditionnellement les titres décrits dans le prospectus, sous les réserves d'usage concernant leur souscription, leur émission et leur acceptation et selon les conditions de la convention de placement pour compte décrites sous la rubrique intitulée «MODE DE PLACEMENT», et sous réserve de l'approbation de certaines questions juridiques par Ménard Mageau Valiquette, avocats, s.e.n.c., pour le compte de la compagnie et par Gowling Lafleur Henderson s.r.l., pour le compte du placeur pour compte.

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de la compagnie de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et sous réserve du droit de clore les registres de souscription en tout temps et sans préavis. La séance de clôture initiale aura lieu dès que l'offre minimale sera souscrite mais au plus tard le 31 décembre 2001. Si l'offre minimale est souscrite avant cette date, des séances de clôture additionnelles pourront avoir lieu jusqu'au plus tard le 31 décembre 2001 dans le cas des unités A et au plus tard le 31 décembre 2002 dans le cas des unités B. Les certificats représentant les titres souscrits seront livrés dans les trente (30) jours de chaque séance de clôture du présent placement. Aucun certificat représentant les unités ne sera émis. (Voir la rubrique intitulée «DÉTAILS DE L'OFFRE»).

TABLE DES MATIÈRES

MODE DE SOUSCRIPTION	1	PLACEMENTS ANTÉRIEURS	38
SOMMAIRE DU PROSPECTUS	2	VARIATION DU COURS	
DÉDUCTIONS ESTIMATIVES		DES ACTIONS ORDINAIRES	38
ET COÛT APRÈS IMPÔT	5	TITRES BLOQUÉS	39
INCIDENCES FISCALES		PRINCIPAUX PORTEURS	39
DU GAIN EN CAPITAL.....	6	ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	40
EMPLOI DU PRODUIT		CONFLITS D'INTÉRÊTS	41
NET DU PLACEMENT.....	7	MODE DE PLACEMENT	41
STRUCTURE DE LA COMPAGNIE	8	FACTEURS DE RISQUE	42
ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE.....	9	PROMOTEURS	44
LES PROPRIÉTÉS DE LA COMPAGNIE	10	LITIGES EN COURS.....	44
PROJET LEBEL-SUR-QUÉVILLON	11	VÉRIFICATEURS, AGENT DES	
PROJET ROUYN-NORANDA.....	16	TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ	
PROJET MATAGAMI.....	23	DE LA TENUE DES REGISTRES	44
PROJET CHIBOUGAMAU	26	CONTRATS IMPORTANTS.....	44
ANALYSE PAR LA DIRECTION		EXPERTS	45
DE LA SITUATION	34	ASPECTS FISCAUX.....	45
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDE .	35	AUTRES FAITS IMPORTANTS	50
DÉTAILS DE L'OFFRE.....	35	DROIT DE RÉOLUTION	
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ.....	36	ET SANCTIONS CIVILES.....	50
OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS		ATTESTATION DU	
ET BONS DE SOUSCRIPTION.....	36	PLACEUR POUR COMPTE	88
VENTES ANTÉRIEURES.....	38		

MODE DE SOUSCRIPTION

Tout investisseur intéressé à souscrire à des unités A et B doit:

1. compléter et signer le formulaire de souscription;
2. émettre un chèque à l'ordre de Société de fiducie Computershare du Canada, daté du jour de la souscription, pour le montant total de sa souscription; et
3. faire parvenir le chèque et le formulaire de souscription au placeur pour compte ou à l'un des courtiers en valeurs mobilières autorisés par le placeur pour compte, pour dépôt auprès de Société de fiducie Computershare du Canada.

Les souscriptions peuvent être refusées si elles ne sont pas livrées conformément aux conditions de la présente offre, notamment s'il y a défaut de paiement ou si elles ne sont pas accompagnées du formulaire de souscription dûment complété et signé. Les formulaires de souscription ainsi que les chèques les accompagnant seront promptement retournés aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction, si l'offre minimale n'est pas souscrite au plus tard le 31 décembre 2001 et ou si leur souscription n'a pas été acceptée.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Prière de lire le sommaire ci-dessous des principales caractéristiques du placement en tenant compte des renseignements plus détaillés ainsi que des données et des états financiers qui sont présentés ailleurs dans le présent prospectus.

Émetteur : Ressources Metco Inc. (la «compagnie») est une compagnie dont les activités consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières.

Offre : Cette offre consiste en l'émission des titres suivants, auxquels l'investisseur peut souscrire séparément :

Unités A : Un minimum de 120 unités A (120 000 \$) et un maximum de 1 150 unités A (1 175 000 \$) de la compagnie, chacune étant composée de i) ● actions ordinaires accréditatives (les «actions accréditatives») au prix de ● \$ l'action; ii) ● actions ordinaires au prix de ● \$ l'action; et iii) ● bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de ● \$ en tout temps jusqu'au ● 2003;

Unités B : Un maximum de 200 unités B (200 000 \$) de la compagnie, chacune étant composée de i) ● actions ordinaires au prix de ● \$ l'action, et ii) ● bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de ● \$ en tout temps jusqu'au ● 2003;

Unités C : Le présent prospectus qualifie également aux fins de placement 200 unités C (200 000 \$) de la compagnie pour le bénéfice exclusif de SIDEX, chacun étant composée de i) ● actions ordinaires au prix de ● \$ l'action, et ii) ● bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de ● \$ en tout temps jusqu'au ● 2003.

Prix : 1 000 \$ l'unité A, 1 000 \$ l'unité B et 1 000 \$ l'unité C.

Souscription minimale : Une (1) unité A (1 000 \$). Les souscriptions additionnelles ne peuvent être faites que pour des multiples de 1 000 \$.

Emploi du produit : Le produit du placement s'élèvera, dans le cas de l'offre minimale, à 320 000 \$ (dont 96 000 \$ seront alloués aux actions accréditatives et 224 000 \$ aux actions ordinaires) et, dans celui de l'offre maximale, à 1 575 000 \$ (dont 940 000 \$ seront alloués aux actions accréditatives et 635 000 \$ aux actions ordinaires).

Le produit du placement des actions accréditatives incluses dans les unités A permettra à la compagnie d'effectuer des travaux d'exploration sur les projets Matagami, Rouyn-Noranda, Chibougamau et sur les propriétés Orphée et Fancamp du projet Lebel-sur-Quévillon.

Le produit du placement des actions ordinaires incluses dans les unités A sera affecté au paiement de la rémunération du placeur pour compte afférente au placement des unités A (12 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et 117 500 \$ dans celui de l'offre maximale) et des frais d'émission (40 000 \$, étant convenu que dans le cas de l'offre minimale, une somme de 28 000 \$ sera défrayée directement par la compagnie à même son fonds de roulement) afférents au placement des unités A, le solde étant imputé au fonds de roulement de la compagnie (77 500 \$ dans le cas de l'offre maximale).

Le produit du placement des actions ordinaires incluses dans les unités B sera affecté au paiement de la rémunération du placeur pour compte afférente au placement des unités B (20 000 \$) et des frais d'émission (3 000 \$) afférents au placement des unités B, le solde étant imputé au fonds de roulement de la compagnie (177 000 \$).

Le produit du placement des actions ordinaires incluses dans les unités C permettra à la compagnie d'ajouter 20 000 \$ à son fonds de roulement et d'effectuer des travaux d'exploration totalisant 180 000\$ sur le projet Chibougamau et sur les propriétés Orphée et

Fancamp du projet Lebel-sur-Quévillon (Voir la rubrique intitulée «EMPLOI DU PRODUIT NET DU PLACEMENT»).

Livraison des certificats : Les certificats représentant les titres souscrits seront livrés dans les trente (30) jours de chaque séance de clôture. (Voir la rubrique intitulée «MODE DE PLACEMENT»).

Facteurs de risques : L'acquisition des titres offerts aux termes du présent placement doit être considérée comme un placement spéculatif comportant des risques importants.

Bien que la compagnie ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des fonds additionnels pourraient être requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur à l'avenir. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la compagnie ou qu'ils pourront être obtenus à des conditions favorables pour la compagnie. L'exploration et la mise en valeur comportent des risques significatifs que même une évaluation soignée, l'expérience et le savoir-faire ne pourraient éliminer. L'exploration et la mise en valeur sont généralement assujettis aux risques normalement rencontrés dans l'industrie minière, tels les dangers environnementaux, les accidents industriels, les conflits de travail, les conditions géologiques inattendues ou inhabituelles, les pressions, les affaissements, les modifications à la réglementation environnementale et les phénomènes naturels. Toutes les propriétés minières dans lesquelles la compagnie et sa filiale en propriété exclusive, 9069-0900 Québec inc., détiennent un intérêt n'en sont encore qu'à l'étape de l'exploration. Aucune assurance ne peut être fournie à l'effet que les activités d'exploration et de mise en valeur mèneront à la découverte de gisements commercialement rentables. La compagnie a de nombreux concurrents disposant de ressources financières, techniques ou autres plus importantes que les siennes. Les opérations minières et les activités d'exploration sont assujetties à un nombre considérable de lois et de règlements fédéraux et provinciaux régissant l'exploration, la mise en valeur, la production, l'exportation, les taxes, les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, le rejet des déchets, la protection et la restauration de l'environnement, les réclamations, la sécurité de la mine, les matières toxiques et autres domaines.

La compagnie maintient des couvertures d'assurance pour se protéger contre certains risques. Les risques qui ne sont pas assurés incluent la pollution environnementale et l'inondation. Certains administrateurs de la compagnie agissent également à titre d'administrateurs d'autres compagnies d'exploration et de mise en valeur de ressources naturelles. En conséquence, ces administrateurs sont susceptibles d'être placés en situation de conflits d'intérêts. La direction repose sur un nombre restreint d'employés-clé. Aucune assurance ne peut être fournie à l'effet que les propriétés ne feront pas l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones.

Les incidences fiscales fédérales et québécoises des activités minières ont un effet important sur l'opportunité d'un investissement dans les actions de la compagnie. Aucune assurance ne peut être fournie à l'effet que les lois et règlements concernant l'impôt sur le revenu et les pratiques administratives actuelles des autorités fiscales, fédérales et provinciales, ne seront pas modifiés, ni ne seront interprétés d'une façon qui changera fondamentalement pour les investisseurs les conséquences fiscales se rapportant à leur détention ou disposition d'actions et on ne peut être assuré que le traitement fiscal d'un investissement dans les actions de la compagnie ne fera pas l'objet d'une interprétation différente. De plus, il n'y a aucune certitude que les fonds dépensés par la compagnie sur ses propriétés se qualifieront comme FEC ou seront admissibles au titre de la déduction additionnelle de 25 % du Québec («DAQ») et de la déduction supplémentaire de 50 % à l'égard de certains frais d'exploration de surface engagés au Québec («DSQ»). Enfin, l'impôt minimum pourra limiter les avantages fiscaux découlant de ces déductions. La compagnie pourrait décider d'utiliser certaines règles afin d'encourir des FEC jusqu'à la fin de l'année fiscale 2002. **Dans la mesure où la compagnie décidait de se servir de cette période additionnelle pour encourir les FEC, il y a un risque pour les souscripteurs. Si le produit de l'émission des actions accréditives n'a pas servi à engager des frais avant la fin de l'année civile au**

cours de laquelle la renonciation aura été faite (i.e. 2002), les souscripteurs seront cotisés de nouveau afin de récupérer les avantages fiscaux dont ils avaient bénéficié pour leur année d'imposition 2001 (Voir les rubriques intitulées «ASPECTS FISCAUX» et «FACTEURS DE RISQUE»).

Aspects fiscaux :

Les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la «Loi fédérale») et de la *Loi sur les impôts* (Québec) (la «Loi du Québec») permettent aux souscripteurs d'actions accréditives incluses dans les unités A qui sont des particuliers, autres qu'une fiducie, de réclamer dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt fédéral et du Québec une déduction égale à 100 % des FEC engagés par la compagnie et renoncés en leur faveur, et des déductions additionnelles pouvant aller jusqu'à 75 % de ces FEC, pour les fins de l'impôt sur le revenu du Québec seulement, dans la mesure où les FEC sont engagés au plus tard le 31 décembre 2002 et qu'ils se qualifient pour la déduction additionnelle de 25 % (la «DAQ») et pour la déduction supplémentaire de 50 % à l'égard des frais d'exploration minière de surface engagés au Québec (la «DSQ»). La *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) accorde un crédit d'impôt à l'investissement, à un taux de 15 % applicable à certaines dépenses d'exploration minière engagées au Canada, applicable par les souscripteurs d'actions accréditives en réduction de l'impôt fédéral payable. La Loi du Québec permet aux souscripteurs d'unités A qui sont des particuliers, autres qu'une fiducie, de réclamer dans le calcul de leur revenu imposable aux fins de l'impôt du Québec une déduction pour frais d'émission (Voir la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX» ainsi que les tableaux ci-après).

Données financières sommaires :

Le tableau suivant présente les renseignements financiers historiques sommaires de la Société pour les périodes indiquées. Il doit être lu avec les renseignements financiers relatifs à la Société intégrés aux présentes :

	Aux 30 juin		Aux 31 décembre	
	2001 (\$)	2000 (\$)	2000 (\$)	1999 (\$)
	(non vérifiés)		(vérifiés)	
Revenus d'intérêts	5 791 \$	6 634 \$	8 873 \$	--
Perte nette	(143 542) \$	(139 018) \$	(138 520) \$	(253 543) \$
Perte nette par action	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.02)
Espèces et quasi-espèces	219 128 \$	115 631 \$	404 846 \$	519 575 \$
Actif total	1 505 432 \$	1 199 531 \$	1 578 154 \$	941 793 \$
Avoir des actionnaires	1 435 595 \$	1 088 240 \$	1 357 637 \$	880 074 \$

DÉDUCTIONS ESTIMATIVES ET COÛT APRÈS IMPÔT ^{(1) À (4)}

Le tableau suivant illustre, pour chaque tranche de mille dollars (1 000 \$) investie dans les unités A, le montant total des déductions estimatives dont pourront se prévaloir les souscripteurs d'unités A en 2001, les économies estimatives et le coût estimatif après impôt en découlant, en presumant que les souscripteurs sont des particuliers résidant au Québec et qu'ils sont imposés au taux marginal d'imposition combiné maximal, soit 48,715 % en date des présentes. Le tableau présume :

- 1) que la totalité du produit de souscription des actions accréditives comprises dans les unités A sera engagée à titre de FEC au plus tard le 31 décembre 2002;
- 2) que les frais d'émission et la rémunération du placeur pour compte se qualifieront au titre de la déduction additionnelle à l'égard de certains frais d'émission au sens de la Loi du Québec; et
- 3) que l'investisseur satisfait aux conditions prescrites par la Loi fédérale et la Loi du Québec décrites à la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX».

		Offre minimale	Offre maximale
Placement (en unités) ^(A)		1 000,00 \$	1 000,00 \$
Déductions estimatives pour FEC	Fédéral	800,00 \$	800,00 \$
	Provincial	1 400,00 \$	1 400,00 \$
Crédit d'impôt fédéral à l'investissement ⁽⁴⁾		120,00 \$	120,00 \$
Déduction estimative additionnelle à l'égard de certains frais d'émission (provincial)		141,18 \$	103,55 \$
Économies estimatives d'impôt sur le revenu	Fédéral (800 \$ x 24,215 %)	193,72 \$	193,72 \$
	Crédit d'impôt fédéral à l'investissement	120,00 \$	120,00 \$
	Provincial (1 400 \$ x 24,5 %)	343,00 \$	343,00 \$
	Provincial (141,18 \$ x 24,5 %)	34,59 \$	N/A
	Provincial (103,55 \$ x 24,5 %)	N/A	25,37 \$
Total des économies estimatives d'impôt ^(B)		691,31 \$	682,09 \$
Coût estimatif après impôt ^(A-B)		308,69 \$	317,91 \$
Coût estimatif après impôt (%)		30,87 %	31,79 %

- (1) La compagnie renoncera, aux fins de la Loi du Québec, en faveur des souscripteurs d'unités A, à la déduction additionnelle à l'égard de certains frais d'émission autorisée par la Loi du Québec s'établissant à 16 941,18 \$ dans le cas de l'offre minimale, et à 121 670,85 \$ dans le cas de l'offre maximale, de façon à ce qu'ils puissent la déduire dans le calcul de leur revenu.
- (2) Les avantages fiscaux résultant de ces déductions peuvent être limités par le régime d'impôt minimum. Ce calcul ne tient pas compte de la contribution au fonds des services de santé (Voir la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX»).
- (3) Le taux marginal a été calculé à partir de l'information disponible en date des présentes. Rien ne garantit que ce taux de 48,715 % ne sera pas modifié.
- (4) L'investisseur pourra appliquer ce crédit d'impôt en réduction de son impôt fédéral payable pour l'année d'imposition 2001. Les frais cumulatifs d'exploration au Canada du particulier à un moment d'une année d'imposition seront réduits du montant de ce crédit demandé pour une année d'imposition antérieure. Tout solde négatif du compte de frais cumulatifs d'exploration au Canada à la fin d'une année d'imposition devra être inclus dans le revenu d'un contribuable pour cette année d'imposition. Par conséquent, si l'investisseur n'acquiert aucune action accréditive en 2002, son compte de frais cumulatifs d'exploration au Canada pour 2002 demeurera négatif pour un montant 120 \$, et un impôt de 29,06 \$ (120 \$ x 24,215 %) sera payable en 2002.

INCIDENCES FISCALES DU GAIN EN CAPITAL

Le tableau suivant fait état des incidences fiscales résultant de la vente par les souscripteurs, durant l'année 2002, des actions incluses dans les unités de la compagnie détenues comme immobilisations, en présumant que chaque souscripteur recevra 0,● \$ par action lors de la disposition des actions (soit le même montant qu'au moment de la souscription) et que cette disposition aura lieu dans l'année d'imposition 2002. Il a été présumé pour le tableau suivant un taux marginal d'imposition le plus élevé pour 2002 de 48,215 % au Québec. Rien ne garantit que le taux marginal d'imposition le plus élevé pour 2002 sera effectivement de 48,215 % au Québec.

	Gain en capital non-exonéré au fédéral et exonéré au provincial		Gain en capital non-exonéré	
	Offre minimale	Offre maximale	Offre minimale	Offre maximale
Valeur marchande des unités A à la revente ⁽¹⁾	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Moins coût après impôt	308,69 \$	317,91 \$	308,69 \$	317,91 \$
Bénéfice avant l'impôt sur le gain en capital	691,31 \$	682,09 \$	691,31 \$	682,09 \$
Moins l'impôt sur le gain en capital	116,06 \$ ⁽²⁾	116,06 \$ ⁽²⁾	192,86 \$ ⁽³⁾	192,86 \$ ⁽³⁾
Bénéfice après impôt sur le gain en capital	575,25 \$	566,03 \$	498,45 \$	489,23 \$
Bénéfice après impôt sur l'investissement %	57,53 %	56,60 %	49,85 %	48,92 %

⁽¹⁾ Il est présumé que la valeur marchande des unités A de la compagnie sera la même au moment de leur vente qu'au moment de la souscription, soit 1 000 \$, et que la revente aura lieu après le 31 décembre 2001. De plus, il est présumé que les souscripteurs ne détiennent pas d'autres actions de la compagnie que celles incluses dans les unités A souscrites.

⁽²⁾ Au niveau fédéral, l'impôt sur le gain en capital est obtenu en multipliant le gain en capital imposable de 400,00 \$ (800 \$ X 50 %) par le taux marginal d'imposition maximal du revenu présumé pour l'année 2002 soit 24,215 %. La Loi du Québec prévoit un mécanisme temporaire en vue d'exempter l'imposition du gain en capital réputé réalisé lors de la vente d'actions accréditives. Cette exemption est accordée par le biais de la création d'un compte spécial comprenant la moitié des FEC engagés au Québec donnant droit à la déduction additionnelle de 25 % à laquelle une corporation a renoncé en faveur de l'actionnaire. Lors de la vente d'actions accréditives, le contribuable pourra réduire le gain en capital imposable réputé qui s'y rapporte d'un montant égal au moindre de ce gain en capital imposable et du solde du compte. Tout montant du compte ainsi utilisé réduira le solde du compte, alors que toute nouvelle déduction de FEC engagés au Québec l'augmentera. **Cette exemption ne s'applique pas aux actions ordinaires qui ne sont pas des actions accréditives.** Au niveau provincial, l'impôt sur le gain en capital est obtenu en multipliant le gain en capital imposable de 400,00 \$ (800 \$ x 50 %) réduit de l'exemption du compte spécial de 320,00 \$ (800 \$ x 800 / 1 000 x 50 %) soit 80,00 \$ par le taux marginal d'imposition maximal du revenu présumé pour 2002, soit 24 %.

⁽³⁾ L'impôt sur le gain en capital est obtenu en multipliant le gain en capital imposable de 400,00 \$ (800 \$ X 50 %) par le taux marginal d'imposition maximal du revenu présumé pour l'année 2002, soit 48,215 %

LES TABLEAUX QUI PRÉCÈDENT SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF ET NE CONSTITUENT PAS UNE OPINION SUR LES CONSÉQUENCES FISCALES D'UN PLACEMENT DANS LES UNITÉS A DE LA COMPAGNIE. LES DÉDUCTIONS POUR LES FINS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LES TAUX D'IMPOSITION, TANT AU NIVEAU FÉDÉRAL QU'AU PROVINCIAL, PEUVENT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS. CHAQUE SOUSCRIPTEUR DEVRAIT CONSULTER SON PROPRE CONSEILLER EN FISCALITÉ SUR LES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES D'UN PLACEMENT DANS LES TITRES OFFERTS. Voir la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX».

EMPLOI DU PRODUIT NET DU PLACEMENT

Le produit de la vente des unités sera de 320 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et de 1 550 000 \$ dans celui de l'offre maximale. La compagnie affectera ce produit comme suit :

	Offre minimale	Offre maximale
UNITÉS A		
Actions ordinaires		
Ajout au fonds de roulement ⁽¹⁾	(28 000) \$	77 500 \$
Frais d'émission	40 000 \$	40 000 \$
Rémunération du placeur pour compte	12 000 \$	117 500 \$
Sous-total	24 000 \$	235 000 \$
Actions accréditives		
Travaux d'exploration sur les propriétés :		
Projet Lebel-sur-Quévillon		
- Propriété Orphée	-- \$	154 000 \$
- Propriété Fancamp	-- \$	29 000 \$
Projet Matagami		
- Propriété Du Dôme-Matagami	56 000 \$	97 000 \$
- Propriété Cavalier 1	-- \$	103 000 \$
Projet Rouyn-Noranda		
- Propriété Rouyn	16 000 \$	84 000 \$
- Propriété Lac Dufault	16 000 \$	182 000 \$
- Propriété D'Alembert	8 000 \$	59 000 \$
Projet Chibougamau		
- Propriété Naomi		58 000 \$
- Propriété Eau Jaune		58 000 \$
- Propriété Wachigabau		58 000 \$
- Propriété La Ronde		58 000 \$
Sous-total	96 000 \$	940 000 \$
Total des unités A	120 000 \$	1 175 000 \$
UNITÉS B		
Ajout au fonds de roulement ⁽¹⁾	-- \$	177 000 \$
Frais d'émission	-- \$	3 000 \$
Rémunération du placeur pour compte	-- \$	20 000 \$
Total des unités B	-- \$	200 000 \$
UNITÉS C		
Ajout au fonds de roulement	20 000 \$	20 000 \$
Travaux d'exploration sur les propriétés ⁽²⁾ :		
Projet Lebel-sur-Quévillon		
- Propriété Orphée	152 000 \$	152 000 \$
- Propriété Fancamp	8 000 \$	8 000 \$
Projet Chibougamau		
- Propriété Naomi	5 000 \$	5 000 \$
- Propriété Eau Jaune	5 000 \$	5 000 \$
- Propriété Wachigabau	5 000 \$	5 000 \$
- Propriété La Ronde	5 000 \$	5 000 \$
Total des unités C	200 000 \$	200 000 \$
GRAND TOTAL	<u>320 000 \$</u>	<u>1 575 000 \$</u>

⁽¹⁾ Des fonds seront versés au fonds de roulement de la compagnie afin d'acquitter ses frais généraux, de pallier divers imprévus reliés au présent appel public à l'épargne et de réserver certains montants à des acquisitions éventuelles d'autres propriétés minières.

⁽²⁾ Voir la rubrique intitulée «LES PROPRIÉTÉS DE LA COMPAGNIE».

Le produit provenant de la vente des actions accréditives incluses dans les unités A sera versé dans un compte bancaire distinct et ne sera pas ajouté ou autrement confondu aux autres fonds de la compagnie. Ce produit sera exclusivement employé au plus tard le 31 décembre 2002 pour engager des FEC, lesquels seront renoncés au profit des souscripteurs d'unités, conformément aux termes du formulaire de souscription (Voir la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX»).

Le produit provenant de la vente des actions ordinaires comprises dans les unités A et B sera affecté au paiement des frais d'émission estimés à 43 000 \$ (étant convenu que dans le cas de l'offre minimale, une somme de 28 000 \$ sera défrayée directement par la compagnie à même son fonds de roulement) et à la rémunération du placeur pour compte (12 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et 117 500 \$ dans celui de l'offre maximale), le solde devant être imputé au fonds de roulement de la compagnie afin qu'elle puisse faire face à divers imprévus reliés au présent placement et acquitter ses frais généraux.

Le produit provenant de la vente des unités C (200 000 \$) sera affecté aux travaux d'exploration prévus pour les propriétés faisant partie du projet Lebel-sur-Quévillon et du projet Chibougamau (180 000 \$) ainsi qu'au fonds de roulement de la compagnie (20 000 \$).

La compagnie entend affecter le produit de l'émission de la façon décrite ci-dessus. Toutefois, en raison de la nature de l'exploration minière et des résultats obtenus au cours de l'exécution des travaux, il doit être compris que les objectifs, les programmes de travaux et les allocations budgétaires peuvent être réévalués, changés et reportés différemment à la condition que ces dépenses soient admissibles à titre de FEC et que le produit provenant de la souscription des actions accréditatives soit engagé en FEC au plus tard le 31 décembre 2002.

Aucune partie importante du produit du présent placement ne sera affectée au remboursement d'un emprunt, ni à l'acquisition de biens, hors du cours de l'activité normale de la compagnie.

Fonds disponibles

Le tableau suivant indique le montant total des fonds qui seront disponibles à la compagnie dans l'hypothèse de l'offre minimale et de l'offre maximale :

	Offre minimale	Offre maximale
Produit net du placement ⁽¹⁾	268 000 \$	1 394 500 \$
Estimé du fonds de roulement au 30 septembre 2001	80 700 \$	80 700 \$
Total	348 700 \$	1 475 200 \$

(1) Déduction faite des frais d'émission et de la rémunération du placeur pour compte.

STRUCTURE DE LA COMPAGNIE

Ressources Metco Inc. (la «compagnie» ou «Metco») résulte de la fusion, en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec), de Ressources Diabex Inc. («Diabex») et de Ressources Mafricor Inc. («Mafricor») en date du 1^{er} novembre 1999 (la «fusion»).

Diabex a été constituée le 12 novembre 1985 en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) sous la dénomination sociale Ressources Ojibway Ltée. En vertu de statuts de modification en date du 18 avril 1986, les restrictions sur les transferts d'actions, la limitation au nombre d'actionnaires à 50 et l'interdiction de procéder à un appel public à l'épargne ont été éliminées. En vertu de statuts de modification en date du 29 mai 1991, les 7 270 900 actions ordinaires émises et en circulation ont été refondues en 1 817 725 actions ordinaires, et la dénomination sociale a été modifiée pour Ressources Unifiées Ojibway Ltée. En vertu de statuts de modification en date du 10 août 1994, la dénomination sociale a été modifiée à nouveau pour Ressources Diabex Inc. (et sa version anglaise Diabex Resources Inc.).

Federal Metals Corporation (No Personal Liability) («Federal Metals») a été constituée le 14 février 1952 en vertu de lettres patentes délivrées en vertu de la *Loi sur les compagnies minières* (Québec). Peninsula Metals Corporation (No Personal Liability) («Peninsula Metals») a été constituée le 27 août 1957 en vertu de lettres patentes délivrées en vertu de la *Loi sur les compagnies minières* (Québec). En date du 12 mai 1978, 3 331 850 actions ordinaires de Federal Metals (dont 700 000 actions ordinaires bloquées) et 950 000 actions ordinaires de Peninsula Metals (dont 750 000 actions ordinaires bloquées) étaient émises et en circulation. En vertu d'un acte d'accord en date du 12 mai 1978 entre Federal Metals et Peninsula Metals, ces dernières ont convenu de fusionner en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) pour former Fedpen Ltée («Fedpen»). Des lettres patentes de fusion ont été émises le 1^{er} août 1978 en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Dans le cadre de la fusion, chaque action ordinaire émise de Federal Metals a été convertie en une action ordinaire sans valeur nominale de Fedpen, et chaque action ordinaire émise de Peninsula Metals a été convertie en 0,7 action ordinaire sans valeur nominale de Fedpen.

En vertu de statuts de modification en date du 17 février 1997, Fedpen a continué son existence en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et a modifié sa dénomination sociale pour Ressources Mafricor Inc. À cette occasion, les 4 000 000 d'actions ordinaires autorisées et sans valeur nominale ont été remplacées par un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

9069-0900 Québec Inc. est une filiale en propriété exclusive de la compagnie, laquelle détient un intérêt de 50 % dans la propriété Orphée.

Le siège social et la principale place d'affaires de la compagnie sont situés au 1155, rue Université, bureau 1405, Montréal (Québec) H3B 3A7.

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

Les activités de la compagnie consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières.

Les propriétés de la compagnie sont les suivantes :

- 1) les propriétés Orphée, Fancamp et Fancamp B font partie du projet Lebel-sur-Quévillon;
- 2) les propriétés d'Alembert, Lac Dufault et Rouyn font partie du projet Rouyn-Noranda;
- 3) les propriétés Du Dôme-Matagami et Cavelier 1 font partie du projet Matagami; et
- 4) les propriétés Eau Jaune, La Ronde, Naomi et Wachigabau font partie du projet Chibougamau.

L'exploration minière et la mise en valeur de propriétés minières constitueront les activités principales de Metco dans les prochaines années. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, Metco sera appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

Metco n'exploite pas de mines présentement.

Historique de la compagnie depuis la fusion

Suite à la fusion intervenue le 1^{er} novembre 1999 entre Ressources Diabex Inc. et Ressources Mafricor Inc., la compagnie a réalisé une série de financement totalisant la somme de 875 000 \$.

Un premier financement, complété le 17 décembre 1999 et totalisant 100 000 \$, partagé à parts égales entre les sociétés en commandite Sodémex et Sodémex II, a résulté en l'émission d'un total de 434 391 actions ordinaires au prix de 0,23 \$ l'action et de 434 391 bons de souscription, chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,30 \$ jusqu'au 15 juin 2001.

Le second, au montant de 500 000 \$, par voie de notice d'offre en date du 1^{er} novembre 1999, a été complété le 17 décembre 1999 et a résulté en l'émission de 1 666 650 actions ordinaires de la compagnie au prix de 0,30 \$ l'action.

Le troisième, au montant de 100 000 \$, auprès du Fonds Régional de Solidarité Nord-du-Québec, société en commandite, a été réalisé par le biais de l'émission, en date du 29 décembre 1999, d'une débenture d'un montant en capital de 100 000 \$ convertible en actions ordinaires de la compagnie à un prix de 0,30 \$ l'action, portant intérêt au taux de 12,5 % l'an, avec une échéance de 2 ans, le tout accompagné de 333 333 bons de souscription, chacun donnant au détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la compagnie à un prix de 0,39 \$ l'action jusqu'au 29 juin 2001.

Le dernier financement au montant de 150 000 \$ a été complété le 3 mars 2000 auprès de Milton Asian Partners Ltd. («Milton»), résultant en l'émission de 526 316 actions ordinaires de la compagnie au prix de 0,285 \$ l'action ainsi que 526 316 bons de souscription, chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,37 \$ l'action jusqu'au 13 septembre 2001. De plus, la compagnie a accordé à Milton l'option de souscrire, jusqu'au 3 septembre 2001, à 52 631 actions ordinaires additionnelles de la compagnie au prix de 0,285 \$ l'action, chacune étant accompagnée d'un bon de souscription permettant d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,37 \$ jusqu'au 3 septembre 2001.

Le 11 février 2000, la compagnie a procédé à l'acquisition de la propriété Fancamp, composée de 36 claims contigus à la propriété Orphée, pour un montant de 75 000 \$ payable par l'émission de 250 000 actions ordinaires de la compagnie, dont 100 000 actions ordinaires le 11 février 2001 et 150 000 actions ordinaires le 11 février 2002.

Le 30 octobre 2000 est intervenue une entente avec Soquem Inc. («Soquem») Cette entente prévoit la vente par la compagnie à Soquem de ses intérêts de 50 % dans les propriétés aurifères de Cavga et de Desjardins ainsi que de son intérêt de 100 % dans la propriété de métaux de base Matagami pour une somme globale de 50 000 \$ et l'octroi d'une option par Soquem à la compagnie lui permettant d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Du Dôme ainsi qu'un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Matagami. L'option peut être levée moyennant des dépenses d'exploration de 125 000 \$ sur une période de deux ans.

Le 2 novembre 2000, la compagnie a annoncé l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans trois groupes de claims du camp minier de Rouyn-Noranda (les propriétés d'Alembert, Lac Dufault et Rouyn) et d'un groupe de claims du camp minier de Matagami (la propriété Du Dôme-Matagami). L'acquisition dans le camp minier de Rouyn-Noranda s'est faite par jalonnement suivi d'une entente du 8 juin 2000 avec des particuliers et impliquant l'émission de 100 000 actions ordinaires de la compagnie. L'acquisition dans le camp minier de Matagami a été faite par le jalonnement de 34 claims.

La propriété Fancamp B a été jalonnée par la compagnie en décembre 2000.

Le 29 décembre 2000, la compagnie a complété un second financement par voie de notice d'offre en date du 20 novembre 2000 pour un montant de 310 500 \$ résultant en l'émission de 1 035 000 actions ordinaires de la compagnie au prix de 0,30 \$ l'action ainsi que de 207 000 bons de souscription permettant de souscrire à 207 000 actions ordinaires de la compagnie à un prix de 0,40 \$ l'action jusqu'au 29 juin 2002.

La même date, la compagnie a également réalisé un placement privé de 50 000 \$ résultant en l'émission de 200 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action ainsi que de 200 000 bons de souscription, chaque bon permettant de souscrire à une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,325 \$ jusqu'au 29 juin 2002.

Le 21 février 2001, la compagnie complète un financement auprès des sociétés en commandite Sodemex et Sodemex II pour un montant de 25 000 \$ chacune, résultant en l'émission de 250 000 actions ordinaires de la société au prix de 0,20 \$ l'action ainsi que de 250 000 bons de souscription, chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,30 \$ l'action jusqu'au 21 août 2002.

Le 24 janvier 2001 la compagnie a complété des financements avec les Fonds régionaux de solidarité Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, sociétés en commandite, pour des montants respectifs de 75 000 \$ et 50 000 \$, par le biais de l'émission d'une débenture convertible en actions ordinaires de la compagnie à un prix de 0,25 \$ l'action, portant intérêt au taux de 12,5 % l'an, avec une échéance de 2 ans, le tout accompagné respectivement de 6 000 et de 4 000 actions ordinaires de la compagnie au prix de 0,25 \$ l'action ainsi que 300 000 et 200 000 bons de souscription, chaque bon permettant de souscrire à une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,325 \$ jusqu'au 24 juillet 2002.

Le 28 février 2001, la compagnie a conclu une nouvelle entente d'option avec Soquem lui permettant d'acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété Cavalier 1. L'option pouvant être exercée par la réalisation de travaux d'exploration pour une somme de 125 000 \$ sur deux ans.

Le 31 août 2001, la compagnie a acquis un intérêt dans quatre propriétés de platine-palladium dans le camp minier de Chibougamau et a conclu une entente de coparticipation 50-50 avec Soquem.

LES PROPRIÉTÉS DE LA COMPAGNIE

La compagnie détient des participations dans les propriétés suivantes en date des présentes :

Nom de la propriété	Intérêt
Projet Lebel-sur-Quévillon	
Orphée	50,00 %
Fancamp	82,50 %
Fancamp B	100,00 %
Projet Rouyn-Noranda	
D'Alembert	100,00 %
Lac Dufault	100,00 %
Rouyn	100,00 %

Projet Matagami	
Du Dôme-Matagami	50,00 %*
Cavelier 1	50,00 %*
Projet Chibougama	
Eau Jaune	50,00 %
La Ronde	50,00 %
Naomi	50,00 %
Wachigabau	50,00 %

* Option d'acquérir un intérêt de 50 %

PROJET LEBEL-SUR-QUÉVILLON

Le texte qui suit, à l'exception de la section «Titres», est tiré d'un rapport de qualification daté de septembre 2001 et préparé par Donald Théberge, ingénieur-géologue indépendant de la compagnie.

Les propriétés Orphée, Fancamp et Fancamp B font partie du projet Lebel-sur-Quévillon. Comme ces trois propriétés sont adjacentes et peuvent, d'un point de vue technique, être assimilées à un seul bloc de claims, elles seront donc décrites conjointement. De plus, Metco gère les travaux d'exploration sur les trois propriétés.

Elles sont localisées dans le camp minier de Lebel-sur-Quévillon, dans l'extension des corridors minéralisés contenant les amas sulfurés de la mine Langlois (5,6 MT @ 9,45 % Zn, 0,56 % Cu 43,4 g/t Ag, 0,1 g/t Au – Rapport annuel – Cambior 1999), et le gîte de Grevet B (Ressources mesurées de 306 000 t @ 9,92 % Zn, 0,52 % Cu, 22,8 g/t Ag, 0,07g/t Au)

Titres

Orphée

En vertu d'une convention en date du 20 octobre 1998 entre Itec-Mineral Inc. («Itec») et sa filiale en propriété exclusive 9069-0900 Québec Inc. («Québec Inc.»), Itec a transféré en faveur de Québec Inc. son intérêt indivis de 45 % dans la propriété Orphée et la totalité de ses droits et intérêts dans une convention de co-entreprise en date du 19 mars 1990 entre Ressources Orphée Inc., Serem Québec Inc. et Exploration VSM Inc. Québec Inc. avait été constituée dans le seul but de détenir cet intérêt indivis de 45 %. L'intérêt indivis résiduel de 55 % était détenu par Cambior («Cambior»). En vertu d'une convention en date du 31 décembre 1998 entre Itec et Mafricor, Mafricor a acquis toutes les actions catégorie «A» émises et en circulation de Québec Inc. en contrepartie d'une somme de 48 086 \$ payable comme suit : 16 028,67 \$ payée le 15 mai 1999, 16 028,67 \$ payée le 15 août 1999 et 16 028,67 \$ payée le 15 novembre 1999.

De plus en vertu d'une lettre d'entente en date du 18 mars 1999 entre Cambior et Mafricor, Cambior a accordé à Mafricor l'option d'acquérir un intérêt indivis de 5 % dans la propriété Orphée en contrepartie de travaux d'exploration totalisant 450 000 \$, dont 100 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la signature d'une entente détaillée et formelle, 250 000 \$ (cumulatif) au plus tard au deuxième anniversaire de la signature d'une entente détaillée et formelle et 450 000 \$ (cumulatif) au plus tard au troisième anniversaire de la signature d'une entente détaillée et formelle. L'entente formelle a été signée le 15 novembre 1999. En cas de dilution de l'intérêt indivis d'une partie à 10 % ou moins, cet intérêt sera automatiquement transformé en une redevance de 2 % du produit net d'affinage (Net Smelter Return) («NSR»). Ainsi, suite à la fusion, Metco, par l'entremise de Québec inc., était titulaire d'un intérêt de 45 % dans la propriété Orphée.

Subséquentement, Cambior, a cédé ses intérêts dans la mine Langlois et ses terrains miniers environnants, incluant ses intérêts dans la propriété Orphée, à Ressources Breakwater Ltée («Breakwater»). Breakwater a par la suite reconnu que Metco avait rempli ses obligations et avait ainsi acquis un intérêt additionnel de 5 % dans la propriété.

Fancamp

En vertu d'une convention en date du 11 février 2000 entre Metco et Fancamp Resources Ltd («Fancamp»), Metco a acquis un intérêt indivis de 75 % dans la propriété Fancamp, composée de 36 claims, en contrepartie de l'émission de 250 000 actions ordinaires de Metco livrables de la façon suivante : i) 100 000 actions ordinaires au premier anniversaire de l'entente (livrées le 11 février 2001); et ii) 150 000 actions ordinaires au deuxième anniversaire de l'entente (livrables le 11 février 2002). L'intérêt résiduel de 25 % était détenu par Cambior (18,75 %) et Scorpion Minerals Inc. («Scorpion») (6,25 %). En cas de dilution de cet intérêt résiduel à 15 % ou moins, il était prévu que cet intérêt serait automatiquement transformé en une redevance de 2 % NSR. L'entente entre Metco et Fancamp prévoit une redevance additionnelle de 0,5 % NSR en faveur de Fancamp, dont la moitié (0,25 %) est rachetable en contrepartie d'une somme de 250 000 \$.

Subséquentement, Cambior a cédé ses intérêts dans la mine Langlois et ses terrains miniers environnants, incluant les blocs de claims nord et sud de la propriété Fancamp, à Breakwater.

Les intérêts indivis dans la propriété Fancamp sont présentement comptabilisés comme suit : Metco 82,5 %, Breakwater 13,1 % et Scorpion 4,4 %.

Fancamp B

La propriété a été acquise par jalonnement en décembre 2000, et appartient à 100 % à Metco. Onze (11) des douze (12) claims jalonnés faisant originalement partie de la propriété Fancamp, sont assujettis à une redevance de 0,5 % NSR en faveur de Fancamp Resources Ltd.

Localisation, description et accès

La propriété Orphée est formée d'un seul bloc de 29 claims contigus, totalisant 464 ha. La propriété Orphée est entourée au nord, au sud et à l'est par les claims de la propriété Fancamp. La propriété Fancamp est formée de 2 blocs non contigus, le bloc nord, avec 25 claims, et le bloc sud de 11 claims, pour un total de 36 claims, ayant une superficie de 576 ha. La propriété Fancamp B, formée d'un bloc de 12 claims couvrant une superficie de 192 ha, est adjacente à la propriété Fancamp, au sud. Géographiquement, les trois propriétés peuvent être considérées comme un seul bloc de 77 claims, totalisant 1 236 ha. Les 3 propriétés sont localisées dans le centre ouest du canton de Mountain. Ces claims sont situés à environ 40 km au nord-est de la ville de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi, et 6 km au sud-est de la mine Langlois.

On peut y accéder facilement par la route 104, une route gravellée, servant au transport forestier, qui traverse les propriétés d'est en ouest. Des routes secondaires, ayant servi lors de l'exploitation forestière les recoupent dans le sens nord-sud. La topographie est généralement plane. Le mort-terrain consiste en des séquences glaciolacustres d'âge quaternaire dont l'épaisseur selon les forages peut atteindre jusqu'à 12 m. Les affleurements sont peu nombreux.

Travaux antérieurs

La région étudiée se trouve dans un territoire qui a déjà été cartographié par le Service des Mines du Québec au cours des années 1930.

Orphée

En 1978, Selco Mining Corp. Ltd. («Selco») a commencé ses travaux d'exploration avec des levés géophysiques magnétique et électromagnétique. Par la suite, Selco forage deux trous dont un près de la limite ouest et le second dans le coin nord-est de la propriété. Le trou 53-10-1, foré à l'ouest, recoupa 4,08 % Zn, 0,36 % Cu et 9,6 g/t Ag sur 0,59 m. Le second trou 53-11-1 intersecta 1,03 % Cu, 1,46 % Ni, et 8,23 g/t Ag sur 0,3 m.

En 1990, un rapport d'évaluation de la propriété Mountain qui appartenait à Serem Québec Ltée et Exploration VSM Inc. sous option de Ressources Orphée Inc., a été préparé par Geologica Groupe-Conseil. Le rapport indique que la poursuite des travaux d'exploration sur la propriété est justifiée, ayant comme objectif la reconnaissance des nouvelles anomalies EM-INPUT et des structures potentielles. Pour faire suite à une réorganisation, Ressources Orphée Inc. devenait Itec-Mineral Inc. en 1994.

La même année (1990), Serem Ltée a effectué une campagne d'exploration sur la propriété Orphée dans le but de vérifier son potentiel économique, en particulier les métaux de base. Des levés géophysiques (HEM, VLF-EM, Pulse-EM, MAG, PP, PPL) ainsi que 14 forages totalisant 5 702 m ont été complétés. Six trous ont recoupé une nouvelle lentille de sulfures massifs nommée Orphée. Les meilleures teneurs ont été obtenues avec les trous 90-ORP-8 et 90-ORP-13 qui ont donné respectivement 12,11 % Zn, 0,64 % Cu, 12,4 g/t Ag sur 2,74 m en épaisseur vraie et 5,83 % Zn, 2,55 % Cu, et 9,3 g/t Ag sur 2,28 m en épaisseur vraie.

En 1991, Serem poursuivait des forages sur la propriété en complétant 7 sondages totalisant 3 886 m dont 6 trous dans la zone Orphée en faisant suite aux recommandations des travaux d'exploration effectués en 1990. Des levés géophysiques au sol PP-résistivité ainsi que Pulse-EM en forage ont aussi été réalisés. Dans les forages, la minéralisation de la zone Orphée se retrouve dans une volcanite felsique à intermédiaire cisailée, séricitisée, chloritisée et pyritisée, d'environ 20 à 40 m de puissance. Les meilleurs résultats ont été obtenus dans les trous 91-ORP-15 et 91-ORP-16 qui ont retourné respectivement 2,85 % Zn sur 1,49 m en épaisseur vraie et 3,35 % Zn sur 1,29 m en épaisseur vraie. De plus les travaux ont permis d'accroître les connaissances géophysiques de la propriété. Ainsi on souligne que : (1) une excellente corrélation existe entre les zones minéralisées massives ou disséminées et le levé de PP-résistivité de type dipôle- dipôle; les zones minéralisées sont habituellement situées en bordure de ces anomalies PP; (2) la polarisation provoquée de type PPL s'est avérée une bonne méthode pour détecter les horizons de sulfures; et (3) les levés Pulse-EM en forage permettent de bien déceler des conducteurs et de délimiter les bordures des zones minéralisées.

En 1998, Cambior a effectué deux campagnes de forage au premier et au quatrième trimestre pour un total de 2 160 m répartis en 7 trous dont un sondage positionné à l'extérieur mais près de la limite ouest de la propriété. Ces trous visaient à réévaluer sommairement la continuité, en surface et en profondeur, de la lentille Orphée et de l'horizon Nord. Ces informations appuient l'hypothèse de la présence de plusieurs horizons de sulfures massifs dans la propriété Orphée comme il est déjà connu pour ceux de la mine Langlois ou sur la propriété Grevet B. Les sondages 98-ORP-21 et 22A ont recoupé la zone Orphée et ont retourné des valeurs de 4,4 % Zn sur 0,4 m et 1,8 % Zn sur 1,65 m respectivement.

En janvier 2000, Metco entreprend son programme de travaux afin d'évaluer le potentiel zincifère de la propriété et des lentilles connues en profondeur. Cambior est mandatée pour effectuer ce programme.

Neuf sondages au diamant ont été complétés sur la propriété pour un total de 2 746 m. Ils consistaient à tester divers horizons minéralisés connus sur la propriété, dont celui de la lentille de sulfures Orphée et quelques anomalies géophysiques de polarisation provoquée définies lors de travaux précédents. Plusieurs zones minéralisées en sulfures ont été interceptées par ces forages et les plus importantes ont obtenu des intervalles de 0,40 % Zn sur 7,0 m et 0,63 % Cu sur 25 m, incluant 1,85 % Zn sur 5,0 m. La première intersection, fortement anormale en Zn, est reliée à un niveau jusque-là non exploré de tufs felsiques séricitisés, chloritisés et pyritisés situés dans la partie nord de la propriété (faible anomalie PP) et correspondant à une zone de cisaillement du couloir de Cameron. La deuxième se retrouve dans l'extension est des horizons minéralisés localisés juste au nord de la lentille Orphée (horizon Nord), et montre une altération hydrothermale puissante associée à la zone minéralisée.

À l'automne 2000, Metco entreprend des travaux de coupe de lignes suivis de levés Deepem et de forages, qui se poursuivent jusqu'à l'hiver 2001. La campagne d'exploration visait trois buts principaux, soit: faire un levé géophysique Deepem et tester les anomalies relevées; explorer les extensions de la lentille Orphée; et localiser et/ou étendre des corridors minéralisés. Cinq (5) trous ont été forés dans les extensions de la lentille Orphée. À l'exception du 00-ORP-35, ils ont tous interceptés la zone à sulfures massifs. La meilleure teneur a été recoupée dans le trou 00-ORP-32, avec 7,8 % Zn, 0,41 % Cu et 10,87 g/t Ag, sur 9,7 m. Ces forages ont aussi permis de mettre en évidence une zone d'enrichissement en cuivre qui se dessine en profondeur sur la zone Orphée, avec les forages 90-ORP-12, 90-ORP-13, 91-ORP-18 et 00-ORP-34, qui montrent tous des teneurs supérieures à 1 % Cu. Le levé Deepem a mis en évidence une nouvelle anomalie, montrant des caractéristiques électriques semblables et même plus fortes que celles représentant le gîte Orphée. Elle se situe dans le prolongement sud-est du corridor minéralisé de la zone Grevet B / Orphée et pourrait représenter un amas sulfuré de plus grande importance. Elle n'est que définie partiellement. Pour la protéger, douze nouveaux claims formant la propriété Fancamp B ont été jalonnés. En dehors de l'anomalie du gîte Orphée et de celle qui se situe dans le prolongement de son corridor minéralisé et, qui présentent les plus fortes réponses, les autres anomalies Deepem localisées, varient de faibles à modérées. Elles coïncident le plus souvent avec des corridors minéralisés ayant déjà été partiellement définis lors de forages précédents. Elles ont en partie été testées par forage lors de la présente campagne, et ont servi à étendre ces mêmes corridors. À une exception près elles ont toutes été expliquées, soit par de la minéralisation ou pour les plus faibles par un épaississement du mort-terrain, ou une zone de failles.

Fancamp

Dans la foulée de la découverte des lentilles minéralisées de Grevet B et M (qui deviendrait plus tard une des lentilles de la mine Langlois), Ressources Fancamp jalonne la propriété Fancamp en 1989. Elle est par la suite optionnée à Dundee-Palliser Resources. Puis elle est acquise par Serem et VSM. À partir de ce moment les propriétés Orphée et Fancamp suivent un développement parallèle, les compagnies minières gérant les travaux subséquents étant les mêmes dans les deux cas, même si les détenteurs varient. Les caractéristiques géophysiques et lithogéochimiques établies sur Orphée, sont aussi valables sur Fancamp. Certains corridors minéralisés et altérés se retrouvent conjointement sur Orphée et Fancamp. À date, 5 778 m répartis en 16 trous ont été forés, incluant 1 521 m en 4 trous (plus deux approfondissement de forage), par Metco, à l'hiver 2001.

Fancamp B

Aucun travail d'exploration n'a été rapporté sur la propriété Fancamp B. Cependant, le levé Deepem effectué par Metco à l'automne 2000 couvrait les propriétés Orphée et Fancamp jusqu'à la limite des claims de la propriété Fancamp B. Ce levé révèle l'existence à la limite sud des claims d'une nouvelle anomalie Deepem forte présentant des caractéristiques électromagnétiques supérieures à celle d'Orphée. Le levé n'a permis que de tracer le début nord de l'anomalie, qui devra être définie ultérieurement.

Géologie

Le secteur nord de Lebel-sur-Quévillon est constitué d'un assemblage de roches volcano-sédimentaires et de roche intrusives d'âge Archéen de la sous-province de l'Abitibi, à l'intérieur de la province tectonique du Supérieur du bouclier canadien.

La séquence supracrustale observée dans ce secteur se situe dans la partie méridionale du sillon de roches vertes de Matagami-Chibougamau. Deux masses granitoïdes importantes, soit le pluton de Waswanipi et le pluton de Mountain, bordent respectivement au nord et au sud, cette partie du sillon.

Les principales lithologies observées dans les cantons Greve et Montain sont les volcaniques intermédiaires à mafiques. Quelques minces horizons felsiques (rhyolites et pyroclastites felsiques) se retrouvent aussi localement dans les andésites et basaltes. Les horizons sédimentaires sont composés d'argilites, de wackes, de siltites, de grès et de conglomérats. Plusieurs types de roches intrusives sont aussi observés dont les filons couches de gabbro, quelques plutons de composition felsique à intermédiaire et des diabases tardives. Les contours des plutons et la trace des dykes de diabase ont été interprétés en partie à l'aide des levés géophysiques.

La plupart des lithologies de la région présentent un état de déformation assez fort qui se manifeste par une schistosité régionale pénétrative orientée généralement EO. Le métamorphisme régional est au faciès des schistes verts et devient plus élevé près des plutons.

Les affleurements sont rares sur la propriété. Par conséquent, l'interprétation géologique est extrapolée à partir des levés géophysiques et des forages.

Ainsi la séquence lithostratigraphique de la propriété constitue une séquence vraisemblablement homoclinale orientée EO avec une polarité vers le nord. Du sud vers le nord on trouve : 1) le granite du pluton de Mountain; 2) le filon-couche gabbroïque; 3) les laves mafiques avec quelques minces bandes de volcanites felsiques; 4) le filon-couche gabbroïque; 5) les volcanites felsiques (surtout rhyolites) avec quelques bandes de volcanites intermédiaires à mafiques et/ou filon-couches dioritiques à gabbroïque; 6) le granite du pluton de Mountain Nord; et 7) le dyke de diabase tardif orienté NNE recoupant toute la séquence dans la partie ouest de la propriété.

La troisième unité est la roche hôte de la lentille de sulfures massifs de la zone Orphée. Elle s'apparente également à la roche hôte de la lentille minéralisée Greve B (zone II) située à environ 3 km au NO de la propriété.

Les travaux récents ont montré que le secteur nord de Lebel-sur-Quévillon était parcouru par plusieurs corridors de déformation ou zones de cisaillement. Une importante zone de déformation orientée SE-NE recoupe le grain structural régional et est segmentée en trois branches dont les couloirs Chieftain, Bell-est et Cameron. Ce dernier est caractérisé par des linéations d'étirement sub-horizontales, un taux de déformation élevé et par un déplacement latéral dextre. De plus, celui-ci est l'hôte du gisement polymétallique de la mine Langlois et de la lentille minéralisée Greve B.

Géologie économique

Sur la propriété, deux horizons associés à des unités felsiques dans un environnement de laves mafiques et contenant des minéralisations variables en sulfures (pyrite, sphalérite, chalcopryrite, pyrrhotine) ont été identifiés par sondages. Ces horizons correspondent à des conducteurs PP.

La zone minéralisée la plus importante est associée à la lentille Orphée. Il s'agit d'une lentille de sulfures massifs (Cu-Zn-Ag) de type volcanogène qui se retrouve dans des horizons effusifs de composition andésitique à dacitique. Un horizon marqueur de lave hydrothermalisée à yeux de quartz bleus et à grenat a été reconnu au nord de cette zone. Les sulfures sont surtout constitués de 60 à 95 % de pyrite finement cristallisée. De 5 % à 20 % de sphalérite interstitielle, pouvant former des veines et des veinules, viennent enrichir ce minerai. La sphalérite peut également être finement disséminée et combler les pores laissées par la pyrite. La chalcopryrite et la pyrrhotine, en moindres quantités, existent plutôt en grains fins englobant la pyrite. Quelques cristaux de magnétite idiomorphes sont associés aux sulfures massifs. Cette lentille sulfurée, orientée E-SE est tracée sur une longueur de 650 m et une profondeur de 600 m. Elle montre une plongée vers l'est avec un épaississement au-delà de 4,0 m en épaisseur vraie. La lentille est encore ouverte en profondeur.

Les forages effectués par Serem Ltée en 1990 et 1991 immédiatement à l'ouest de la propriété montrent que la lentille Orphée est présente mais que les teneurs et les épaisseurs sont majoritairement plus faibles.

Les ressources estimées de la zone Orphée furent évaluées par Cambior en 1999 (rapport interne, campagne de forage, 4^{ième} trimestre 1998, propriété Orphée, no 1002, mars 1999) à 1 826 641 tonnes à 4,25% Zn, 0,54 % Cu et 11,75 g/t Ag. Cambior a utilisé la méthode de sections transversales pour estimer les ressources. Un total de 6 trous forés à environ 150 m d'intervalle a été considéré dans le calcul. Les mesures de contrôle des échantillons analysés ainsi que les laboratoires d'analyse n'ont pas été mentionnés dans le rapport.

Recommandations

Étant donné le contexte géologique favorable, et faisant suite aux résultats des précédentes campagnes d'exploration, les cibles suivantes ont été sélectionnées :

- Enrichissement en cuivre en profondeur sur la zone Orphée, à tester par forage suivi de Pulse-Em;
- Anomalie Deepem sur Fancamp B, à définir avec de la coupe de lignes, suivi d'un levé Deepem et par la suite de forages et de Pulse-Em en forage;
- Corridors altérés et minéralisés, dans ce cas l'approche consiste à explorer ces corridors à un niveau plus profond, soit en général vers -300 m, et de profiter du rayon de détection du Pulse-EM en forage, associé à la lithogéochimie, pour permettre de localiser de nouvelles lentilles.

Pour mener à bien ces travaux le programme suivant réparti en 3 phases et le budget correspondant est proposé :

	Orphée	Fancamp	Fancamp B
Phase I *			
Démarrage, vérification et études géologiques	5 000 \$	3 000 \$	2 000 \$
Vérification de l'anomalie Deepem			
Coupe de lignes			
2,0 km à 260 \$/km	520 \$		
8,0 km à 260 \$/km		2 080 \$	
7,0 km à 260 \$/km			1 820 \$
Levé Deepem			
5,0 km à 600 \$/km	3 000 \$		
9,0 km à 600 \$/km		5 400 \$	
7,0 km à 600 \$/km			4 200 \$
Forages			
2 forage de 400 m à 75 \$/m		60 000 \$	
2 forages, 800 m à 75 \$/m			60 000 \$
Levé Pulse-Em en forage			
2 trous à 2 000 \$/trou		4 000 \$	
2 trous à 2 000 \$/trou			4 000 \$
Horizon ORP-MFS			
Extension du forage 01-MFS-04			
72 m à 75 \$/m	5 400 \$		
200 m à 75 \$/m		15 000 \$	
Pulse-Em pour l'extension du 01-MFS-04, 2 000 \$/trou, au prorata	530 \$	1 470 \$	
Ext. Du trou 90-ORP-05,			
soit 160 m à 75 \$/m	12 000 \$		
1 nouveau forage, proposition G,	450 m à 75 \$/m	33 750 \$	
Pulse-Em,	2 trous à 2 000 \$/trou	4 000 \$	
Vérification de la zone enrichie en cuivre			
1 forage, proposition B,	300 m à 75 \$/m	22 500 \$	
Total Phase I	86 700 \$	90 950 \$	72 020 \$
En arrondissant	87 000 \$	91 000 \$	72 000 \$
Phase II **			
Vérification de la zone enrichie en cuivre			
1 forage, proposition A,	900 m à 75 \$/m	67 500 \$	
Pulse-Em,	2 trous	4 000 \$	
Horizon 27			
1 forage, proposition I,	450 m à 75 \$/m	33 750 \$	
Pulse-Em,	1 forage à 2 000 \$	2 000 \$	
Horizons B et C			
1 forage, proposition C,	575 m à 75 \$/m	43 125 \$	
Levé Pulse-Em,	1 forage à 2 000 \$	2 000 \$	
Divers			
Extension du trou 93-MFN-07,	80 m à 75 \$/m	6 000 \$	
Pulse-Em,	1 forage à 2 000 \$	2 000 \$	
Total Phase II	152 375 \$	8 000 \$	
En arrondissant	152 000 \$	8 000 \$	

Phase III				
Horizon ORP-06-41 1 trou, proposition F, Levé Pulse-Em,	450 m à 75 \$/m 1 forage à 2 000 \$	33 750 \$ 2 000 \$		
Horizon 27 1 forage, proposition H, Levé Pulse-Em,	450 m à 75 \$/m 1 forage à 2 000 \$	33 750 \$ 2 000 \$		
Horizon B et C Proposition D, 1 trou Levé Pulse-Em,	600 m à 75 \$/m 1 forage à 2 000 \$	45 000 \$ 2 000 \$		
Horizon 06-41 1 forage, proposition E, Levé Pulse-Em,	450 m à 75 \$/m 1 forage à 2 000 \$	33 750 \$ 2 000 \$		
Vérification de cibles définies par levé Deepem 1 forage Pulse-Em,	358 m à 75 \$/m 1 trou à 2 000 \$/trou		26 850 \$ 2 000 \$	
Total Phase III		154 250 \$	28 850 \$	
En arrondissant		154 000 \$	29 000 \$	
Total Phases I, II et III		393 000 \$	128 000 \$	72 000 \$

* Le coût des travaux de la Phase I, pour l'ensemble des propriétés du projet Lebel-sur-Quévillon, sera défrayé par une subvention accordée par le ministère des Ressources naturelles, dans le cadre du Programme de soutien aux sociétés d'exploration minière.

** Le coût des travaux de la Phase II, pour l'ensemble des propriétés du projet Lebel-sur-Quévillon, sera défrayé par le produit de la vente des unités C auprès de l'investisseur institutionnel.

Si l'offre maximale est souscrite, la Phase III sera réalisée sur les propriétés Orphée et Fancamp.

PROJET ROUYN-NORANDA

Propriété D'Alembert

Le texte qui suit, à l'exception de la section «Titres», est tiré d'un rapport de qualification daté de septembre 2001 et préparé par Donald Théberge, ingénieur-géologue indépendant de la compagnie.

La propriété est localisée au sein du camp de Rouyn-Noranda, hôte de nombreux dépôts de métaux de base. Les gisements polymétalliques de Norbec et de Newbec se situent respectivement à 2 km et 1 km à l'ouest de la propriété. L'objectif principal consiste à évaluer le nombre de forages profonds susceptibles de faire l'objet de nouveaux levés Pulse-EM.

Titres

Metco détient 100 % des intérêts dans la propriété d'Alembert qu'elle a acquis par voie de jalonnement, laquelle comprend 13 claims contigus couvrant une superficie totale de 460 hectares.

Propriété, localisation et accès

La propriété d'Alembert se situe à environ 15 kilomètres au nord de Rouyn-Noranda et comprend dans sa partie nord-ouest la municipalité de d'Alembert. La propriété occupe les lots 23 à 32 du rang V de même que les lots 43 à 46 du rang est chemin Macamic du canton Dufresnoy.

Travaux de forage antérieurs

La propriété a fait l'objet de 20 sondages par Gaymont Mines en 1947 et 1953, 2 sondages par Norque Copper Mines en 1962, 21 sondages par New Lorie Mines de 1953 à 1966, 3 forages profonds par Lac Dufault en 1966, et enfin 2 autres forages par Minnova de 1984 à 1987.

Géologie

Le projet d'Alembert fait partie du camp minier de Noranda, lequel est interprété comme une immense dépression volcanique. Cette structure est délimitée par les failles Hunter Creek et Horne, par le Pluton de Flavrian et par le cisaillement de d'Alembert. Elle comprend 5 cycles volcaniques et la majeure partie des dépôts de sulfures massifs de type volcanogène sont associés au 3^{ième} cycle volcanique.

La propriété d'Alembert, bien qu'elle soit localisée dans le 4^{ième} cycle volcanique, consiste en une alternance de coulées volcaniques et d'intrusions associées à la découverte de gisements zincifères.

Les principaux types d'altérations rencontrés en surface consistent en une silification, chloritisation et une séricitisation.

Les travaux de cartographie n'ont révélé que très peu de minéralisation en surface. Cette dernière comporte presque essentiellement de la pyrite sous forme de disséminations ou de remplissage d'amygdules ainsi que localement de traces à 5 % de pyrrhotine. Des quantités mineures de chalcopryrite et sphalérite ont été identifiées dans l'andésite d'Amulet, au sommet de l'andésite Newbec et dans l'andésite d'Alembert à proximité du Tuf Lorie.

Les forages réalisés jusqu'à présent sur la propriété ne montrent pas de minéralisation significative. Cependant, des teneurs anormales en Zn ont été rapportées dans le secteur ouest de la propriété dans les sondages L-21 et L-22. La minéralisation du sondage L-21 (0,6 % Zn/2,5') a été retrouvée dans un intervalle séricitisé à l'intérieur d'une diorite. Quant à la minéralisation du L-22 (0,4 % Zn/18'), elle a été observée dans une rhyolite silicifiée tachetée de sphalérite.

Les quelques résultats d'analyse notés jusqu'à maintenant semblent plutôt montrer une minéralisation en zinc. Cette observation s'accorde avec le fait que les unités lithologiques appartenant au 4^{ième} cycle volcanique sont caractérisées par une minéralisation plus riche en zinc qu'en cuivre.

Travaux effectués par Metco

Des travaux de localisation de forages ont permis de situer 11 sondages. Par la suite, une compilation succincte des données disponibles a été effectuée afin de sélectionner les sondages répondant aux critères suivants, afin d'optimiser le levé Pulse-Em.

- Longueur minimale des sondages de 300 m ;
- Forages distants d'au moins 150 m ;
- Les forages doivent être localisés dans un environnement métallogénique favorable à la découverte de dépôts de sulfures massifs volcanogènes de type Noranda.

Des 3 forages sélectionnés, aucun n'était obstrué. Cependant, à cause de contraintes budgétaires, ils n'ont pu être levés au Pulse-Em.

Recommandations

La propriété se situe dans un contexte métallogénique favorable à la découverte de sulfures massifs. Faute de budget, les 3 forages jugés favorables n'ont pu être levés au Pulse-Em. Cette situation amène donc à recommander la poursuite des travaux, qui devront comporter les éléments suivants :

- Poursuivre la compilation afin de sélectionner d'autres forages potentiellement favorables ;
- Localisation sur le terrain et vérification au «dummy» des forages jugés favorables ;
- Lever au Pulse-Em tout d'abord les forages favorables qui ne sont pas obstrués, puis subséquemment il est recommandé de mobiliser une foreuse afin de débloquer les trous obstrués et de les tester également au Pulse-Em.

Afin d'exécuter les travaux proposés, le budget suivant, réparti en 4 phases est suggéré :

Phase I*, Compilation additionnelle de forages potentiels à lever au Pulse-Em :				
Salaire du géologue	5 jours	300 \$/jour	1 500 \$	
Documentation	Coût total	200 \$	200 \$	
Frais divers incl. Contingences, etc., @ 12,5 %			212 \$	
Total Phase I			2 000 \$	

Phase II*, Recherche de forages additionnels, vérification au «dummy»				
Environ 4 forages à vérifier au dummy incluant 4 jours technicien et matériel afférent		450 \$/jour	1 800 \$	
Géologue pour localisation de forages, supervision etc	6 jours	300 \$/jour + dépenses	3 000 \$	
Permis d'intervention en forêt			600 \$	
Frais divers incl. Contingences, etc., @12,5 %			675 \$	
		Total Phase II	6 000 \$	
Phase III, Levés au Pulse-Em				
Environ 4 trous à lever au Pulse-Em	4 forages	1 900 \$/forage	7 600 \$	
Rapport des levés géophysiques			1 600 \$	
Location Argo			600 \$	
Géologue	6 jours	300 \$/jour + dépenses	3 000 \$	
Rapport géologique,		Estimé à	3 200 \$	
Frais divers incl. contingences, etc., @ 12,5 %			2 000 \$	
		Total Phase III	18 000 \$	
Phase IV, Forages à débloquer et à Pulser **				
2 trous à débloquer	2 trous	4 400 \$/trou	8 800 \$	
Mobilisation et démobilitation de la foreuse		3 000 \$	3 000 \$	
Remplacement des outils diamantés		1 700 \$	1 700 \$	
Temps d'attente, évalué à 20 heures	20 heures	75/heure	1 500 \$	
2 trous à lever au Pulse-Em	4 jours	1 900 \$/jour	7 600 \$	
Location Argo			600 \$	
Rapport de géophysique			800 \$	
Géologue, vérification technique, incluant tous les frais	5 jours	300 \$/jour + dépenses	2 500 \$	
Rapport			2 500 \$	
Frais divers incl. contingences, @ 12,5 %			3 625 \$	
		Total Phase IV	≅ 33 000 \$	
		Total, phases I à IV	≅ 59 000 \$	

* Dans le cas de l'offre minimale, seul les phases I et II seront exécutées.

** Le levé Pulse-Em sera effectué alors que la foreuse sera sur les lieux.

Si l'offre maximale est souscrite, le programme recommandé sera réalisé en entier.

Propriété Lac Dufault

Le texte qui suit, à l'exception de la section «Titres», est tiré d'un rapport de qualification daté de septembre 2001 et préparé par Donald Théberge, ingénieur-géologue indépendant de la compagnie.

La propriété Lac Dufault est localisée au sein du camp minier de Rouyn-Noranda, hôte de nombreux dépôts de métaux de base. Le gisement polymétallique de Corbet se situe dans la portion ouest de la propriété alors que les mines Millenbach et Waite-Amulet sont localisées respectivement à moins de 50 et 300 mètres de la limite de la propriété. L'objectif principal du programme consiste tout d'abord à évaluer le nombre de forages profonds susceptibles de faire l'objet de nouveaux levés Pulse-Em.

Les mines Millenbach et Corbet ont été respectivement découvertes en 1966 et 1974 par Mines Lac Dufault Ltée. À l'exception de trois trous, tous les sondages de surface ont été réalisés avant 1980, soit à une période où les levés géophysiques de type Pulse-Em en forage n'étaient pas la norme. Par conséquent, il est plausible de croire que certains sondages profonds auraient pu rater des amas conducteurs d'autant plus que les lentilles de sulfures de ce secteur sont très souvent de petite dimension. Ainsi, une nouvelle investigation géophysique de ces sondages pourrait modifier l'approche d'exploration de la propriété et mener à la mise à jour d'un dépôt.

Titres

Metco détient 100 % des intérêts de la propriété Lac Dufault qu'elle a acquise par voie de jalonnement (5 claims) et par acquisition (13 claims) en vertu d'une convention en date du 8 juin 2000 entre Mario Therrien, Daniel Mercier, Aline Leclerc et la compagnie par laquelle celle-ci a acquis un groupe de 23 claims (dont 13 font partie de la propriété Lac Dufault) en contrepartie de l'émission de 100 000 actions ordinaires.

La propriété Lac Dufault comprend un total de 18 claims répartis en quatre blocs distincts couvrant une superficie totale de 386 hectares.

Propriété, localisation et accès

La propriété se situe à 8 kilomètres au nord-ouest de la ville de Rouyn-Noranda. Elle est localisée dans les rangs I et II des cantons Duprat et Dufresnoy et est facilement accessible par la route 101 nord reliant Rouyn-Noranda à la municipalité de D'Alembert.

Travaux de forage antérieurs

Jusqu'à maintenant, un total de 177 sondages de surface, majoritairement effectués par Mines Lac Dufault Ltée, ont été identifiés sur la propriété. Plus de 80 sondages excèdent une profondeur de 1 500 pieds. Seulement 8 trous de tous les journaux de sondage consultés font référence à des levés Pulse-Em en forage.

Géologie

Le projet Lac Dufault fait partie du camp minier de Noranda, lequel est interprété comme une immense dépression volcanique. Cette structure est délimitée par les failles Hunter Creek et Horne, par le Pluton de Flavrian et par le cisaillement de D'Alembert. Elle comprend cinq cycles volcaniques et la majeure partie des dépôts de sulfures massifs de type volcanogène sont associés au 3^e cycle volcanique. Des coulées felsiques marquant la fin du 3^e cycle sont présentes sur la propriété.

La propriété est dominée par des coulées felsiques. De la base vers le sommet se retrouvent les unités principales suivantes : l'Andésite de Flavrian, la Rhyolite de Northwest, l'Andésite de Rusty Ridge, la Rhyolite d'Amulet, l'Andésite de Millenbach et le porphyre à quartz et feldspath. L'intrusion synvolcanique de Flavrian, reconnue comme la source de chaleur de la séquence des mines, n'affleure pas en surface sur la propriété mais se retrouve vraisemblablement sous la partie ouest de cette dernière à une profondeur d'au moins 1 600 pieds sous la surface.

La propriété comprend deux contacts lithologiques favorables à la déposition d'un dépôt de sulfures massifs : la partie supérieure de l'Andésite de Flavrian, hôte du gisement Corbet et la partie inférieure de l'Andésite Amulet qui renferme les dépôts Millenbach et Waite-Amulet.

De manière générale, ces gisements (Corbet, Waite-Amulet et Millenbach) sont formés d'une ou plusieurs lentilles de sulfures, semi-massif à massif et parfois lités, surmontant des zones de stockwork et encaissées dans des unités andésitiques et/ou rhyolitiques bréchiques. Les principaux minéraux présents sont la chalcopryrite, sphalérite, pyrrhotine et galène. Il s'agit de gîtes de sulfures massifs (Cu, Zn, Ag, Au) typiques des gîtes volcanophiles formés par exhalaison volcanique dans des unités favorables.

Les forages réalisés jusqu'à maintenant sur la propriété ne montrent pas de minéralisation significative. Seul le sondage D-160 indique des teneurs de 1,7 % Cu, 10 % Cu et 20 % sulfures. Cependant, il est important de noter que la majorité des sondages répertoriés n'indique aucune analyse, une pratique courante à l'époque.

Travaux effectués par Metco

Des travaux de localisation de forages ont permis de situer 48 sondages sur une possibilité de 73. Par la suite, une compilation succincte des données disponibles a été effectuée afin de sélectionner les sondages répondant aux critères suivants, afin d'optimiser le levé Pulse-Em.

- Longueur minimale des sondages de 300 m ;
- Forages distants d'au moins 150 m ;
- Les forages doivent être localisés dans un environnement métallogénique favorable à la découverte de dépôts de sulfures massifs volcanogènes de type Noranda.

Des 21 forages sélectionnés, 16 ont été levés au Pulse-Em. Deux (2), les D-278 et D-283, ont révélé des anomalies off-hole, corrélables entre les deux forages. De plus ces anomalies sont situées dans un environnement géologique favorable, soit des roches felsiques, avec de faibles concentrations de sulfures.

Recommandations

Ces résultats amènent donc à recommander la poursuite des travaux, qui devront comporter les éléments suivants :

- Poursuivre la compilation afin de sélectionner d'autres forages potentiellement favorables ;
- Localisation sur le terrain et vérification au «dummy» des forages jugés favorables ;
- Lever au Pulse-Em, dans un premier temps, les forages favorables qui ne sont pas obstrués;
- Mobiliser une foreuse afin de débloquent les forages obstrués, et les lever au Pulse-Em;
- Prévoir environ 1 forage de 1 000 m pour la vérification de la meilleure cible qui aura été localisée par les levés Pulse-Em.

Afin d'effectuer les travaux proposés, le budget suivant, réparti en 5 phases, est suggéré :

Phase I*, Compilation additionnelle de forages potentiels à lever au Pulse-Em				
Salaire géologue	5 jours	300 \$/jour	1 500 \$	
Documentation	Coût total	200 \$	200 \$	
Frais divers etc., 12,5 %			212 \$	
		Total Phase I2 000 \$		
Phase II*, Recherche de forages additionnels, vérification au «dummy»				
Environ 9 forages à vérifier au «dummy»	10 jours	450 \$/jour	4 500 \$	
Géologue, pour localisation de forages, supervision etc		508 \$/jour, incluant horaires et dépenses	6 400 \$	
Location pompe et tuyaux (pour nettoyer certains affleurements)		Estimé à 500 \$	500 \$	
Permis d'intervention en forêt			600 \$	
Frais divers etc., 12,5 %			1 500 \$	
		Total Phase II14 000 \$		
Phase III, Levés au Pulse-Em				
Environ 4 trous à lever au Pulse-Em	4 forages	1 900 \$/forage	7 600 \$	
Rapport des levés géophysiques			1 400 \$	
Location Argo			600 \$	
Géologue	6 jours	300 \$/jour + dépenses	3 200 \$	
Rapport géologique,		Estimé à	3 000 \$	
Frais divers etc., 12,5%			1 975 \$	
		Total Phase III18 000 \$		
Phase IV, Déblocage de trous et Pulse-Em				
Environ 7 sondages à débloquent	7 forages	4 400 \$/forage	30 800 \$	
Mobilisation et démobilisation de la foreuse			3 000 \$	
Remplacement des outils diamantés			1 700 \$	
Temps d'attente : à 4 heures/jour	15 jours	75 \$/heure	4 500 \$	
Pulse-Em (4/7 des sondages débloquentés+2 jours d'attente)	6 jours	1 900 \$/jr	11 400 \$	
Rapport géophysique			1 600 \$	
Location d'un Argo			600 \$	
Géologue	8 jours	300 \$/jour + dépenses	4 000 \$	
Rapport géologique			2 000 \$	
Frais divers incl contingences @ 12,5 %			7 450 \$	
		Total Phase IV67 000 \$		

Phase V, Vérification d'anomalie par sondage			
Études de compilation géologique		2 000 \$	
Demande de permis		600 \$	
Sondage 1 000 m	75 \$/m	75 000 \$	
Pulse-Em 1 trou	1 900 \$/jr	1 900 \$	
Rapport géophysique		400 \$	
Frais divers incl. modifications au rapport final		1 000 \$	
Total Phase V			81 000 \$
Total des 5 phases			182 000 \$

* Dans le cas de l'offre minimale, seul les phases I et II seront exécutées.

Si l'offre maximale est souscrite, le programme recommandé sera réalisé en entier.

Propriété Rouyn

Le texte qui suit, à l'exception de la section «Titres», est tiré d'un rapport de qualification daté de septembre 2001 et préparé par Donald Théberge, ingénieur-géologue indépendant de la compagnie.

La propriété Rouyn est localisée au sein du camp minier de Rouyn-Noranda, hôte de nombreux dépôts de métaux de base. En effet, les mines Horne et Quémont se situent à moins de 2 km au sud-ouest de la propriété alors que les mines Delbridge et D'Eldona sont localisées à proximité de la limite est de la propriété. L'objectif du programme consiste à évaluer le nombre de forages profonds susceptibles de faire l'objet de nouveaux levés Pulse-Em. Une bonne partie des travaux réalisés sur la propriété Rouyn ont été effectués à une période où les levés géophysiques de type Pulse-Em en forage n'étaient pas la norme. Par conséquent, la mise à jour d'anomalies géophysiques permettrait de développer de nouvelles cibles de forage et ainsi mener à la découverte d'un nouveau dépôt.

Titres

Metco détient 100 % des intérêts dans la propriété Rouyn qu'elle a acquis par voie de jalonnement (32 claims) et par acquisition (10 claims) en vertu d'une convention en date du 8 juin 2000 entre Mario Therrien, Daniel Mercier, Aline Leclerc et la compagnie, par laquelle celle-ci a acquis un groupe de 23 claims (dont 10 font partie de la propriété Rouyn) en contrepartie de l'émission de 100 000 actions ordinaires. La propriété Rouyn comprend 42 claims contigus couvrant une superficie de 637,7 hectares.

Propriété, localisation et accès

La propriété se situe à l'intérieur du territoire de la ville de Rouyn-Noranda et est de ce fait facilement accessible. Elle est localisée dans les rangs IX sud à X nord du canton Rouyn, entre les lacs Trémoy et Dufault.

Travaux de forage antérieurs

Un total de 134 sondages a été identifié sur la propriété. De ce nombre, environ 65 ont été réalisés avant les années 1950. Ces forages affichent des profondeurs inférieures à 1 000 pieds. De 1960 à 1970, 36 sondages ont été effectués. De ce nombre un seul sondage excède 1 000 pieds. De 1983 à 1991, 30 forages ont été réalisés à des profondeurs quelque peu supérieures à 1000 pieds.

Géologie de la propriété

Le projet Rouyn fait partie du camp minier de Noranda, lequel est interprété comme une immense dépression volcanique. Cette structure est délimitée par les failles Hunter Creek et Horne, par le Pluton de Flavrian et par le cisaillement de D'Alembert. Elle comprend 5 cycles volcaniques et la majeure partie des dépôts de sulfures massifs de type volcanogène sont associés au 3^{ième} cycle volcanique. Des coulées felsiques marquant le fin du 3^{ième} cycle sont présentes sur la propriété.

La propriété est dominée par des coulées felsiques. De la base vers le sommet se retrouvent les unités principales suivantes : la Rhyolite de Quémont, la Rhyolite de Héré Creek, la Rhyolite de Delbridge, l'Andésite de South Bay, la Rhyolite de Don, l'Andésite de Wilco et l'Andésite de Mespî. Globalement, les sommets stratigraphiques sont vers le nord-est.

La propriété est marquée par une série de failles d'orientation générale nord-est à est-nord-est. La faille South Bay, localisée au sud du lac Dufault, traverse toute la propriété. Les sondages localisés le long de cette faille dans le sud-ouest de la propriété témoignent du potentiel aurifère de cette faille. Les failles Donalds, localisées au sud-est du parc à résidus sont des failles à mouvement normal, inclinées modérément vers le sud. Finalement, dans la partie sud-est de la propriété, soit dans le secteur de la mine Delbridge, on retrouve les failles Centrale et Horne Creek spatialement associées aux dépôts de sulfures massifs volcanogènes.

La propriété est constituée d'une séquence volcanique localisée en marge du complexe volcanique central, hôte de la plupart des dépôts de sulfures massifs volcanogènes de la région de Rouyn-Noranda. Trois dépôts sont reconnus dans cette séquence à proximité de la propriété : les mines Delbridge, D'Eldona et Gallen.

La minéralisation des gisements d'Eldona et de Delbridge se présente sous forme tabulaire constituée de sulfures, disséminés à semi-massif à massif, encaissée dans une rhyolite et/ou une brèche rhyolitique et suivant sa stratification. Les principaux minéraux sont la pyrite, sphalérite, chalcoppyrite et galène. Il s'agit de gîtes stratiformes de sulfures massifs (Zn, Au, Ag) résultant d'une exhalaison volcanique typique.

Les forages réalisés jusqu'à maintenant sur la propriété ne montrent pas de minéralisation significative. En revanche plusieurs teneurs anormales en Zn et/ou Au ont été rapportées : 2,5 % Zn/6,2' et 3,3 g/t Au/5' (F-252) et 1,6 % Zn/1,6' et 3,1 % Zn/3,8' (F-257) ainsi que plusieurs sections contenant de 10 à 50 % de pyrite sur des longueurs variant de 3 à 20 pieds. Cependant, il est important de noter que la majorité des sondages répertoriés n'indique aucune analyse, une pratique courante à l'époque.

Travaux effectués par Metco

Des travaux de localisation de forages ont permis de situer 34 sondages sur une possibilité de 38. Par la suite, une compilation succincte des données disponibles a été effectuée afin de sélectionner les sondages répondant aux critères suivants, afin d'optimiser le levé Pulse-Em :

- Longueur minimale des sondages de 300 m ;
- Forages distants d'au moins 150 m ;
- Les forages doivent être localisés dans un environnement métallogénique favorable à la découverte de dépôts de sulfures massifs volcanogènes de type Noranda.

Des 12 forages sélectionnés, 3 se sont avérés obstrués. Par la suite 7 forages totalisant 4 275 m ont été levés au Pulse-Em.

De ces 7 forages levés au Pulse-Em, un seul, le F-308, a révélé une faible anomalie Pulse-Em, off-hole dans des niveaux andésitiques. Étant donné les caractéristiques de cette anomalie, aucune investigation supplémentaire n'y a été suggérée.

Recommandations

Le contexte métallogénique favorable de la propriété amène à recommander la poursuite des travaux, qui devront comporter les éléments suivants :

- Poursuivre la compilation afin de sélectionner d'autres forages potentiellement favorables ;
- Localisation sur le terrain et vérification au «dummy» des forages jugés favorables ;
- Lever au Pulse-Em, les forages favorables qui ne sont pas obstrués;
- Débloquent les forages obstrués avec une foreuse, et les lever au Pulse-Em.

Afin d'effectuer les travaux proposés, le budget suivant réparti en 4 phases est suggéré :

Phase I*, Compilation additionnelle de forages potentiels à lever au Pulse-Em :				
Salaire du géologue	5 jours	300 \$/jour	1 500 \$	
Documentation	Coût total	200 \$	200 \$	
Frais divers incl. contingences, etc., @ 12,5 %			212 \$	
Total Phase I			2 000 \$	

Phase II*, Recherche de forages additionnels, vérification au «dummy»				
Environ 15 forages à vérifier au «dummy» 11 jours incluant technicien et matériel afférent		450 \$/jour	4 950 \$	
Géologue pour localisation de forages, 13 jours supervision etc		508 \$/jour, incluant honoraires et dépenses	6 600 \$	
Permis d'intervention en forêt			600 \$	
Frais divers incl. contingences, etc., @12,5 %			1 519 \$	
		Total Phase II		14 000 \$
Phase III, Levés au Pulse-Em				
Environ 4 trous à lever au Pulse-Em 4 forages		1 900 \$/forage	7 600 \$	
Rapport des levés géophysiques			1 600 \$	
Location Argo			600 \$	
Géologue 6 jours		300 \$/jour + dépenses	3 200 \$	
Rapport géologique,		Estimé à	3 200 \$	
Frais divers incl. contingences, etc., @ 12,5 %			2 025 \$	
		Total Phase III		18 000 \$
Phase IV, Déblocage de trous et Pulse-Em				
Environ 5 sondages à débloquer 5 forages		4 400 \$/forage	22 000 \$	
Mobilisation et démobilisation de la foreuse			3 000 \$	
Remplacement des outils diamantés			1 700 \$	
Temps d'attente 4 hres/jr, pour 11 jours 44 heures		75 \$/heure	3 300 \$	
Pulse-Em (3/5 des sondages débloqués+1 jour d'attente) 4 jours		1 900 \$/jour	7 600 \$	
Rapport géophysique			1 200 \$	
Location d'un Argo			600 \$	
Géologue 6 jours		300 \$/jour + dépenses	3 200 \$	
Rapport géologique			2 000 \$	
Frais divers incl. contingences, etc., @ 12,5 %			5 575 \$	
		Total Phase IV		
		Total des 4 phases		84 000 \$

* Dans le cas de l'offre minimale, seul les phases I et II seront exécutées.

Si l'offre maximale est souscrite, le programme d'exploration recommandé sera exécuté en entier.

PROJET MATAGAMI

Propriétés Du Dôme-Matagami-Matagami et Cavalier 1

Le texte qui suit, à l'exception de la section «Titres», est tiré d'un rapport de qualification daté du 27 septembre 2001 et préparé par Donald Théberge, ingénieur-géologue indépendant de la compagnie.

Les deux propriétés sont présentement détenues par SOQUEM Inc. («SOQUEM»). Le même type d'entente a été conclue pour chacune d'elles et se résume comme suit :

SOQUEM a accordé à Metco l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans les propriétés en considération de travaux d'exploration de 125 000 \$ sur Cavalier 1 et de 125 000 \$ sur Du Dôme-Matagami, sur une période de deux ans, débutant le 28 février 2001 pour Cavalier I et le 30 octobre 2000 pour la propriété Du Dôme-Matagami. Subséquemment, cette dernière date a été extensionnée au 28 février 2003. SOQUEM agira comme gérant des travaux pendant la période d'option. Au moment de la levée de l'option, SOQUEM et Metco formeront une entreprise en participation (50-50) dirigée par un comité de gestion où chaque partie aura un vote égal à son intérêt. SOQUEM agira à titre de gérant de l'entreprise jusqu'à l'étude de faisabilité et tant qu'elle participera aux programmes de travaux, sinon Metco pourra agir à titre de gérant de l'entreprise. Si l'intérêt d'une partie est dilué à 15 % ou moins, il sera converti en une redevance de 0,5 % NSR.

Récemment, trois claims adjacents au bloc ouest de la propriété Du Dôme-Matagami ont été acquis à 100% par les deux partenaires, et intégrés à l'entente décrite ci-haut.

Titres

La propriété Du Dôme-Matagami est composée de trois blocs de claims situés dans les cantons adjacents de Cavelier et Galinée. Ils totalisent 79 claims, et couvrent une superficie de 1252,3 ha.

La propriété Cavelier 1 est formée d'un seul bloc de 42 claims, totalisant 672 ha, situés dans les cantons de Cavelier et Galinée. Elle s'imbrique dans la partie nord du bloc E de la propriété Du Dôme-Matagami et rattache ce bloc E au bloc central de la même propriété.

Propriété, localisation et accès

Les propriétés sont situées à environ vingt kilomètres au sud-ouest de la ville de Matagami. Elles sont facilement accessibles par la route provinciale 109 qui relie les villes d'Amos et Matagami et qui traverse le bloc E de la propriété Du Dôme-Matagami du Nord au Sud. À l'ouest de la route 109, des chemins d'hiver permettent d'atteindre les blocs centre et ouest, ainsi que la propriété Cavelier 1. Vers l'est soit sur le bloc E, le recouvrement glaciaire varie en épaisseur de 10 à 40 mètres localement. Il est donc recommandé de travailler durant la saison hivernale de préférence.

Géologie régionale

La région étudiée a été nommée sillon d'Harricana-Turgeon. Elle comprend dix domaines lithotectoniques volcaniques, deux domaines lithotectoniques sédimentaires et une quinzaine de masses intrusives variant de la quartzite au gabbro. Les dix domaines lithotectoniques volcaniques sont composés d'associations basaltiques à komatiitiques, d'associations basaltiques et d'associations basaltiques à rhyolitiques. De la base au sommet, ce sillon est composé d'un domaine : Cartwright, d'affinité tholéiitique à komatiitique, de sept domaines : Poirier, Dieppe, Orvilliers-Desmazures, Enjalran, Wabasse-1, Brouillan nord et Manthet, d'affinités basaltiques et de deux domaines : Joutel-Raymond au sud et Matagami-Brouillan au nord, d'affinités basaltiques à rhyolitiques. Les huit domaines lithotectoniques d'associations basaltiques plus ou moins komatiitiques représentent des plaines de laves et/ou des volcans en bouclier sous-marins, semblables aux volcanites récentes de fond océanique de type MORB, lesquelles sont issues d'un volcanisme essentiellement fissural. Ils sont définis par des suites de coulées d'andésite, de basalte et/ou basalte komatiitique, interstratifiées avec des coulées de sédiments pélagiques chimiques fins et de pyroclastites distales. Quelques-uns des domaines lithotectoniques volcaniques contiennent des filons-couches de péridotite et possiblement de gabbro. Les deux domaines lithotectoniques volcaniques d'associations basaltiques à rhyolitiques, représentent une étape de volcanisme central de type arc insulaire ayant plusieurs caractéristiques semblables à ceux des complexes volcaniques centraux dans les arcs insulaires cénozoïques. Chaque domaine contient un ou plusieurs complexes volcaniques centraux situés au pourtour d'un ou plusieurs plutons pré-à-syn-tectoniques précoces. Ils se composent essentiellement d'une combinaison de deux ou plusieurs types parmi les suivants : laves d'andésites et de basaltes, de pyroclastites intermédiaires à felsiques, de rhyolites massives, bréchiques, à lobes ou porphyriques à quartz.

Deux domaines lithotectoniques sédimentaires sont présents, soit le domaine Taïbi au sud et le domaine Matagami au nord. Les deux domaines sédimentaires sont regroupés en quatre faciès, représentant différents milieux de sédimentation. Le premier faciès montre des séquences clastiques rythmiques composées de grès-grauwackes ± argilites, et il s'apparente à des séquences de turbidites. Le deuxième faciès est composé de formations de fer au « faciès oxyde » de type Algoma, formées sous le niveau d'influence des vagues. Le troisième faciès est composé de conglomérats et grès à cailloux plutoniques et volcaniques, et représente probablement l'érosion d'une chaîne volcano-plutonique émergente. Le dernier faciès est composé de conglomérats-grès et siltstones à fragments de composition diverse et de source locale et s'apparente aux dépôts alluvionnaires de type Temiskaming. Le domaine sédimentaire de Taïbi est formé des faciès 1, 2, 3, et 4 en ordre décroissant d'importance. Ce domaine contient les plus importantes formations de fer de l'Abitibi. Le domaine sédimentaire de Matagami, pour sa part, est formé en ordre décroissant d'importance, des faciès 1, 4, 3 et 2.

Le sillon Harricana-Turgeon compte quinze granitoïdes intrusifs, dont douze plutons et trois batholites, regroupés en quatre familles structurales, soit pré-tectonique précoce, syn à tardi-tectonique et tardi à post-tectonique.

Géologie économique

Les gisements dans le sillon d'Harricana-Turgeon sont de deux types de minéralisations polymétalliques, dont Zn, Cu avec Ag et minéralisations aurifères. Ce sillon a fait l'objet de nombreuses découvertes.

Géologie locale

Un horizon repère forme une bande magnétique continue sur près de cinquante kilomètres et contourne le contact sud du pluton de Cavelier.

Cet horizon repère coïncide avec l'horizon minéralisé Phelps-Dodge-Caber, hôte des gîtes de Phelps Dodge (1,7 Mt à 4,5 % Zn et 0,85 Cu) et de Caber (1,27 Mt à 5,54 % Zn et 1,31 % Cu). Le gîte de Lynx-Yellowknife (225 000 Mt à 1,60 % Cu et 0,35 % Zn)

est localisé à près de 6 kilomètres dans le prolongement est de la bande magnétique associée à l'horizon Phelps-Dodge-Caber (GM 56639). En sondage, cet horizon apparaît comme une séquence de pyroclastites felsiques à intermédiaires fortement cisailées, avec des unités de roches basiques magnétiques. Plusieurs petits dykes felsiques et/ou porphyriques sont également mentionnés. L'altération consiste surtout d'une forte séricitisation. La minéralisation se compose de pyrite finement disséminée et/ou en veinules (2-12 % Py) ainsi que des filonnets de pyrrhotine et/ou chalcopryrite et/ou sphalérite, généralement moins de 3 %. Plusieurs anomalies zincifères, cuprifères et aurifères ont été retournées dans des séquences d'andésite/dacite.

Actuellement, avec les informations disponibles, l'horizon favorable serait présent en partie sur les deux propriétés.

Travaux antérieurs

La région englobant la propriété a fait l'objet de très peu de travaux d'exploration en raison soit de la présence de grandes étendues marécageuses et/ou d'une épaisse couche de dépôts-meubles. Seuls quelques levés magnétométriques et électromagnétiques au sol ont touché, en partie ou en totalité, les claims des propriétés Cavelier 1 et Du Dôme-Matagami; ceci suite à la découverte de minéralisations cuprifères et zincifères en 1959, qui deviendront le gîte de Lynx-Yellowknife localisé à environ 4 kilomètres au nord-est des propriétés. Cette même année, soit 1959, une campagne de 4 sondages à diamant a eu lieu pour faire suite aux levés géophysiques. Seule une valeur anormale de 0,03 % Cu/5,5 m a été rapportée dans le sondage 59-CG-1. Tous ces travaux ont pris place dans le canton Cavelier, sur l'actuelle propriété Cavelier 1.

Dans les années 80, Explorations Noranda Ltée a réalisé des travaux de compilation géoscientifique ainsi que des forages à diamant pour l'or dans le canton Galinée, sur la propriété Galinée 1-71 attenante à l'est du bloc E de la propriété Du Dôme-Matagami. En 1983 et 1984, Noranda a foré 5 sondages à l'intérieur de l'horizon favorable Phelps-Dodge-Caber-Lynx Yellowknife dans le secteur de Cavelier I. Des valeurs de 1,74 % Zn/1,1 m et 1,28 % Zn/0,3 m ont été rapportées.

En 1992, Agnico Eagle Inc. réalisa un levé de polarisation provoquée et foré 1 forage à diamant sur le bloc W de la propriété du Du Dôme-Matagami dans le même horizon favorable Phelps-Dodge-Lynx Yellowknife. Des forages subséquents effectués par Agnico en 1974, au sud immédiat du même bloc ont retourné des valeurs aurifères anormales atteignant jusqu'à 14,6 g/t Au sur 0,3 m.

De 1998 à 2001, SOQUEM a réalisé des travaux d'exploration incluant un levé héliporté dans le but de localiser l'interface entre la rhyolite de type lac Watson et les basaltes du Wabasee, correspondant à la Tuffite Clef du camp minier de Matagami. SOQUEM a aussi effectué de la coupe de lignes, des levés géophysiques magnétométriques et électromagnétiques au sol et un levé de polarisation provoquée (SCAN IP) suivi d'un levé Deepem. Six sondages totalisant 1421,5 m mètres ont été effectués sur la propriété Cavelier 1 alors que trois sondages totalisant 675m ont été forés sur Du Dôme-Matagami. Le but des forages était de repérer la séquence felsique de Phelps-Dodge-Caber laquelle se retrouve à l'interface entre la rhyolite de type lac Watson et les basaltes du Wabasee. Sur Cavelier 1, des valeurs faiblement anormales en Zn ont été recoupées. Cependant, le forage 1225-98-02 a intercepté un mince horizon rhyolitique, montrant la même signature lithogéochimique que la rhyolite du Lac Watson; un levé au Pulse-Em dans le forage n'a pas révélé de zone anormale. Sur Du Dôme-Matagami, le forage 1288-000-01 a retourné 5,27 g/t Au et 12,4 g/t Ag sur 1,3 m.

Recommandations

Les propriétés Cavelier 1 et Du Dôme-Matagami présentent un potentiel considérable. Elles sont situées sur le prolongement de l'horizon géologique contenant les amas sulfurés de Phelps-Dodge et Caber. La poursuite des travaux d'exploration est justifiée compte tenu des nombreuses anomalies aurifères, cuprifères et zincifères obtenues en forage sur les propriétés attenantes dans des contextes géologiques similaires, avec la présence d'éléments structuraux, propices à l'emplacement de gîtes aurifères et/ou polymétalliques. De plus, la présence du gîte polymétallique Lynx-Yellowknife juste au nord-est des propriétés est une incitation supplémentaire à la poursuite des travaux.

Afin de permettre d'explorer l'horizon favorable et de définir l'emplacement des couloirs de déformation régionaux pour prouver le potentiel économique aurifère et/ou polymétallique, un programme d'exploration en 2 phases est suggéré.

Il est donc recommandé, dans un premier temps, de compléter les levés géophysiques au sol, (extension du levé PP ou Deepem), suivi de forages sur les cibles géophysiques localisées, et finalement tous les forages qui seront effectués devront être levés au Pulse-Em. Pour ce faire, le budget suivant réparti en 2 phases, est suggéré :

Phase I		Du Dôme-Matagami	Cavelier 1
Études géologiques : (vérification, démarrage, rapport)		6 000 \$	-
*Levé géophysique au sol	5 km @ 800 \$/km	4 000 \$	-
Chemins d'accès et logistique		6 000 \$	-
Campagne de forage (terrain)	420 m @ 76,2 \$/m (tout inclus)	32 000 \$	-
Levés Pulse en forage	2 + 3 = 5 trous @ 2 000 \$/trou	4 000 \$	-
Autres frais du projet	5 % sur contrats et 15 % sur frais directs	4 000 \$	-
Total Phase I		56 000 \$	0 \$
Phase II			
Études géologiques et géophysiques (planification, démarrage, rapport)		5 000 \$	6 000 \$
Chemins d'accès et logistique		1 000 \$	3 000 \$
Campagne de forage (terrain)	925 m @ 76,2 \$/m (tout inclus)	70 500 \$	-
	1 037 m @ 76,2 \$/m (tout inclus)	-	79 000 \$
Levés Pulse en forage	5 + 2 = 7 trous @ 2 000 \$/trou	10 000 \$	10 000 \$
Autres frais du projet	5 % sur contrats et 15 % sur frais directs	4 500 \$	5 000 \$
Total Phase II		91 000 \$	103 000 \$
<u>GRAND TOTAL</u>		<u>147 000 \$</u>	<u>103 000 \$</u>

Contribution de Metco

97 000 \$

103 000 \$

Contribution de Soquem inc. (phase II)

50 000 \$

0 \$

* Extension du levé P.P. ou Deep EM, à déterminer

Si l'offre minimale est souscrite, la Phase I sera effectuée sur la propriété DuDôme-Matagami. Si l'offre maximale est souscrite, le programme recommandé sera réalisé en entier.

PROJET CHIBOUGAMAU

Propriété Eau Jaune

Le texte qui suit, à l'exception de la section «Titres», est tiré d'un rapport de qualification daté d'août 2001 et préparé par Donald Théberge, ingénieur-géologue indépendant de la compagnie.

La propriété a été acquise par SOQUEM par désignation sur carte, pour son contexte géologique, semblable à celui du gisement de Pt-Pd du Lac des Îles, et présente donc un potentiel intéressant pour la découverte d'EGP «Éléments du groupe du platine». Aucun travaux de terrain n'a été effectué depuis l'acquisition de la propriété.

Localisation et accès

La propriété est localisée à 25 km au SSW du camp minier de Chibougamau. Elle est facilement accessible en utilisant un chemin gravelé, sur 35 km, à partir de la route 113, à la hauteur de l'aéroport de Chibougamau.

Titres miniers

La propriété est formée de 40 claims désignés sur carte, totalisant 2 228,99 ha et situés dans les cantons de Brongniart, Rasles et Haüy. Elle fait l'objet d'une entente en coparticipation entre Metco et SOQUEM en date du 31 août 2001. Cette entente se résume ainsi : Les deux partenaires ont chacun un intérêt indivis de 50 % et ont contribué à une mise de fonds initiale de 1 500 \$ chacun. Leur intérêt respectif dans la propriété est sujet à une clause de dilution normale. Si l'intérêt d'une partie est dilué à moins de 15 %, celui-ci est automatiquement converti en une redevance de 1,5 % NSR. Soquem a la gérance des travaux sur la propriété.

Historique

En ce qui concerne le MRNQ, outre les levés géophysiques aéroportés habituels, la région a été cartographiée à différentes reprises depuis les années 50 jusqu'au début des années 90. Holmes, Hébert (C. Hébert et Y. Hébert), Gobeil et finalement Tait, ont effectués les principaux levés géologiques. Beaumier et al. en 1995, ont produit une série de cartes montrant les résultats de la géochimie de la fraction fine du till pour la région du lac à l'Eau Jaune.

Du côté des compagnies minières, diverses compagnies ont effectué des levés géophysiques, autant au sol, qu'aéroportés, suivis de travaux de géologie, de géochimie, de décapage et de tranchées. Depuis 1949 jusqu'à aujourd'hui, environ 25 forages de mort-terrain et 167 sondages à diamant ont été forés sur et à proximité de la propriété.

Contexte géologique

La stratigraphie est dominée par les laves mafiques de la formation d'Obatogamau. Localement, ces coulées sont recoupées par des dykes mafiques et comagmatiques. Au SW de la propriété, elles sont recoupées par le complexe Eau Jaune, une intrusion polyphasée de composition dioritique à tonalitique. À l'est de la propriété, les laves mafiques sont recoupées par le pluton granodioritique de Muscocho.

Régionalement, les roches sont recoupées par un système de failles E-W à ENE-WSW et NE-SW, d'extension kilométrique et qui s'associe aux grands couloirs régionaux de déformation.

Géologie économique

Le modèle retenu pour l'exploration est celui du gisement de Pt-Pd du Lac des Îles en Ontario. Il se trouve dans des brèches d'intrusion à l'intérieur de l'intrusion mafique-ultramafique du complexe du Lac des Îles. La zone principale fait 1km de long, 815 m de large et a une extension en profondeur d'au moins 650 m. Les ressources mesurées et indiquées s'élèvent à 145,6 MT à 1,57 g Pd/t, 0,17 g Pt/t, 0,06 % Cu et 0,05 % Ni.

Même si le nombre de trous forés semble impressionnant, la propriété n'a pratiquement jamais été explorée pour les EGP. Les indices lac à l'Eau Jaune et Muscocho ont retourné respectivement des valeurs en Pt-Pd de 276 et 340 ppb, à l'intérieur d'intrusions de pyroxénite. De plus l'indice Muscocho a retourné 1,2 % Ni et 0,6 % Cu sur 6,56 m en forage, dans une zone de brèche. Les intrusions de pyroxénite sont localisables, par levé magnétique. Une de ces anomalies magnétiques, localisée sous le lac Keith, a été forée et expliquée par un dyke de péridotite minéralisé en pyrite et pyrrhotine, qui n'a cependant pas été analysé pour les EGP. Finalement un indice aurifère localisé à la limite est de la propriété a retourné 9,94 g Au/t sur 9 m en tranchée et 23,99 g Au/t sur 1,1 m en forage.

Recommandations

La propriété offre un contexte favorable à la recherche d'EGP, tel que l'indiquent les indices Muscocho et Eau Jaune. Les hauts magnétiques témoignent de la présence d'intrusions ou dykes mafiques-ultramafiques. Il est donc proposé de réaliser tout d'abord un travail de prospection suivi de coupe de lignes, afin d'effectuer un levé magnétique qui permettra de localiser les intrusions mafiques à ultramafiques. Par la suite, un levé géologique accompagné d'échantillonnage et de décapage permettra de cibler des forages sur les zones présentant le meilleur potentiel de découverte. Parallèlement à ces travaux, l'indice aurifère situé à la limite est de la propriété devra aussi être évalué. Le budget suivant couvrant les travaux répartis en quatre phases, est proposé ci-après :

Phase I – Prospection			Eau Jaune
Salaire géologue	30 jours	350 \$ / jour	10 500 \$
Analyses	250 échantillons	13 \$/échantillon	3 250 \$
Matériel d'exploration	Côût total	100 \$	100 \$
Frais d'hébergement	Côût total	2 000 \$	2 000 \$
Frais de transport	Côût total	2 500 \$	2 500 \$
Supervision	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		1 444 \$
Total Phase I			20 000 \$

Phase II – Géophysique			
Salaires géophysicien	1 jour	350 \$ / jour	350 \$
Géologues	3 jours	350 \$ / jour	1 050 \$
Contrats (levé P.P.)	30 km	500 \$ / km	15 000 \$
Levé Mag.	30 km	100 \$ / km	3 000 \$
Coupe de lignes	30 km	250 \$ / km	7 500 \$
Supersivion	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	(5 % contrats, 15 % frais divers)		1 446 \$
Total Phase II			29 000 \$

Phase III – Décapage			
Salaires géologues	40 jours	350 \$ / jour	14 000 \$
Personnel de support	85 jours	192 \$ / jour	16 320 \$
Pelle hydraulique	20 jours	1 000 \$ / jour	20 000 \$
Analyse	500 échantillons	13 \$ / échantillon	6 500 \$
Matériel d'exploration	Coût total	500 \$	500 \$
Frais d'hébergement	Coût total	6 000 \$	6 000 \$
Frais de transport	Coût total	5 000 \$	5 000 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		8 198 \$
Total Phase III			77 000 \$

Phase IV – Forages			
Salaire géologue	20 jours	350 \$ / jour	7 000 \$
Personnel de support	15 jours	192 \$ / jour	2 880 \$
Forages	1 000 m	50 \$ / m	50 000 \$
Mob. / démob.	Coût total	2 000 \$	2 000 \$
Analyses	200 échantillons	13 \$ / échantillon	2 600 \$
Matériel d'exploration	Coût total	500 \$	500 \$
Frais d'hébergement	Coût total	2 000 \$	2 000 \$
Frais de transport	Coût total	2 500 \$	2 500 \$
Supervision	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		4 328 \$
Total Phase IV			74 000 \$
GRAND TOTAL			200 000 \$

Participation de Metco .

≈ 100 000 \$

Si l'offre minimale est souscrite, Metco contribuera 5 000 \$ pour entreprendre les travaux de la phase I. Si l'offre maximale est souscrite, Metco contribuera 63 000 \$ pour la réalisation des phases I, II et III.

Propriété La Ronde

Le texte qui suit, à l'exception de la section «Titres», est tiré d'un rapport de qualification daté d'août 2001 et préparé par Donald Théberge, ingénieur-géologue indépendant de la compagnie.

La propriété a été acquise par SOQUEM par désignation sur carte, pour son contexte géologique, semblable à celui du gisement de Pd-Pt du Lac des Îles, et présente donc un potentiel intéressant pour la découverte d'éléments du groupe du platine «EGP». Aucun travaux de terrain n'a été effectué depuis l'acquisition de la propriété.

Localisation et accès

La propriété est localisée à 95 km au sud-ouest du camp minier de Chibougamau. Elle est facilement accessible en utilisant un chemin gravelé, sur 70 km, à partir de la route 113, à la hauteur du lac Landing.

Titres miniers

La propriété est formée de 36 claims désignés sur carte, totalisant 2 009,47 ha et situés dans les cantons de La Ronde et La Roncière. Elle fait l'objet d'une entente en coparticipation entre Metco et SOQUEM en date du 31 août 2001. Cette entente se résume ainsi : Les deux partenaires ont chacun un intérêt indivis de 50 % et ont contribué à une mise de fonds initiale de 1 500 \$ chacun. Leur intérêt respectif dans la propriété est sujet à une clause de dilution normale. Si l'intérêt d'une partie est diluée à moins de 15 %, celui-ci est automatiquement converti en une redevance de 1,5 % NSR. SOQUEM a la gérance des travaux sur la propriété.

Historique

En ce qui concerne le MRNQ, outre les levés géophysiques aéroportés habituels, la région a été cartographiée par Lamothe et Maybin, ce dernier s'est surtout intéressé au complexe de la rivière Opawica. Finalement un levé de géochimie de sols a été effectué par Otis, en 1985.

Du côté des compagnies minières, de 1958 à 1988, diverses compagnies ont effectué des levés géophysiques, autant au sol, qu'aéroportés, suivis de levés géologiques. Aucun forage n'a été rapporté sur la propriété.

Contexte géologique

Le contexte géologique de la propriété est complexe. La partie nord de la propriété est composée des laves mafiques de la formation d'Obatogamau. Elles sont recoupées par quatre intrusions, soit le complexe anorthositique d'Opawica, le pluton tonalitique d'Opawica, le pluton de La Ronde et le pluton de Wachigabau. Les roches sont métamorphisées au faciès des schistes verts où le grain tectonique est orienté est-ouest.

Deux systèmes majeurs de failles sont observés, le premier de type ductile est orienté E-W à NW-SE, le deuxième, plus tardif, est d'orientation NE-SW.

Géologie économique

Le modèle retenu pour l'exploration est celui du gisement de Pt-Pd du Lac des Îles en Ontario. Il se trouve dans des brèches d'intrusion à l'intérieur de l'intrusion mafique-ultramafique du complexe du Lac des Îles. La zone principale fait 1 km de long, 815 m de large et a une extension en profondeur d'au moins 650 m. Les ressources mesurées et indiquées s'élèvent à 145,6 MT à 1,57 g Pd/t, 0,17 g Pt/t, 0,06 % Cu et 0,05 % Ni.

Les dykes de gabbro et de pyroxénite sont les cibles recherchées; ils sont facilement détectables par levé magnétique. Un échantillon provenant d'un de ces dykes de gabbro situé sur le contact sud du complexe d'Opawica a retourné une teneur de 319 ppb Pt-Pd.

Recommandations

La propriété offre un contexte favorable à la recherche d'EGP, tel que l'indique l'indice de Pt-Pd de 309 ppb. Les hauts magnétiques témoignent de la présence d'intrusions ou dykes mafiques-ultramafiques. Il est donc proposé de réaliser tout d'abord un travail de prospection suivi de coupe de lignes, afin d'effectuer un levé magnétique qui permettra de localiser les intrusions mafiques à ultramafiques. Par la suite un levé géologique accompagné d'échantillonnage et de décapage, permettra de cibler des forages sur les zones présentant le meilleur potentiel de découverte. Le budget suivant couvrant les travaux répartis en quatre phases est proposé ci-après :

Phase I - Prospection			La Ronde
Salaire géologue	30 jours	350 \$ / jour	10 500 \$
Analyses	250 échantillons	13 \$/échantillon	3 250 \$
Matériel d'exploration	Côût total	100 \$	100 \$
Frais d'hébergement	Côût total	2 000 \$	2 000 \$
Frais de transport	Côût total	2 500 \$	2 500 \$
Supervision	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		1 444 \$
Total Phase I			20 000 \$

Phase II – Géophysique			
Salaires géophysicien	1 jour	350 \$ / jour	350 \$
Géologues	3 jours	350 \$ / jour	1 050 \$
Contrats (levé P.P.)	30 km	500 \$ / km	15 000 \$
Levé Mag.	30 km	100 \$ / km	3 000 \$
Coupe de lignes	30 km	250 \$ / km	7 500 \$
Supersivion	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	(5 % contrats, 15 % frais divers)		1 446 \$
Total Phase II			29 000 \$

Phase III – Décapage			
Salaires géologues	40 jours	350 \$ / jour	14 000 \$
Personnel de support	85 jours	192 \$ / jour	16 320 \$
Pelle hydraulique	20 jours	1 000 \$ / jour	20 000 \$
Analyse	500 échantillons	13 \$ / échantillon	6 500 \$
Matériel d'exploration	Coût total	500 \$	500 \$
Frais d'hébergement	Coût total	6 000 \$	6 000 \$
Frais de transport	Coût total	5 000 \$	5 000 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		8 198 \$
Total Phase III			77 000 \$

Phase IV – Forages			
Salaire géologue	20 jours	350 \$ / jour	7 000 \$
Personnel de support	15 jours	192 \$ / jour	2 880 \$
Forages	1 000 m	50 \$ / m	50 000 \$
Mob. / démob.	Coût total	2 000 \$	2 000 \$
Analyses	200 échantillons	13 \$ / échantillon	2 600 \$
Matériel d'exploration	Coût total	500 \$	500 \$
Frais d'hébergement	Coût total	2 000 \$	2 000 \$
Frais de transport	Coût total	2 500 \$	2 500 \$
Supervision	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		4 328 \$
Total Phase IV			74 000 \$
GRAND TOTAL			200 000 \$

Participation de Metco .

≈ 100 000 \$

Si l'offre minimale est souscrite, Metco contribuera 5 000 \$ pour entreprendre les travaux de la phase I. Si l'offre maximale est souscrite, Metco contribuera 63 000 \$ pour la réalisation des phases I, II et III.

Propriété Naomi

Le texte qui suit, à l'exception de la section «Titres», est tiré d'un rapport de qualification daté d'août 2001 et préparé par Donald Théberge, ingénieur-géologue indépendant de la compagnie.

La propriété a été acquise par SOQUEM par désignation sur carte, pour son contexte géologique, semblable à celui du gisement de Pt-Pd du Lac des Îles, et présente donc un potentiel intéressant pour la découverte d'EGP «Éléments du groupe du platine». Aucun travaux de terrain n'a été effectué depuis l'acquisition de la propriété.

Localisation et accès

La propriété est localisée à 80 km au nord-ouest du camp minier de Chibougamau. Elle est facilement accessible étant desservie par un chemin gravelé.

Titres miniers

La propriété est formée de 40 claims désignés sur carte, totalisant 2 205,89 ha et situés dans les cantons de Lucière et Lantagnac. La propriété fait l'objet d'une entente en coparticipation entre Metco et SOQUEM en date du 31 août 2001. Cette entente se résume ainsi : Les deux partenaires ont chacun un intérêt indivis de 50 % et ont contribué à une mise de fonds initiale de 1 500 \$ chacun. Leur intérêt respectif dans la propriété est sujet à une clause de dilution normale. Si l'intérêt d'une partie est diluée à moins de 15 %, celui-ci est automatiquement converti en une redevance de 1,5 % NSR. Metco a la gérance des travaux sur la propriété.

Historique

Excepté les travaux d'évaluation du potentiel minéral effectué par Shell Canada et la SDBJ à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, aucune compagnie minière n'a travaillé dans la région immédiate de la propriété. En outre des levés géophysiques aéroportés, le MRNQ a mené quelques levés géologiques, qui ont circonscrit des unités volcaniques et sédimentaires, recoupées par des intrusions dont la composition varie de roches felsiques à ultramafiques.

Contexte géologique

La propriété est localisée à la limite nord de la partie orientale de la zone volcanique nord polycyclique reliant les camps miniers de Matagami et de Chibougamau. Elle se compose de gneiss et d'une intrusion felsique et porphyrique. Le levé magnétique aéroporté laisse entrevoir une géologie plus complexe, avec notamment la présence de dykes ou intrusions mafiques à ultramafiques.

Géologie économique

Le modèle retenu pour l'exploration est celui du gisement de Pt-Pd du Lac des Îles en Ontario. Il se trouve dans des brèches d'intrusion à l'intérieur de l'intrusion mafique-ultramafique du complexe du Lac des Îles. La zone principale fait 1 km de long, 815 m de large et a une extension en profondeur d'au moins 650 m. Les ressources mesurées et indiquées s'élèvent à 145,6 MT à 1,57 g Pd/t, 0,17 g Pt/t, 0,06 % Cu et 0,05 % Ni.

Un indice de Pt-Pd, localisé 6 km au SSE de la propriété a retourné des teneurs variant de 693 à 1 078 ppm de Pt-Pd, à l'intérieur d'une intrusion de pyroxénite. Des hauts magnétiques isolés présents sur l'ensemble de la propriété représentent les cibles potentielles pour la découverte d'EGP.

Recommandations

La propriété offre un contexte favorable à la recherche d'EGP. D'ailleurs un indice de Pt-Pd existe à proximité et des hauts magnétiques isolés témoignent de la présence d'intrusions mafiques à ultramafiques. Il est donc proposé de réaliser tout d'abord un travail de prospection suivi de coupe de lignes, afin d'effectuer un levé magnétique qui permettra de localiser les intrusions mafiques à ultramafiques. Par la suite, un levé géologique accompagné d'échantillonnage et de décapage permettra de cibler des forages sur les zones présentant le meilleur potentiel de découverte. Le budget suivant couvrant les travaux répartis en quatre phases est proposé ci-après :

Phase I – Prospection			Naomi
Salaire géologue	30 jours	350 \$ / jour	10 500 \$
Analyses	250 échantillons	13 \$/échantillon	3 250 \$
Matériel d'exploration	Côût total	100 \$	100 \$
Frais d'hébergement	Côût total	2 000 \$	2 000 \$
Frais de transport	Côût total	2 500 \$	2 500 \$
Supervision	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	5 % sur contrats et 15 % sur frais directs		1 444 \$
Total Phase I			20 000 \$
Phase II – Géophysique			
Salaires géophysicien	1 jour	350 \$ / jour	350 \$
Géologues	3 jours	350 \$ / jour	1 050 \$
Contrats (levé P.P.)	30 km	500 \$ / km	15 000 \$
Levé Mag.	30 km	100 \$ / km	3 000 \$
Coupe de lignes	30 km	250 \$ / km	7 500 \$

Supervision	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	(5 % contrats, 15 % frais divers)		1 446 \$
Total Phase II			29 000 \$

Phase III – Décapage			
Salaires géologues	40 jours	350 \$ / jour	14 000 \$
Personnel de support	85 jours	192 \$ / jour	16 320 \$
Pelle hydraulique	20 jours	1 000 \$ / jour	20 000 \$
Analyse	500 échantillons	13 \$ / échantillon	6 500 \$
Matériel d'exploration	Coût total	500 \$	500 \$
Frais d'hébergement	Coût total	6 000 \$	6 000 \$
Frais de transport	Coût total	5 000 \$	5 000 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		8 198 \$
Total Phase III			77 000 \$

Phase IV – Forages			
Salaire géologue	20 jours	350 \$ / jour	7 000 \$
Personnel de support	15 jours	192 \$ / jour	2 880 \$
Forages	1 000 m	50 \$ / m	50 000 \$
Mob. / démob.	Coût total	2 000 \$	2 000 \$
Analyses	200 échantillons	13 \$ / échantillon	2 600 \$
Matériel d'exploration	Coût total	500 \$	500 \$
Frais d'hébergement	Coût total	2 000 \$	2 000 \$
Frais de transport	Coût total	2 500 \$	2 500 \$
Supervision	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		4 328 \$
Total Phase IV			74 000 \$
GRAND TOTAL			<u>200 000 \$</u>

Participation de Metco.

≈ 100 000 \$

Si l'offre minimale est souscrite, Metco contribuera 5 000 \$ pour entreprendre les travaux de la phase I. Si l'offre maximale est souscrite, Metco contribuera 63 000 \$ pour la réalisation des phases I, II et III.

Propriété Wachigabau

Le texte qui suit, à l'exception de la section «Titres», est tiré d'un rapport de qualification daté d'août 2001 et préparé par Donald Théberge, ingénieur-géologue indépendant de la Société.

La propriété a été acquise par SOQUEM désignation sur carte, pour son contexte géologique, semblable à celui du gisement de Pt-Pd du Lac des Îles, et présente donc un potentiel intéressant pour la découverte d'EGP «Éléments du groupe du platine». Aucun travaux de terrain n'a été effectué depuis l'acquisition de la propriété.

Localisation et accès

La propriété est localisée à 85 km au sud-ouest du camp minier de Chibougamau. Elle est facilement accessible en utilisant un chemin gravelé, sur 60 km, à partir de la route 113, à la hauteur de la ville de Chapais.

Titres miniers

La propriété est formée de 40 claims désignés sur carte, totalisant 2 236,66 ha et situés dans les cantons de La Ronde, Guercheville et Du Guesclin. Elle fait l'objet d'une entente en coparticipation entre Metco et SOQUEM le 31 août 2001. Cette entente se résume ainsi : Les deux partenaires ont chacun un intérêt indivis de 50 % et ont contribué à une mise de fonds initiale de 1 500 \$ chacun. Leur intérêt respectif dans la propriété est sujet à une clause de dilution normale. Si l'intérêt d'une partie est diluée à moins de 15 %, celui-ci est automatiquement converti en une redevance de 1,5 % NSR. Metco a la gérance des travaux sur la propriété.

Historique

En ce qui concerne le MRNQ, outre les levés géophysiques aéroportés habituels, la région a été cartographiée par Maybin, qui s'est surtout intéressé au complexe de la rivière Opawica. La propriété fait aussi partie de la région couverte par la synthèse géologique de Chown et al.

Du côté des compagnies minières, diverses compagnies ont effectué des levés géophysiques, autant au sol, qu'aéroportés, suivis de levés géologiques et de tranchées. Les seuls forages rapportés ont été effectués sur les claims Rosenbaum en 1990-91, et plus récemment par Mines d'Or Virginia, en 1996. Ces derniers forages n'ont pu confirmer les teneurs de 0,74g Au/t, 3,08 % Cu et 18,6 g Ag/t, obtenues en surface.

Contexte géologique

Le contexte géologique de la propriété est complexe. Elle couvre en partie les laves mafiques de la formation d'Obatogamau dans lesquelles se sont introduits le pluton tonalitique d'Opawica, le complexe anorthositique d'Opawica, et le pluton dioritique de Wachigabau. De grands dykes gabbroïques de direction est-ouest sont adjacents au sud du complexe anorthositique d'Opawica. Deux systèmes majeurs de failles sont observés, le premier de type ductile est orienté E-W à NW-SE, le deuxième, plus tardif, est d'orientation NE-SW.

Géologie économique

Le modèle retenu pour l'exploration est celui du gisement de Pt-Pd du Lac des Îles en Ontario. Il se trouve dans des brèches d'intrusion à l'intérieur de l'intrusion mafique-ultramafique du complexe du Lac des Îles. La zone principale fait 1km de long, 815 m de large et a une extension en profondeur d'au moins 650 m. Les ressources mesurées et indiquées s'élèvent à 145,6 MT à 1,57 g Pd/t, 0,17 g Pt/t, 0,06 % Cu et 0,05 % Ni.

Sur la propriété, les dykes de gabbro et de pyroxénite sont les cibles recherchées; ils sont facilement détectables par levé magnétique. Un échantillon provenant d'un de ces dykes de gabbro a retourné une teneur de 319 ppb Pt-Pd.

Recommandations

La propriété offre un contexte favorable à la recherche d'EGP, tel que l'indique l'indice de Pt-Pd de 309 ppb. Les hauts magnétiques témoignent de la présence d'intrusions ou de dykes mafiques-ultramafiques. Il est donc proposé de réaliser tout d'abord un travail de prospection suivi de coupe de lignes, afin d'effectuer un levé magnétique qui permettra de localiser les intrusions mafiques à ultramafiques. Par la suite un levé géologique accompagné d'échantillonnage et de décapage, permettra de cibler des forages sur les zones présentant le meilleur potentiel de découverte. Le budget suivant couvrant les travaux répartis en quatre phases est proposé ci-après :

Phase I - Prospection			Wachigabau
Salaire géologue	30 jours	350 \$ / jour	10 500 \$
Analyses	250 échantillons	13 \$/échantillon	3 250 \$
Matériel d'exploration	Coût total	100 \$	100 \$
Frais d'hébergement	Coût total	2 000 \$	2 000 \$
Frais de transport	Coût total	2 500 \$	2 500 \$
Supersivion	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	5 % sur contrats et 15 % sur frais directs		1 444 \$
Total Phase I			20 000 \$

Phase II – Géophysique			
Salaires géophysicien	1 jour	350 \$ / jour	350 \$
Géologues	3 jours	350 \$ / jour	1 050 \$
Contrats (levé P.P.)	30 km	500 \$ / km	15 000 \$
Levé Mag.	30 km	100 \$ / km	3 000 \$
Coupe de lignes	30 km	250 \$ / km	7 500 \$
Supersivion	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	(5 % contrats, 15 % frais divers)		1 446 \$
Total Phase II			29 000 \$

Phase III – Décapage			
Salaires géologues	40 jours	350 \$ / jour	14 000 \$
Personnel de support	85 jours	192 \$ / jour	16 320 \$
Pelle hydraulique	20 jours	1 000 \$ / jour	20 000 \$
Analyse	500 échantillons	13 \$ / échantillon	6 500 \$
Matériel d'exploration	Coût total	500 \$	500 \$
Frais d'hébergement	Coût total	6 000 \$	6 000 \$
Frais de transport	Coût total	5 000 \$	5 000 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		8 198 \$
Total Phase III			77 000 \$
Phase IV – Forages			
Salaire géologue	20 jours	350 \$ / jour	7 000 \$
Personnel de support	15 jours	192 \$ / jour	2 880 \$
Forages	1 000 m	50 \$ / m	50 000 \$
Mob. / démob.	Coût total	2 000 \$	2 000 \$
Analyses	200 échantillons	13 \$ / échantillon	2 600 \$
Matériel d'exploration	Coût total	500 \$	500 \$
Frais d'hébergement	Coût total	2 000 \$	2 000 \$
Frais de transport	Coût total	2 500 \$	2 500 \$
Supervision	1 jour	441 \$ / jour	441 \$
Frais administratifs	5 % contrats, 15 % frais directs		4 328 \$
Total Phase IV			74 000 \$
GRAND TOTAL			200 000 \$

Participation de Metco.

≈ 100 000 \$

Si l'offre minimale est souscrite, Metco contribuera 5 000 \$ pour entreprendre les travaux de la phase I. Si l'offre maximale est souscrite, Metco contribuera 63 000 \$ pour la réalisation des phases I, II et III.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

La compagnie résulte de la fusion de deux entreprises minières en date du 1^{er} novembre 1999. Au cours de sa première pleine année d'exercice terminé le 31 décembre 2000, Metco a effectué des travaux d'exploration totalisant 644 899 \$, comparativement à 18 565 \$ en 1999. De plus, la compagnie a fait l'acquisition de propriétés pour un montant de 112 776 \$. Les travaux ont été concentrés sur les propriétés Orphée et Greve B et comprenaient essentiellement l'évaluation des ressources et l'identification de nouvelles zones minéralisées par relevés géophysiques et sondages. Les résultats obtenus justifient la poursuite des travaux principalement sur les propriétés Orphée et Fancamp ainsi que l'accélération des programmes d'exploration sur l'ensemble de toutes les autres propriétés.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000, la compagnie a obtenu une subvention de 204 473 \$ du ministère des Ressources naturelles pour le fonds de roulement et la réalisation de travaux d'exploration sur les propriétés Orphée, Fancamp et Greve B. De ce montant une somme de 62 068 \$, relatif au fonds de roulement, a été reçu et porté à l'état des résultats.

L'exercice 2000 s'est terminé par une perte nette de 138 520 \$, comparativement à 253 543 \$ en 1999, année de la restructuration et de la fusion. Les dépenses administratives sont passées de 88 899 \$ à 219 119 \$. Cette augmentation est due principalement aux dépenses occasionnées par la fusion et à une hausse importante des activités de la compagnie.

L'actif total de la compagnie a passablement augmenté pour atteindre 1 578 154 \$ au 31 décembre 2000 comparativement à 941 793 \$ en 1999. Le fonds de roulement se situe à 387 067 \$ en 2000 contre 464 774 \$ en 1999. En excluant la débenture et la subvention du ministère, la compagnie a levé par voie de financements privés une somme de 475 500 \$ en l'an 2000. Pour ces financements, la compagnie a émis 1 611 316 actions. L'encaisse de la compagnie se chiffre à 404 846 \$ au 31 décembre 2000 comparativement à 519 575 \$ l'année précédente. En février 2001, la compagnie a complété des financements privés additionnels pour un montant global de 225 000 \$.

Au cours du second trimestre de l'année 2001, la compagnie a poursuivi son programme d'exploration dans les camps miniers de Rouyn-Noranda et de Matagami.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDE

Aucun dividende n'a été versé par la compagnie à ce jour. Toute décision de verser des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires sera prise par le conseil d'administration en tenant compte des revenus de la compagnie, de ses besoins financiers et des autres conditions qui prévaudront alors.

DÉTAILS DE L'OFFRE

Cette offre consiste en l'émission d'un minimum de 120 unités «A» et de 200 unités «C» (200 000 \$) (l'«offre minimale») et d'un maximum de 1 175 unités «A» (1 175 000 \$), 200 unités «B» (200 000 \$) et 200 unités «C» (200 000 \$) (l'«offre maximale»).

Les unités «A», «B» et «C» sont parfois désignées collectivement les «unités».

Chaque unité «A», au prix de 1 000 \$ chacune, est composée de :

- i) ● actions ordinaires accréditives (les «actions accréditives») de la compagnie au prix de 0,● \$ l'action (● \$);
- ii) ● actions ordinaires de la compagnie au prix de 0,● \$ l'action (● \$); et
- iii) ● bons de souscription, chaque bon permettant de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,● \$ l'action en tout temps jusqu'au ● 2003.

Chaque unité «B», au prix de 1 000 \$ chacune, est composée de :

- i) ● actions ordinaires de la compagnie au prix de 0, ● \$ l'action (● \$); et
- ii) ● bons de souscription, chaque bon permettant de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,● \$ l'action en tout temps jusqu'au ● 2003.

Les unités «C» de la compagnie au prix de 1 000 \$ chacune, pour une souscription de 200 000 \$ sont offertes exclusivement à ● et sont composées de i) ● actions ordinaires de la compagnie au prix de ● \$ l'action, et ii) ● bons de souscription, chacun permettant de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de ● \$ l'action en tout temps jusqu'au ● 2003.

Les actions accréditives

Les sociétés exploitant une entreprise principale et qui engagent certaines dépenses d'exploration minière au Canada ont le droit de réclamer des déductions pour l'impôt sur le revenu en ce qui a trait aux FEC.

Les actions accréditives émises aux termes de cette offre ont les mêmes droits et caractéristiques que les actions ordinaires.

La compagnie prendra toutes les mesures pour engager les FEC au plus tard le 31 décembre 2002, pour un montant égal au prix total de souscription des actions accréditives incluses dans les unités «A» et, au plus tard dans les 90 jours suivants la fin de 2001, renoncera aux FEC en faveur des souscripteurs d'actions accréditives.

Au plus tard le 31 mars 2002, la compagnie enverra aux souscripteurs d'unités «A» les formulaires requis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur les impôts* (Québec) relativement à l'émission des actions accréditives comprises dans les unités «A» et à la renonciation des FEC pour leur permettre de compléter leurs rapports d'impôt pour l'année 2001.

Les actions ordinaires

Les actions ordinaires de la compagnie sont des actions sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit de voter à toutes les assemblées des actionnaires, de recevoir tout dividende déclaré par la compagnie quant à de telles actions ordinaires et, au moment de la dissolution de la compagnie, de participer proportionnellement avec les autres porteurs d'actions ordinaires à toute distribution des biens de la compagnie.

Les bons de souscription

Le texte qui suit n'est qu'un résumé et est donné sous réserve des dispositions détaillées prévues dans la convention de bons de souscription mentionnée ci-après.

Les bons de souscription offerts aux présentes ne seront émis que sous forme nominative aux termes d'une convention (la «convention de bons de souscription») datée du ● 2001 entre la compagnie et Société de fiducie Computershare du Canada, en qualité d'agent des bons de souscription («l'agent des bons de souscription»).

Un bon de souscription entier permettra à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,● \$ au plus tard le ● 2003 avant 17h00, (heure de Montréal) après quoi le bon de souscription deviendra nul et sans effet. À l'exercice d'un bon de souscription, l'agent des bons de souscription remettra le prix d'exercice à la compagnie et remettra au porteur du bon de souscription une action ordinaire, nouvellement émise par la compagnie.

La convention de bons de souscription prévoit le rajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions ordinaires pouvant être livrées à l'exercice des bons de souscription à la survenance de certains événements, notamment dans le cas d'une subdivision, d'une refonte ou d'une reclassification des actions ordinaires ou dans le cas d'une restructuration du capital de la compagnie, ou dans le cas d'une fusion ou du regroupement de la compagnie avec une autre société.

Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise à l'exercice de tout bon de souscription. Les porteurs de bons de souscription n'auront, à ce titre, aucun droit de vote, privilège, ni aucun autre droit.

Livraison des certificats

Les certificats représentant les titres souscrits seront livrés dans les trente (30) jours de chaque séance de clôture du présent placement. Aucun certificat représentant les unités ne sera émis.

Capital-actions de la compagnie

Le capital-actions autorisé de la compagnie est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 15 555 075 actions ordinaires étaient émises et payées et en circulation le ● octobre 2001.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le tableau ci-dessous illustre la structure du capital de la compagnie avant et après avoir donné effet à la présente offre :

Description de la valeur	Montant des titres autorisés	Montant des titres en circulation au 31 décembre 2000 (vérifié)	Montant des titres en circulation au 30 juin 2001 (non vérifié)⁽¹⁾	Montant des titres en circulation au 30 juin 2001 si l'offre maximale est souscrite (non vérifié)⁽¹⁾
Actions ordinaires	illimité	8 600 332 \$ (14 899 454 actions)	8 784 716 \$ (15 517 304 actions)	10 179 216 \$ ⁽²⁾ (● actions)
Déficit		7 424 579 \$	7 580 371 \$	7 760 871 \$

(1) Ces données excluent les actions ordinaires pouvant être émises sur exercice des options d'achat d'actions en vigueur en faveur des dirigeants, administrateurs et employés, les actions ordinaires sous-jacentes au capital et aux intérêts des trois débentures convertibles et les actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice des bons de souscription en circulation (Voir la rubrique intitulée «OPTIONS, D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION»).

(2) Après déduction des frais d'émission et de la rémunération du placeur pour compte.

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

La compagnie offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs (le «régime»). Les principales dispositions du régime sont les suivantes :

1. le nombre maximal d'actions qui peut être émis en vertu du régime est limité à 3 396 760;
2. le nombre maximal d'actions qui peut être réservé pour un bénéficiaire en vertu du régime est limité à 5 % du nombre d'actions émises et en circulation lors de l'octroi (sur une base non-diluée), moins le nombre total d'actions déjà réservées pour émission à cette personne en vertu de toute autre option d'achat d'actions octroyée à titre de mesure incitative ou de compensation;
3. le prix de clôture des actions à chaque octroi ne peut être moindre que le prix de clôture des actions sur les bourses où elles se transigent la journée précédant l'octroi; ou, s'il n'y a pas eu de transactions, la moyenne du cours de fermeture acheteur et du cours de fermeture vendeur la journée précédant l'octroi;
4. les options sont non transférables par les bénéficiaires et ne peuvent être levées plus de dix ans après la date de leur octroi.

Le tableau suivant illustre les options d'achat d'actions en vigueur en faveur des dirigeants, administrateurs et fournisseurs de la compagnie.

	Date d'octroi	Nombre d'actions ordinaires visées par des options octroyées (#)	Prix de levée ou prix de base (\$/Titre)	Cours des titres visés par des options à la date de l'octroi (\$/Titre)	Date d'expiration
Membres de la haute direction (2) et administrateurs(2)	17 octobre 1996 15 juillet 1997 1 ^{er} décembre 1999 18 juillet 2000 5 juillet 2001	50 000 137 500 600 000 700 000 875 000	1,20 \$ 0,30 \$ 0,30 \$ 0,30 \$ 0,20 \$	N/D N/D N/D 0,30 \$ 0,19 \$	17 octobre 2006 15 juillet 2007 1 ^{er} décembre 2009 18 juillet 2010 5 juillet 2011
Autres employés	-	--	--	--	--
Consultants		100 000	0,20 \$	--	5 juillet 2011

De plus, les bons de souscription suivant sont actuellement émis et en circulation:

- 1) Notice d'offre : 207 000 bons de souscription, chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,40 \$ en tout temps jusqu'au 29 juin 2002;
- 2) Pierre Donaldson : 200 000 bons de souscription, chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,325 \$ en tout temps jusqu'au 29 juin 2002;
- 3) Sodemex I et II : 250 000 bons de souscription, chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,30 \$ en tout temps jusqu'au 21 août 2002;
- 4) Fonds régional de solidarité Abitibi-Témiscamingue : 300 000 bons de souscriptions, chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,325 \$ en tout temps jusqu'au 24 juillet 2002;
- 5) Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec : 200 000 bons de souscription, chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,325 \$ en tout temps jusqu'au 24 juillet 2002.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant présente l'état de la rémunération pour les dirigeants de la compagnie les mieux rémunérés au cours du dernier exercice financier :

Nom et fonction principale	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme				
	Traitement	Primes	Autre forme de rémunération annuelle	Plan d'options				Droits à la plus-value d'actions
				Date d'octroi	Nombre	Prix de levée	Date d'expiration	
Florent Gauthier Président	-	-	63 000 \$ ⁽¹⁾	17.07.00	150 000	0,30 \$	17.07.10	-
Jean-Guy Masse Président du conseil et trésorier	-	-	26 400 \$ ⁽²⁾	17.07.00	500 000	0,30 \$	17.07.01	-

(1) Montant versé sous forme d'honoraires à la compagnie de gestion Bureau minier et d'exploration Burmex Inc. dont Monsieur Florent Gauthier est le président.

(2) Montant versé sous forme d'honoraires dont une somme de 15 000 \$ à Monsieur Jean-Guy Masse et de 11 400 \$ à la compagnie de gestion Masvil Capital Inc. dont Monsieur Jean-Guy Masse est le président.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Aucun administrateur de la compagnie ne fut rémunéré en cette capacité par la compagnie au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000.

PRÊT AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Aucun administrateur ou membre de la haute direction ne bénéficie de prêt de la part de la compagnie.

VENTES ANTÉRIEURES

Placements antérieurs

Au cours des douze derniers mois, Metco a procédé aux placements suivants:

Souscripteurs	Date du placement	Montant du placement	Nombre de titres	Prix par action	Bons de souscription
Sodemex I & II	21/02/2001	50 000,00 \$	250 000 actions ordinaires	0,20 \$/action	250 000 bons de souscription, chacun donnant droit de souscrire à une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,30 \$ jusqu'au 21 août 2002
Fonds Régional de Solidarité Abitibi-Témiscamingue, société en commandite	24/01/2001	75 000,00 \$	Débeture convertible et 6 000 actions ordinaires ⁽¹⁾	0,25 \$/action	300 000 bons de souscription, chacun donnant droit de souscrire à une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,325 \$ jusqu'au 24 juillet 2002
Fonds Régional de Solidarité Nord-du Québec, société en commandite	24/01/2001	50 000,00 \$	Débeture convertible et 4 000 actions ordinaires ⁽²⁾	0,25 \$/action	200 000 bons de souscription, chacun donnant droit de souscrire à une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,325 \$ jusqu'au 24 juillet 2002
Pieter J. Duhaime	20/06/2001	63 830,45 \$	25 000 actions ordinaires	2,55 \$/action	--
Pierre Donaldson	29/12/2000	50 000,00 \$	200 000 actions ordinaires	0,25/action	200 000 bons de souscription, chacun donnant droit de souscrire à une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,325 \$ jusqu'au 29 juin 2002
Notice d'offre	29/12/2000	320 500,00 \$	1 035 000 actions ordinaires	0,30 \$/action	207 000 bons de souscription, chacun donnant droit de souscrire à une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,40 \$ jusqu'au 29 juin 2002

(1) Débeture d'un montant en capital de 75 000 \$ et d'une durée maximale de 2 ans, convertible en actions ordinaires de la compagnie au prix de conversion de 0,25 \$ l'action, portant intérêt à un taux de 12,5 % l'an payables en actions ordinaires de la compagnie et 6 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$.

(2) Débeture d'un montant en capital de 50 000 \$ et d'une durée maximale de 2 ans, convertible en actions ordinaires de la compagnie au prix de conversion de 0,25 \$ l'action, portant intérêt à un taux de 12,5 % l'an payables en actions ordinaires de la compagnie et 4 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$.

VARIATION DU COURS DES ACTIONS ORDINAIRES

Le tableau suivant présente les variations du cours du marché et le volume de transactions sur les actions ordinaires à la Bourse de Montréal pour les périodes indiquées. Depuis le 1^{er} octobre 2001, les actions ordinaires de la compagnie se transigent à la Bourse canadienne de croissance.

	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
2001			
1 ^{er} au ● novembre	●	●	●
octobre	0,09	0,08	46 000
Septembre	0,13	0,09	107 633
Août	0,13	0,10	188 000
Juillet	0,20	0,12	228 397
2 ^e trimestre	0,19	0,08	407 383
1 ^{er} trimestre	0,18	0,07	177 466
2000			
4 ^e trimestre	0,28	0,10	333 594
3 ^e trimestre	0,30	0,18	242 125
2 ^e trimestre	0,30	0,16	280 051
1 ^{er} trimestre ⁽¹⁾	0,50	0,19	502 601

(1) La négociation des titres de Metco sur le marché boursier a débuté au premier trimestre de 2000.

TITRES BLOQUÉS

Désignation de la valeur	Nombre de titres bloqués	Pourcentage par rapport aux titres de la catégorie
Actions ordinaires	3 419 717	24,67 %

2 308 522 actions ordinaires de la compagnie (dont 690 150 actions détenues par Pierre J. Boudreault & Associés Inc., 387 288 actions détenues par Oroplata Limited, 300 000 actions détenues par Robert Deragon, 201 300 actions détenues par Mario B. Caron, 229 784 actions détenues par Florent J. Gauthier et 500 000 actions détenues par Jean-Guy Masse), font l'objet d'un blocage auprès de Compagnie Montréal Trust (maintenant Société de fiducie Computershare du Canada) en vertu d'une convention de blocage en date du 4 octobre 2000. Les détenteurs pourront retrouver la libre disposition de leurs 2 308 522 actions bloquées, selon le calendrier suivant : au 1^{er} novembre 2000 : 10 %; au 1^{er} novembre 2001 : 10 %; au 1^{er} novembre 2002 : 15 %; au 1^{er} novembre 2003 : 15 %; au 1^{er} novembre 2004 : 15 %; et au 1^{er} novembre 2005 : 15 %. De ce fait, le 1^{er} novembre 2000, 288 567 actions ordinaires ont été libérées en faveur des personnes ci-haut mentionnées: 86 269 actions ordinaires pour Pierre J. Boudreault & Associés Inc., 48 411 actions ordinaires pour Oroplata Ltd., 37 500 actions ordinaires pour Robert Deragon, 25 163 actions ordinaires pour Mario B. Caron, 28 724 actions ordinaires pour Florent J. Gauthier et 62 500 actions ordinaires pour Jean-Guy Masse.

Toutefois, ces actions bloquées pourront toutes être libérées lors d'une mise en exploitation commerciale d'une propriété appartenant à la compagnie, compte tenu des paramètres suivants : la qualité des réserves géologiques (prouvées, probables et possibles), une quantité suffisante de minerais pour justifier une durée suffisante d'exploitation continue d'au moins trois années, la mise en exploitation générant des profits, la modification du traitement comptable des opérations et un bail minier.

De plus, 300 000 autres actions ordinaires bloquées sont détenues par le Brig. Gén. Edward W. Rosenbaum (298 080 actions) et par Roland Dugré (1 920) et sont assujetties aux conditions initiales de blocage prévues dans des conventions de 1986 et 1993, et leur libération est régie par les règles de l'Instruction générale québécoise n° Q-4 de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Finalement, 811 195 actions ordinaires bloquées sont détenues par un total de 23 autres personnes, et leur libération est assujettie à l'approbation de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

PRINCIPAUX PORTEURS

Les seules personnes, entreprises ou compagnies qui, en date des présentes, détenaient véritablement, directement ou indirectement, ou qui exerçaient un contrôle ou une emprise sur les actions ordinaires de la compagnie représentant plus de dix pour-cent (10 %) des droits de vote rattachés aux actions ordinaires sont les suivantes:

Porteur	Nombre de titres	Pourcentage par rapport aux titres de la catégorie
CDS & Co. ⁽¹⁾	2 038 981	13,16 %
Brig. Gén. Edward W. Rosenbaum	1 975 264	12,69 %

- (1) Au ● 2001, à la connaissance des dirigeants de la compagnie, CDS & Co. agit à titre de prête-nom pour un grand nombre de porteurs, dont aucun ne détient, directement ou indirectement, 10 % et plus des actions émises de la compagnie.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les noms, municipalités de résidence, postes au sein de la compagnie et principales occupations des dirigeants et des administrateurs de la compagnie ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun :

Nom	Âge	Poste occupé	Nombre d'actions sur lesquelles une emprise est exercée	Fonction actuelle
Richard W. Brissenden ⁽¹⁾ Toronto, Ontario	57 ans	Administrateur	-	Président de Regal Consolidated Ventures Limited et président du conseil d'Excellon Resources inc.
Claude R. Brochu ⁽¹⁾ Montréal, Québec	56 ans	Administrateur	40 000	Président de SRB Management inc. et administrateur de la compagnie d'assurance l'Unique
Florent Gauthier Lachine, Québec	59 ans	Président, administrateur	353 665	Président, Bureau minier et d'exploration Burmex inc.
Michel Lusignan Pierrefonds, Québec	43 ans	Secrétaire	10 000	Avocat, secrétaire de Ressources Plexmar Inc., Ditem Explorations Inc., Graniz Mondal Inc., Arca Explorations Inc., SKG Interactive Inc. et secrétaire-adjoint de Les Ressources Campbell Inc.
Jean-Guy Masse Montréal, Québec	60 ans	Président du conseil, administrateur	559 000	Président, Masvil Capital inc.
Brig. Gén. Edward W. Rosenbaum ⁽¹⁾ Rydal, États-Unis	73 ans	Administrateur	1 975 264	Président du conseil, David Michael & Co.

(1) Membre du comité de vérification.

Richard W. Brissenden

Monsieur Brissenden est devenu administrateur de la compagnie le 5 juillet 2001. Comptable agréé, il a été administrateur de plusieurs sociétés d'exploration minière. Il est couramment président de Regal Consolidated Ventures Limited et président du conseil de Excellon Resources Inc., deux sociétés d'exploration et de développement. Il est vice-président de William G. Brissenden Inc., une compagnie privée d'investissements. Il est un administrateur de Corona Gold Corporation (TSE), de Lexam Explorations Inc. (CDNX) et membre du conseil d'administration de plusieurs autres sociétés publiques.

Claude R. Brochu

Monsieur Claude R. Brochu est devenu administrateur de la compagnie le 5 juillet 2001. Il est diplômé de l'Université d'Ottawa avec une Maîtrise en Administration (MBA) de l'Université McMaster d'Hamilton. Après une longue carrière à la compagnie Joseph E. Seagram & Sons où il atteint le poste de vice-président Exécutif, Marketing, il joint le Club de Baseball de Montréal Ltée comme Président et Chef des Opérations. Il occupa, jusqu'à la fin de 1999, les postes de Commandité du Montreal Baseball and Company Ltd et de Président du Club de Baseball de Montréal et cumulé de nombreuses fonctions au sein de l'organisation du Baseball Majeur en tant qu'administrateur du Major League Baseball Entreprises et membre de différents comités. Il est présentement Président de SRB Management Inc. et administrateur de la Compagnie d'Assurance L'Unique. Il est Membre de l'Ordre du Canada.

Florent J. Gauthier

Monsieur Florent J. Gauthier est président et administrateur de la compagnie depuis sa création le 1^{er} novembre 1999. Il a gradué en génie géologique à l'Université Laval en 1965 (B.Sc.A., ing). Il est président de Bureau minier et d'exploration (BURMEX) Inc., une compagnie de consultations minières, qui fournit les services de M. Gauthier à la compagnie sur une base régulière. Il est un consultant possédant une solide expérience de l'industrie minière se spécialisant dans l'exécution de mandats internationaux très variés, mais rattachés au domaine minier, pour des organismes internationaux ou pour des compagnies privées. Avant d'être consultant, il œuvrait au sein de compagnies minières majeures telle que Noranda Inc., et le groupe Patiño N.V. Il a, entre autres été associé directement dans la mise en valeur de plusieurs gisements, soit de l'exploration au développement, et y

compris la production. Il est administrateur de Ressources Majescor Inc., une compagnie junior axée sur l'exploration du diamant.

Jean-Guy Masse

Monsieur Jean-Guy Masse est administrateur de la compagnie depuis le 25 avril 2000. Il est président et administrateur de Masvil Capital inc. depuis 1992. Monsieur Masse offre ses services de consultant à la compagnie sur une base d'environ 25 heures par semaine. Il est ingénieur minier diplômé de l'École Polytechnique de Montréal, possède une maîtrise en administration minière de l'Université Stanford de Californie et est CFA. De 1984 à 1992, il a occupé les postes de vice-président exécutif de Dundee Capital Inc. et de président de sa filiale, Gestion de Fonds CMP Ltée, une compagnie de gestion de fonds mutuels. Durant cette période, la compagnie a levé auprès d'investisseurs et placé dans des compagnies de ressources naturelles plus de 1,2 milliards de dollars. De 1992 à décembre 1998, il fut aussi président et chef de la direction de Ressources Orléans Inc., une compagnie oeuvrant dans le secteur des minéraux industriels. Il est également administrateur de Mines Cancor Inc., Minerais Bruneau Inc. et Mines Strateco inc.

Brig. Gén. Edward W. Rosenbaum

Monsieur Edward W. Rosenbaum est administrateur de la compagnie depuis sa création le 1^{er} novembre 1999. Il est président du conseil d'administration de David Michael & Co., Inc. depuis 1989, vice-président de David Michael de Mexico SA depuis 1992 et administrateur de Automotive Safety Specialties Inc. depuis 1993. Il est membre des associations et clubs suivants : Inst. Food Technologists, Flavor and Extract Manufacturers Association, Air Force Association, Air Force Academy Association (charter), Scabbord and Blade et du club Army Navy de Washington. Il est président du conseil de Pennsylvania National Guard Foundation. Il est brigadier-général, U.S. Air Force (ret.). Il était administrateur de Diabex de juillet 1993 jusqu'à la fusion.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le fait que certains administrateurs et dirigeants de la compagnie soient associés à d'autres compagnies de ressources peut engendrer des situations de conflits d'intérêts. Si un administrateur ou un dirigeant est placé dans une situation de conflits d'intérêts, il s'abstiendra de prendre part aux discussions, aux décisions et aux votes.

MODE DE PLACEMENT

En vertu d'une convention de placement pour compte intervenue en date du ● 2001 entre la compagnie et La Corporation Canaccord Capital (le «placeur pour compte»), la compagnie a nommé le placeur pour compte pour offrir en vente les unités A et B de la compagnie, sous réserve des modalités et conditions contenues dans la convention de placement pour compte.

Cette convention prévoit notamment qu'aucune unité ne sera vendue à moins que 120 unités «A» (120 000 \$) et 200 unités «C» (200 000 \$) n'aient été souscrites (l'«offre minimale»). Au plus 1 175 unités «A» (1 175 000 \$), 200 unités «B» (200 000 \$) et 200 unités «C» (200 000 \$) pourront être vendues (l'«offre maximale»).

Le placeur pour compte peut former un syndicat de placement se composant de certains courtiers en valeurs mobilières et peut fixer la rémunération des membres du syndicat de placement.

Le produit des souscriptions sera déposé auprès de Société de fiducie Computershare du Canada («fiduciaire») en vertu d'une convention de fiducie intervenue en date du ● 2001, prévoyant que le fiduciaire détiendra ces sommes pour le compte des souscripteurs jusqu'à ce que l'offre minimale ait été souscrite. Si l'offre minimale n'a pas été souscrite au plus tard le ● 2001, ou à toute autre date ultérieure convenue entre la compagnie et le placeur pour compte, le produit intégral sera remis aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction Si l'offre minimale a été souscrite avant cette date, d'autres séances de clôture pourront avoir lieu à des dates ultérieures, jusqu'au 31 décembre 2001 dans le cas des unités «A». Dans le cas des unités «B», d'autres séances de clôture pourront avoir lieu jusqu'au ● 2002.

Le placeur pour compte a convenu de faire de son mieux pour vendre les unités «A» et «B», mais n'est pas tenu d'en acheter. La convention de placement pour compte prévoit que si certains événements déterminés se produisent, le placeur pour compte ne sera pas tenu d'autoriser le fiduciaire à remettre à la compagnie, conformément à la convention de fiducie, les fonds qu'elle a reçus à l'égard de l'achat d'unités «A» et «B». Le placeur pour compte recevra une rémunération de 10 % du montant total des souscriptions d'unités «A» et «B» acceptées par la compagnie. De plus, la compagnie a convenu de verser au placeur pour compte une somme de 8 000 \$ à titre de frais de conseiller financier, pour le travail accompli dans le cadre de la conception et de la structure du présent placement.

FACTEURS DE RISQUE

Généralités

L'acquisition des unités «A», «B» ou «C» de la compagnie doit être considérée comme un placement spéculatif comportant des risques importants. Tout investisseur devrait porter une attention particulière aux risques exposés ci-dessous.

Titres de propriété

Bien que la compagnie ait obtenu des opinions sur les titres de certaines de ses propriétés, et ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous jacentes aux intérêts de la compagnie.

Financement additionnel

Dans l'avenir, des fonds additionnels pourront être requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur. La source de fonds futurs disponibles à la compagnie est l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt de fonds. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la compagnie. De plus, même si un tel financement était complété avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'il sera obtenu moyennant des modalités favorables à la compagnie, ou qu'il lui fournira des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de la compagnie et sa situation financière.

Conditions de l'industrie

L'exploration et la mise en valeur des ressources minières comportent des risques significatifs que même une évaluation soignée alliée à l'expérience et au savoir-faire ne peuvent éviter. Bien que la découverte d'un gisement puisse s'avérer extrêmement lucrative, peu de terrains faisant l'objet d'une prospection deviennent par la suite des mines productrices. Des dépenses importantes peuvent s'avérer nécessaires aux fins d'établir les réserves de minerai, d'élaborer les procédés métallurgiques et de construire les installations d'extraction et de traitement sur un site particulier. Il est impossible de fournir une assurance à l'effet que les programmes d'exploration et de mise en valeur prévus par la compagnie engendreront une exploitation minière rentable.

La viabilité économique d'un gisement minéral dépend de nombreux facteurs, dont certains tiennent aux caractéristiques particulières du gisement, notamment sa taille, sa teneur et sa proximité à l'infrastructure ainsi que le caractère cyclique du cours des métaux et la réglementation gouvernementale dont celle visant les prix, les redevances, les limites de production, l'importation et l'exportation de minéraux et la protection de l'environnement. L'incidence de ces facteurs ne peut être évaluée de façon précise, mais leur effet peut faire en sorte que la compagnie ne fournisse pas un rendement adéquat sur la mise de fonds.

Les activités minières comportent un niveau élevé de risques. Les activités de la compagnie seront assujetties à tous les dangers et risques que l'on connaît habituellement à l'exploration et la mise en valeur de l'or, y compris les formations géologiques inhabituelles et imprévues, explosions, effondrements, inondations et autres situations qui peuvent survenir au cours du forage et de l'enlèvement de matériel et dont n'importe lequel pourrait entraîner des dommages corporels ou matériels ou environnementaux et, possiblement, une responsabilité juridique.

Concurrence

Les activités de la compagnie sont axées sur la recherche, l'évaluation et la mise en valeur de gisements miniers. Il n'y a aucune assurance que les dépenses décrites dans ce prospectus qui seront engagées par la compagnie résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La compagnie affrontera d'autres compagnies disposant de ressources financières supérieures aux siennes dans le cadre d'occasions de participer à des projets prometteurs. D'importants investissements en capital sont requis pour atteindre le stade de l'exploitation commerciale suite à des efforts d'exploration couronnés de succès.

Réglementation gouvernementale

Les activités de la compagnie sont assujetties à diverses lois fédérales, provinciales et locales qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, les impôts, les normes du travail, les maladies et la sécurité professionnelles, la sécurité minière, les substances toxiques, la protection de l'environnement et autres. L'exploration et la mise en valeur sont assujettis à des dispositions législatives et réglementaires aux paliers fédéral, provinciaux et locaux portant sur la protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées à l'industrie minière, afin de contrôler le rejet des eaux usées et obliger les participants à rendre compte de tels contrôles aux autorités réglementaires, à réduire ou éliminer les répercussions qu'engendrent les déchets que produisent certaines activités

d'extraction et de traitement et qui sont ultérieurement déposés sur le sol ou rejetés dans l'air ou l'eau, à réaliser des travaux de restauration des propriétés minières, à contrôler les déchets et matériaux dangereux et à réduire le risque d'accidents de travail. Le défaut de se conformer aux dispositions législatives susmentionnées peut entraîner des amendes importantes et autres pénalités.

Incidences fiscales

La compagnie engagera des frais d'exploration au Canada («FEC») et renoncera à ces derniers en faveur des souscripteurs d'unités accréditives. Or, le traitement fiscal accordé par les autorités fédérales et provinciales aux activités minières ont un effet important sur le caractère opportun d'un investissement dans les unités. Il n'y a aucune garantie que les lois et règlements applicables en matière d'impôt sur le revenu et les pratiques actuelles des autorités fiscales fédérale et provinciales ne changeront ni ne seront interprétés d'une façon qui changera fondamentalement les incidences fiscales pour les épargnants de l'acquisition des actions accréditives. L'application éventuelle de l'impôt minimum de remplacement pourra limiter les avantages fiscaux découlant de la déduction pour FEC. Aucune décision anticipée n'a été demandée à Revenu Canada ni aux autorités fiscales provinciales en ce qui a trait aux incidences fiscales fédérales et provinciales pour la compagnie et pour les détenteurs d'actions ordinaires, accréditives et de bons de souscription compris ou sous-jacents aux unités A, B et C.

La compagnie pourrait décider de renoncer avant le 30 avril 2002 à des FEC admissibles en faveur des souscripteurs d'unités A. Dans la mesure où la compagnie décide de se servir d'une période additionnelle pour encourir les FEC, il y a un risque pour les souscripteurs d'unités A. Aucune garantie ne peut être fournie à l'effet que le produit de l'émission des actions ordinaires accréditives incluses dans les unités A servira à engager des FEC avant la fin de 2002. Si le produit de l'émission des actions ordinaires accréditives n'a pas servi à engager des frais avant la fin de 2002, les souscripteurs d'unités A seront cotisés de nouveau afin de remettre les avantages fiscaux dont ils auront bénéficié pour l'année d'imposition 2001.

Risques de poursuite

La compagnie pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de la compagnie.

La compagnie détient actuellement une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de ses administrateurs eu égard à certain risques. Advenant des réclamations dirigées contre la compagnie et ses dirigeants en matière environnementale, il n'est pas certain que cette assurance puisse entièrement couvrir ces réclamations.

Conflits d'intérêt

Certains administrateurs de la compagnie agissent à titre d'administrateurs d'autres compagnies engagées dans des activités d'exploration et, de mise en valeur de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêt. Toute décision prise par ces administrateurs impliquant la compagnie sera conforme à leurs devoirs et obligations de transiger de façon équitable et de bonne foi avec la compagnie et ces autres entreprises. De plus, ces administrateurs déclareront leur intérêt et s'abstiendront de voter sur toute question qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêt.

Financement futur

Les programmes prévus par la compagnie nécessiteront du financement futur, ce qui pourrait diluer l'intérêt des actionnaires actuels. La récupération des valeurs des propriétés d'exploration indiquées au bilan dépend de la découverte de réserves qui peuvent être exploitées de façon rentable et de la capacité de la compagnie d'obtenir les fonds suffisants afin de réaliser ses programmes.

Permis, licences et approbations

Les activités de la compagnie nécessitent des permis et licences de diverses autorités gouvernementales. La compagnie considère qu'elle détient tous les permis et licences requis pour les activités qu'elle poursuit actuellement conformément aux lois et règlements pertinents. Des changements apportés aux règlements pourraient affecter ces licences et permis. Rien ne garantit que la compagnie puisse obtenir toutes les licences et tous permis requis afin de poursuivre ses activités minières, construire des mines ou des usines d'extraction et débiter l'exploitation de ses propriétés d'exploration. De plus, si la compagnie débute l'exploitation d'une propriété d'exploration, elle devra obtenir les permis et licences requis et s'y conformer en ce qui a trait à ses activités d'usage, son usage d'eau, le dépôt de matériaux sur le sol ou leur rejet dans l'air ou l'eau, l'enlèvement des déchets, les déversements, les programmes d'abandon et de remise en état de sites et les assurances financières. Il ne peut être garanti que la compagnie pourra obtenir ces permis et licences, ni qu'elle pourra se conformer à leurs exigences.

Dépendance envers la direction

La compagnie est dépendante envers certains membres de sa direction, dont particulièrement son président et son président du conseil. La perte de ses services pourrait avoir un impact défavorable sur la compagnie.

Revendications territoriales

Aucune des propriétés dans lesquelles la compagnie détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

PROMOTEURS

À l'heure actuelle, Metco n'a aucun promoteur.

LITIGES EN COURS

Il n'existe aucun litige dans lequel la compagnie est partie et qui porte sur certains de ses biens ou sur les propriétés sur lesquelles elle entend dépenser le produit de souscription attribuable aux actions accréditives.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Godin Cauvier Labrecque, société en nom collectif, 3080, boulevard Le Carrefour, bureau 201, Laval (Québec), H7T 2R5, sont les vérificateurs de la compagnie.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la compagnie est Société de fiducie Computershare du Canada, 1800 avenue McGill College, 7^e étage, Montréal (Québec), H3A 3K9.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux dernières années, la compagnie a conclu les contrats suivants, lesquels sont toujours en vigueur:

1. Convention de fiducie et de dépôt intervenue le ● entre Metco et Société de fiducie Computershare du Canada;
2. Convention de bons de souscription intervenue le ● entre Metco et Société de fiducie Computershare du Canada;
3. Convention de placement pour compte intervenue le ● entre Metco et La Corporation Canaccord Capital ;
4. Conventions de souscription datées du 17 décembre 1999 avec Sodemex I et II, sociétés en commandite, pour un montant de 50 000 \$ chacune résultant en l'émission de 434 782 actions ordinaires de la compagnie et de 434 391 bons de souscription;
5. Convention de souscription datée du 29 décembre 1999 avec le Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec, société en commandite, pour un montant total de 100 000 \$ avec l'émission d'une débenture convertible en actions ordinaires de la compagnie et accompagnée de 333 333 bons de souscription;
6. Contrat d'acquisition de la propriété Fancamp entre Fancamp Resources Ltd. et la compagnie, en date du 11 février 2000, pour un montant de 75 000 \$ payable par l'émission de 250 000 actions ordinaires de la compagnie;
7. Convention entre Mario Therrien, Daniel Mercier, Aline Leclerc et la compagnie, en date du 8 juin 2000, prévoyant l'acquisition par la compagnie de 23 claims (dont 13 font partie de la propriété Lac Dufault et 10 font partie de la propriété Rouyn) en contrepartie de l'émission de 100 000 actions ordinaires de la compagnie;
8. Entente entre SOQUEM et la compagnie en date du 30 octobre 2000, prévoyant la vente par Soquem de ses intérêts de 50 % dans les propriétés aurifères de Cavga et de Desjardins, de son intérêt de 100 % dans la propriété de métaux de base Matagami pour une somme globale de 50 000 \$, ainsi que l'octroi d'une option par Soquem à la compagnie lui permettant d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Du Dôme-Matagami;
9. Conventions de souscription en date du 24 janvier 2001 avec le Fonds régional de solidarité Abitibi-Témiscamingue et le Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec, sociétés en commandite, pour des montants respectifs de 75 000 \$ et 50 000 \$, avec l'émission d'une débenture convertible en actions ordinaires de la compagnie ainsi que respectivement 300 000 et 200 000 bons de souscription;

10. Conventions de souscription en date du 21 février 2001 avec Sodemex I et II, sociétés en commandite, pour un montant de 25 000 \$ chacune, résultant en l'émission de 250 000 actions ordinaires de la compagnie et de 250 000 bons de souscription;
11. Entente entre SOQUEM et la compagnie en date du 28 février 2001 donnant à la compagnie l'option d'acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété Cavelier 1, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration pour une somme de 125 000 \$ sur deux (2) ans; et
12. Ententes de coparticipation (intérêt indivis de 50 %) en date du 31 août 2001 entre SOQUEM inc. et la compagnie pour les propriétés suivantes : La Ronde, Eau Jaune, Naomi et Wachigamau.

EXPERTS

Aucun expert retenu aux fins du présent prospectus n'est intéressé à quelque égard que ce soit dans les biens ou les titres de la compagnie ou de toute autre partie qui a des liens avec la compagnie.

ASPECTS FISCAUX

UN PLACEMENT DANS LES ACTIONS ACCRÉDITIVES CONVIENT GÉNÉRALEMENT MIEUX À DES PERSONNES QUI ONT UN REVENU IMPOSABLE ÉLEVÉ ET QUI SONT PRÊTES À ACCEPTER LES RISQUES ÉLEVÉS INHÉRENTS À L'EXPLORATION DE RESSOURCES MINÉRALES. QUELS QUE SOIENT LES AVANTAGES FISCAUX DES ACTIONS ACCRÉDITIVES COMPRISSES DANS LES UNITÉS, LA DÉCISION D'Y SOUSCRIRE DOIT ÊTRE FONDÉE AVANT TOUT SUR UNE ÉVALUATION DE LA VALEUR DU PLACEMENT ET DE LA CAPACITÉ QU'À LE SOUSCRIPTEUR DE SUPPORTER UNE PERTE ÉVENTUELLE.

Généralités

Selon Ménard Mageau Valiquette, s.e.n.c., conseillers juridiques de la compagnie et Gowling Lafleur Henderson s.r.l., conseiller juridique du placeur pour compte, le texte qui suit constitue, en date du dépôt des présentes, un résumé des principales incidences fiscales relatives à un placement dans les Unités, pour un particulier, autre qu'une fiducie, résidant au Québec, le 31 décembre 2001 qui souscrit à des Actions accréditives de la compagnie dans le cadre du présent placement, qui les acquiert à titre d'immobilisations et qui n'a aucun lien de dépendance avec la compagnie. Ce texte ne s'applique pas à un contribuable dont l'entreprise comprend le commerce de droits, permis ou privilèges afférents aux travaux d'exploration, de forage ou d'extraction relatifs aux minéraux, au pétrole, au gaz naturel ou à d'autres hydrocarbures apparentés. **Ce résumé est de portée générale uniquement et ne constitue pas une analyse complète de toutes les incidences fiscales et ne devrait pas être interprété comme un avis juridique ou fiscal à toute personne souscrivant des Unités.**

Sauf indication contraire, le résumé qui suit se limite aux principales incidences fiscales d'un placement dans les Unités de la compagnie pour un particulier résidant au Québec au 31 décembre 2001. Ce résumé s'appuie sur les dispositions actuelles de la Loi fédérale, la Loi québécoise, les règlements actuellement en vigueur ainsi que de l'interprétation qu'ont les conseillers fiscaux des pratiques administratives actuelles de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et du ministère du Revenu du Québec pour les résidents du Québec en matière d'impôt. Il tient compte également des modifications proposées auxdits lois et règlements annoncés par le ministre des Finances du Canada et le ministre des Finances du Québec avant la date des présentes.

Il a été tenu pour acquis que les changements et amendements susmentionnés seront, le cas échéant, adoptés tels que proposés et qu'aucun autre amendement pertinent ne sera mis en vigueur. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée à cet effet.

À moins d'indication contraire dans le présent résumé, les incidences fiscales en vertu de la Loi québécoise sont les mêmes qu'en vertu de la Loi fédérale. Ce résumé ne tient pas compte des lois fiscales de pays autres que le Canada ou de toutes lois fiscales provinciales autres que celle du Québec.

Le ministre des finances du Québec a cependant annoncé le remplacement, à compter du 1^{er} janvier 2004, du régime des actions accréditives par un crédit d'impôt remboursable correspondant à un pourcentage des frais admissibles engagés par une société admissible. Pour les frais engagés après le 29 mars 2001 et avant le 1^{er} janvier 2004, sous réserve de la période de douze (12) mois prévue par la législation fiscale, les deux régimes coexisteront et une entreprise pourra opter pour l'un ou l'autre. La compagnie a choisi de se prévaloir du régime des actions accréditives dans le cadre du placement des unités «A».

Aucune décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu n'a été sollicitée auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada ou du ministère du Revenu du Québec relativement aux aspects fiscaux d'un placement dans les unités. **Chaque souscripteur éventuel devrait apprécier les aspects fiscaux de son placement après avoir obtenu l'avis de son propre conseiller en fiscalité sur les aspects fiscaux fédéraux et provinciaux. Le présent résumé n'est que de portée générale et ne constitue pas un avis juridique ou fiscal à l'intention d'un souscripteur.**

Frais d'exploration au Canada (FEC)

Les FEC comprennent toutes dépenses de nature courante engagées en vue de déterminer l'existence, la localisation, l'étendue ou la qualité d'une ressource minérale au Canada, autres que des frais d'aménagement au Canada ou des dépenses qui peuvent raisonnablement être considérées comme reliées à une mine qui a commencé à produire en quantités commerciales raisonnables ou comme reliées à un prolongement potentiel ou réel de cette dernière. Ils comprennent aussi certaines dépenses engagées aux fins d'amener au stade de la production une nouvelle mine.

Une société exploitant une entreprise principale au sens de la Loi fédérale et qui engage des FEC en 2001 ou 2002, autres que certains frais généraux d'exploration et d'aménagement, peut y renoncer, nets de tout montant d'aide reçue ou à recevoir par la compagnie, ou que cette dernière peut raisonnablement s'attendre à recevoir, en faveur d'une personne qui acquiert des Actions accréditives de la compagnie.

Pourvu que la seule contrepartie reçue par le souscripteur aux termes de la convention de souscription soit des actions autres que des actions prescrites et pourvu que certaines autres conditions énoncées dans la Loi fédérale soient rencontrées, tout souscripteur pourra alors inclure dans le calcul de ses FEC cumulatifs les FEC qui feront l'objet d'une renonciation en sa faveur dans le délai et de la façon prévue à la Loi fédérale, avec effet au plus tard le 31 décembre 2001.

Un souscripteur pourra inclure à son compte de frais cumulatifs d'exploration au Canada (FCEC) pour 2001, sa part des FEC ayant fait l'objet d'une renonciation en sa faveur pour 2001. Aux fins de la Loi fédérale, un particulier peut déduire, dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition, jusqu'à concurrence de 100 % du solde de son compte de FCEC à la fin de ladite année d'imposition.

Pourvu que les conditions énoncées dans la Loi fédérale soient rencontrées, soit (a) la convention entre la compagnie et le souscripteur doit avoir été conclue avant la fin de l'année ; (b) le souscripteur doit avoir payé en espèces avant la fin de l'année civile les actions accréditives et (c) la compagnie et le souscripteur ne doivent avoir entre eux aucun lien de dépendance tout au long de l'année donnée (en l'occurrence 2002), certains FEC engagés au cours de l'année 2002 seront réputés avoir été engagés par la compagnie au cours de l'année précédente, c'est-à-dire en 2001, dans la mesure où ils ont fait l'objet d'une renonciation au plus tard le 31 mars 2002 avec effet en 2001.

Afin de pouvoir bénéficier de cette période prolongée pour engager certaines dépenses admissibles, la compagnie devra verser un impôt déductible prévu à la Partie XII.6 de la Loi fédérale, à compter du mois de février, calculés en tant que pourcentage précis des fonds qui n'ont pas été dépensés pour engager des frais relatifs à des ressources admissibles à la fin de ce mois. Si la compagnie ne dépense pas le solde des fonds pour engager des frais relatifs à des ressources admissibles avant la fin de l'année civile au cours de laquelle survient la renonciation, la compagnie sera tenue de redresser les frais auxquels elle a renoncé en faveur des investisseurs et ceux-ci seront cotisés de nouveau afin de remettre les avantages fiscaux auxquels ils auront bénéficié. Aucun intérêt ne sera cependant exigible à l'égard de l'augmentation éventuelle de l'impôt à payer à la suite d'une nouvelle cotisation avant le mois de mai de l'année civile suivant la renonciation. Cet impôt de la Partie XII.6 payable par la compagnie est calculé et payé suite à la production d'une déclaration avant le mois de mars de l'année civile suivante. La compagnie devra également payer un impôt prévu à la Partie XII.6 de la Loi fédérale de 10 % sur le solde des fonds qui n'ont pas été dépensés avant la fin de l'année civile. Si la compagnie omet de réviser le montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation, celle-ci pourrait devoir payer une pénalité de 25 % des montants auxquels il est renoncé mais qui n'ont pas été engagés.

En vertu de la Loi québécoise, l'émetteur d'une action accréditrice qui renoncera à des frais engagés au Québec et qui, à la fin d'un mois donné de l'année civile au cours de laquelle la renonciation aura été faite (sauf janvier), n'aura pas engagé ces frais, sera redevable d'un droit mensuel égal à 50 % du montant de tels frais, multiplié par le pourcentage déterminé par l'application de la législation fédérale.

La compagnie pourrait décider d'utiliser les règles ci-dessus énoncées afin de renoncer à des FEC en faveur des souscripteurs. Dans la mesure où la compagnie décide de se servir de cette période additionnelle pour encourir les FEC, il y a un risque pour les souscripteurs. Si le produit de l'émission des Actions accréditives n'a pas servi à engager des frais avant la fin de l'année civile au cours de laquelle la renonciation aura été faite (i.e. 2002), les souscripteurs seront cotisés de nouveau afin de récupérer les avantages fiscaux dont ils auront bénéficié à l'égard des fonds non dépensés.

Un souscripteur doit réduire son compte de FCEC des montants qu'il a déduits à l'égard des FEC et de sa quote-part de tout montant d'aide reçu ou qu'il est en droit de recevoir d'une personne ou d'un gouvernement relatif aux FEC engagés ou qui peuvent raisonnablement être reliés à des activités d'exploration au Canada. Dans la mesure où le souscripteur ne déduit pas le solde de son compte de FCEC à la fin d'une année d'imposition, le solde pourra être réduit dans les années d'imposition subséquentes. Tout solde négatif dans le compte de FCEC d'un souscripteur à la fin d'une année d'imposition doit être inclus dans le revenu du souscripteur à la fin de l'année d'imposition en cause. Il en résultera immédiatement un solde nul dans le compte de FCEC du souscripteur.

Crédit d'impôt à l'investissement

La Loi fédérale prévoit un crédit d'impôt à l'investissement, à un taux de 15 %, applicable à certaines dépenses d'exploration minière engagées au Canada aux termes d'une convention d'émission d'actions accréditatives. L'investisseur pourra appliquer ce crédit d'impôt en réduction de son impôt fédéral payable par ailleurs. Ce nouveau crédit fédéral sera applicable à l'égard des dépenses admissibles.

Pour ces fins, les dépenses admissibles seront les dépenses d'exploration minière engagées par une compagnie après le 17 octobre 2000 et avant 2004 et ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur du particulier conformément à une convention d'émission d'Actions accréditatives conclue après le 18 octobre 2000.

Les dépenses d'exploration minière qui donneront droit au crédit d'impôt à l'investissement de 15 % seront engagées dans le cadre d'activités d'exploration minière effectuées à partir ou au-dessus de la surface terrestre en vue de déterminer l'existence ou l'emplacement de matières minérales étant des gisements de métaux communs ou gisement minéral relativement auquel le ministre des Ressources naturelles a certifié que le principal minéral extrait est un minéral industriel contenu dans un gisement non stratifié, étant l'ammonite, le chlorure de calcium, le diamant, le gypse, l'halite, le kaolin ou la sylvine, ou la silice, qui est extraite du grès ou du quartzite et qui est une dépense en vue de déterminer l'existence, la localisation, l'étendue ou la qualité d'une ressource minérale au Canada, y compris les frais de prospection, les frais d'étude géologique, géophysique ou géochimique, les frais de forage au moyen d'un appareil rotatif ou à diamant, par battage ou d'autres méthodes, les frais de creusage de tranchées mais ne vise pas les frais de creusage de trous d'exploration et d'échantillonnage préliminaire, les frais d'aménagement au Canada, une dépense qu'il est raisonnable de considérer comme rattachée soit à une mine qui a commencé à produire des quantités commerciales raisonnables, soit à un prolongement potentiel ou réel de cette mine, une dépense engagée pour le forage ou l'achèvement d'un puits de pétrole ou de gaz, la construction d'une route d'accès temporaire au puits ou la préparation d'un emplacement pour le puits, les frais de prospection, les frais d'étude géologique, géophysique ou géochimique.

Cependant, les frais cumulatifs d'exploration au Canada du particulier à un moment d'une année d'imposition seront réduits du montant de ce crédit demandé pour une année d'imposition antérieure. Tout solde négatif du compte de frais cumulatifs d'exploration au Canada à la fin d'une année d'imposition devra être inclus dans le revenu d'un contribuable pour cette année d'imposition. Le ministre des finances du Québec a pour sa part annoncé le 27 octobre 2000 que le crédit d'impôt non remboursable ne serait pas imposable au niveau provincial et qu'il ne réduirait pas les frais cumulatifs canadiens d'exploration d'un particulier.

Déduction additionnelle de 25 % à l'égard de certains frais d'exploration engagés au Québec (DAQ) (travaux encourus au Québec et résidents du Québec)

Aux fins de la Loi québécoise, un particulier peut déduire dans le calcul de son revenu imposable, pour une année d'imposition, un montant qui n'excède pas son compte relatif à certains frais d'exploration québécois à la fin de l'année en question. À cet égard, le compte relatif à certains frais d'exploration québécois d'un particulier désigne, de manière générale, un montant égal à 25% des frais d'exploration engagés au Québec au plus tard le 31 décembre 2003, sous réserve de la période de douze (12) mois prévue par la législation fiscale, et renoncés par une société admissible.

Les frais d'exploration admissibles à cette déduction additionnelle sont constitués, de façon générale, à l'égard de l'exploration minière, des frais engagés au Québec qui auraient été admissibles au titre d'allocation pour épuisement gagné pour exploration minière.

Aux fins de cette déduction additionnelle de 25 %, une société admissible signifie, de manière générale, une société dont l'ensemble des activités consiste principalement à faire de l'exploration minière, pétrolière ou gazière ou de la mise en valeur d'une ressource minérale ou d'un puits de pétrole ou de gaz, et qui au moment où les frais d'exploration engagés au Québec sont renoncés par une société et pendant toute la période de douze (12) mois qui précède ce moment, n'est pas une société qui exploite une ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz en quantité commerciale raisonnable ou encore, n'est pas une société qui contrôle directement ou indirectement ou n'est pas ainsi contrôlée par une autre société qui exploite en quantité commerciale

raisonnable une telle ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz. Compte tenu de ses activités, la compagnie est d'avis qu'elle se qualifie à titre de société admissible.

Déduction supplémentaire de 50 % à l'égard des frais d'exploration minière de surface engagés au Québec (DSQ) (travaux encourus au Québec et résidents du Québec)

Aux fins de la Loi québécoise, un particulier peut déduire dans le calcul de son revenu imposable, une déduction supplémentaire de 50 % à l'égard des frais d'exploration minière de surface engagés au Québec. Cette déduction supplémentaire pourra être cumulée avec la DAQ mentionnée ci-haut et portera à 175 % le montant total de déductions dont pourra bénéficier un particulier à l'égard de ces frais.

Cette déduction supplémentaire pourra être déduite par un particulier dans le calcul de son revenu imposable à l'égard des frais d'exploration minière de surface qui sont engagés au Québec au plus tard le 31 décembre 2003, sous réserve de la période de douze (12) mois prévue par la législation fiscale.

À cette fin, les frais d'exploration minière de surface seront constitués, de façon générale, de frais engagés au Québec qui sont actuellement admissibles à la DAQ à l'égard des frais d'exploration minière effectués par une société admissible, et qui précèdent la phase d'exploration souterraine. Ces frais devront être réduits de toute aide gouvernementale.

Aux fins de cette DSQ, l'expression «société admissible» a le même sens que celui donné à cette expression aux fins de la DAQ tel que mentionné plus haut.

Les frais d'exploration de surface ne comprennent pas les frais qui sont relatifs aux travaux de déblaiement et d'enlèvement des couches de surface qui sont plus que nécessaires pour effectuer la mise à jour ou l'échantillonnage préliminaire d'indices minéralisés, ni le forage et le creusage de tranchées ou de trous d'exploration qui constituent des travaux d'exploration souterrains.

Déduction du Québec pour frais d'émission (travaux encourus au Québec et résidents du Québec)

Un particulier peut déduire dans le calcul de son revenu imposable, pour une année d'imposition, un montant qui n'excède pas son compte relatif à certains frais d'émission à la fin de l'année.

Ce compte, dans la mesure où la compagnie a effectué une renonciation à l'égard des frais d'émission, comprend la quote part de l'investisseur dans les frais d'émission qu'a engagés la compagnie à l'occasion d'une émission publique d'actions comprenant des Actions accréditives dont le produit a servi à engager des frais d'exploration québécois admissibles à la DAQ.

Les frais d'émission auxquels une société peut renoncer doivent avoir été engagés à l'occasion de l'émission d'actions et à même le produit de celle-ci, et ne peuvent excéder 15 % de l'ensemble du produit de l'émission d'actions.

Réduction du capital versé

La compagnie sera tenue, aux fins de l'impôt, de réduire le capital versé pour les Actions accréditives d'un montant correspondant à 50 % des FEC auxquels elle a renoncé à l'égard de ces actions. Cette réduction du capital versé viendra réduire le montant qui pourrait autrement être rendu aux souscripteurs à titre de retour de capital suite à un rachat des actions. Si la compagnie achète ou rachète les actions pour un montant en excédent de son capital versé aux fins de l'impôt, l'excédent sera réputé être un dividende.

Dispositions d'actions

Une action acquise par un souscripteur à titre d'action accréditive sera réputée avoir été acquise à un coût nul. Dans le cas où un souscripteur acquiert des Actions Ordinaires à titre d'Actions accréditives et des Actions Ordinaires non accréditives, le prix de base rajusté de chaque action ordinaire détenue par lui comme bien en immobilisation sera le coût moyen pour lui de toutes les Actions Ordinaires (tant accréditives que non accréditives) ainsi acquises. En général, l'aliénation d'une action (autre que lors d'un rachat) détenue comme bien en immobilisation par le souscripteur entraînera un gain en capital ou une perte en capital égal à la différence entre le produit de l'aliénation et le prix de base rajusté de l'action. Le gain en capital imposable ou la perte en capital déductible sera égal à la moitié (1/2) de cette même différence.

Tout solde du compte de FCEC d'un souscripteur au moment où il dispose d'une action ordinaire demeurera fiscalement lié à ce souscripteur et ne sera pas transféré à la personne qui acquiert l'action ordinaire.

Exemption du gain en capital (travaux encourus au Québec et résidents du Québec)

La Loi québécoise prévoit qu'un particulier peut réduire le gain en capital résultant de la vente d'Actions accréditives. Cette réduction s'effectue au moyen d'un compte spécial comprenant la moitié (1/2) des FEC engagés au Québec donnant droit à la DAQ auxquels une société a renoncé en faveur de l'actionnaire. Lors de la vente d'Actions accréditives, le particulier pourra réduire le gain en capital réputé qui s'y rapporte d'un montant égal au moindre de la moitié (1/2) de ce gain en capital et du solde du compte. À cet égard, il est possible qu'un investisseur ne puisse être admissible à l'exemption temporaire sur le gain en capital réalisé sur les Actions accréditives. Tout montant du compte ainsi utilisé réduira le solde du compte, alors que toute nouvelle déduction de FEC engagé au Québec l'augmentera. De plus, la partie du gain en capital représentée par l'augmentation de valeur de l'action accréditive sur son coût réel est imposable et les montants accumulés dans le compte ne pourront réduire ce gain.

Bons de souscription

Les souscripteurs d'unités A, B et C sont tenus de répartir le prix d'achat de chaque unité de manière raisonnable entre les actions et les bons de souscription, afin de déterminer leur coût respectif. Selon la politique de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, la répartition faite par l'acquéreur et la compagnie doit être la même. Aucune valeur n'a été attribuée par la compagnie à l'ensemble des bons de souscription inclus dans les unités A, B et C. Toutefois, l'Agence des douanes et du revenu du Canada n'est pas lié par cette décision.

L'émission d'un bon de souscription n'entraînera pas de conséquence fiscale directe. Aucun impôt sur le revenu n'est payable en conséquence de l'exercice d'un bon de souscription.

Lors de l'exercice des bons de souscription, les souscripteurs acquerront une action ordinaire de la compagnie qui, en prenant pour acquis qu'elle est considérée comme un bien en immobilisation, aura un prix de base rajusté égal au prix d'exercice.

Lors de la disposition par un porteur d'un bon de souscription qui est un bien en immobilisation, un gain en capital sera réalisé dans la mesure où le produit de disposition excède le prix de base rajusté d'un bon de souscription.

Impôt minimum de remplacement applicable aux particuliers

La Loi fédérale et la Loi québécoise prévoient un impôt minimum de remplacement à l'intention des particuliers et de certaines fiducies et successions. Cet impôt minimum de remplacement sera calculé sur le revenu imposable modifié excédant 40 000 \$ au niveau fédéral et de 25 000 \$ au niveau provincial. Le revenu imposable modifié est défini comme étant le revenu imposable du contribuable plus divers montants, y compris la partie non imposable du gain en capital, et les déductions relatives à certains investissements dans des abris fiscaux (y compris les déductions relatives aux FEC).

Un particulier résidant au Québec sera assujéti à un montant d'impôt minimum sur le revenu aux fins de la Loi fédérale égal à 16 % (sans tenir compte de l'abattement provincial) du montant par lequel le revenu imposable modifié excède 40 000 \$ et à un montant d'impôt minimum de remplacement sur le revenu aux fins de la Loi québécoise égal à 20,75 % pour l'année 2001 et à 20 % pour l'année 2002 du montant par lequel le revenu imposable modifié excède 25 000 \$.

Tout impôt supplémentaire à payer pour une année est généralement remboursable jusqu'à concurrence de l'excédent de l'impôt ordinaire à payer sur l'impôt minimum de remplacement au cours des sept (7) années suivantes.

Aux fins de la Loi québécoise, un particulier résidant au Québec qui, pour une année donnée, aura bénéficié de la déduction additionnelle de 25 % ou de la déduction supplémentaire additionnelle de 50 %, pourra déduire le montant de ces déductions dans le calcul de son revenu imposable modifié, pour cette année, pour l'application de l'impôt minimum de remplacement.

L'impôt minimum de remplacement pourra affecter le coût après impôt du placement. Aussi chaque souscripteur devrait consulter son conseiller en fiscalité pour déterminer les incidences de l'impôt minimum sur son placement dans les Unités.

Intérêts sur les fonds empruntés pour acquérir des actions

Les frais d'intérêts raisonnables payés ou payables, selon le cas, par un souscripteur sur les fonds empruntés pour acquérir les Actions accréditives seront en général déductibles lors du calcul du revenu du souscripteur à la condition que le souscripteur détienne les actions acquises aux termes des présentes pour toute la période durant laquelle les intérêts courent, qu'il ait acquis les Actions accréditives aux fins d'en tirer un revenu et qu'il ait une expectative raisonnable d'obtenir un tel revenu.

Acomptes provisionnels et retenues à la source de l'impôt sur le revenu

Les souscripteurs qui sont employés et dont le revenu d'emploi fait l'objet d'une retenue à la source par un employeur peuvent demander à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et au ministère du Revenu du Québec d'autoriser leur employeur à réduire le montant des retenues à la source. Il est cependant possible qu'une telle autorisation ne soit pas accordée.

Les souscripteurs qui doivent verser des acomptes provisionnels peuvent prendre en considération dans le calcul de ces acomptes, les déductions prévues à titre de FEC, de la DAQ et de la DSQ.

LE PRÉSENT TEXTE NE DOIT EN AUCUNE FAÇON ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME UNE ASSURANCE POUR LE SOUSCRIPTEUR QUE LES DÉPENSES ENGAGÉES SERONT DU TYPE À ASSURER LE TRAITEMENT FISCAL DÉCRIT.

AUTRES FAITS IMPORTANTS

Il n'y a pas d'autres faits importants susceptibles d'affecter la valeur des titres placés en vertu du présent prospectus.

DROIT DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) confère à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus ou de toute modification de celui-ci. Cette loi permet également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placements effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans les délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de:

RESSOURCES METCO INC.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **RESSOURCES METCO INC.** aux **31 décembre 2000 et 1999** ainsi que les états consolidés des résultats et déficit et des flux de trésorerie pour les deux exercices terminés le 31 décembre 2000 et 1999. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux **31 décembre 2000 et 1999** ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les deux exercices terminés le 31 décembre 2000 et 1999 selon les principes comptables généralement reconnus

(Signé) GODIN, CAUVIER, LABRECQUE
COMPTABLES AGRÉÉS

Laval, le 26 avril 2001

(Excepté pour les notes 2 à 18 datées du 5 novembre 2001)

	Périodes terminées le		Exercices terminés le	
	30 juin		31 décembre	
	(non vérifiées)		(vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	(6 mois)	(6 mois)		
	\$	\$	\$	\$
REVENUS				
Revenus d'intérêts	5 791	6 634	8 873	-
Subventions	20 689	-	62 068	-
Gestion	10 828	-	9 658	-
	37 308	6 634	80 599	-
DÉPENSES				
Frais d'administration et autres	94 990	58 235	48 430	9 316
Comptabilité et consultation	13 200	-	12 328	7 551
Vérification	12 600	-	12 996	10 000
Services juridiques	11 138	36 393	24 250	31 041
Assurance	5 086	-	6 250	4 578
Frais d'inscription et frais de bourse	11 226	22 606	23 153	11 473
Honoraires de gestion	36 675	15 000	48 175	-
Registariat et fiduciaire	10 479	26 234	34 397	7 138
Information aux investisseurs	3 880	-	9 140	7 802
Crédit d'impôt - communications	(18 424)	-	-	-
	180 850	145 652	219 119	88 899
PERTE AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(143 542)	(139 018)	(138 520)	(88 899)
AUTRES ÉLÉMENTS				
Radiation de propriétés minières	-	-	-	(164 644)
PERTE NETTE	(143 542)	(139 018)	(138 520)	(253 543)
DÉFICIT AU DÉBUT	(7 424 579)	(7 219 142)	(7 219 142)	(6 915 599)
FRAIS D'ÉMISSION D' ACTIONS	(3 500)	(12 816)	(54 417)	(50 000)
INTÉRÊTS-DÉBENTURES CONVERTIBLES	(8 750)	(6 250)	(12 500)	-
	(7 436 829)	(7 238 208)	(7 286 059)	(6 965 599)
DÉFICIT À LA FIN	(7 580 371)	(7 377 226)	(7 424 579)	(7 219 142)
PERTE NETTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.02)

	Périodes terminées le 30 juin (non vérifiées)		Exercices terminés le 31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	(6 mois)	(6 mois)		
	\$	\$	\$	\$
EXPLOITATION				
Perte nette de l'exercice	(143 542)	(139 018)	(138 520)	(253 543)
Ajustement pour :				
Radiation de propriétés minières	-	-	-	164 644
	(143 542)	(139 018)	(138 520)	(88 899)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (déduction faite des effets – regroup. d'entreprises) (note12)	(52 139)	34 081	(37 022)	(161 502)
	(195 681)	(104 937)	(175 542)	(250 401)
INVESTISSEMENT				
Immobilisations corporelles	(3 058)	-	-	-
Frais d'exploration	(200 969)	(538 133)	(492 494)	(18 565)
Propriétés minières	(7 510)	(13 058)	(17 776)	-
Produit – échange de propriétés	-	-	50 000	-
Regroupement des sociétés (déduction faite des espèces acquises)	-	-	-	(1 333)
	(211 537)	(551 191)	(460 270)	(19 898)
FINANCEMENT				
Émission de capital-actions	100 000	165 000	475 500	884 949
Capital-actions à émettre	-	-	-	(54 866)
Frais d'émission d'actions	(3 500)	(12 816)	(54 417)	(50 000)
Émission de débentures	125 000	100 000	100 000	-
	221 500	252 184	521 083	780 083
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (DIMINUTION)	(185 718)	(403 944)	(114 729)	509 784
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	404 846	519 575	519 575	9 791
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	219 128	115 631	404 846	519 575
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES:				
Encaisse	18 601	55 631	63 825	59 111
Encaisse au fiduciaire	-	-	279 450	-
Dépôts à terme	200 527	60 000	61 571	460 464
	219 128	115 631	404 846	519 575
Renseignements supplémentaires :				
Actions à émettre en contrepartie du paiement des intérêts sur la débenture convertible	6 250	6 250	6 250	-
Actions émises en contrepartie du paiement des intérêts sur la débenture convertible	8 750	-	6 250	-

	30 juin (non vérifiés)		31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse (note 5)	219 128	115 631	404 846	519 575
Débiteurs (note 6)	93 941	18 338	198 749	6 918
Frais payés d'avance	10 256	4 071	3 989	-
	323 325	138 040	607 584	526 493
Immobilisations corporelles (note 7)	3 058	-	-	-
Propriétés minières (note 8)	494 283	171 263	486 773	63 205
Frais d'exploration reportés (note 9)	684 766	890 228	483 797	352 095
	1 505 432	1 199 531	1 578 154	941 793
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs	69 837	111 291	220 517	61 719
AVOIR DES ACTIONNAIRES				
Débtures convertibles (note 10)	225 000	100 000	100 000	-
Capital-actions émis (note 11)	8 784 716	8 208 582	8 600 332	8 043 582
Capital-actions à émettre (note 11)	6 250	156 884	81 884	55 634
Déficit	(7 580 371)	(7 377 226)	(7 424 579)	(7 219 142)
	1 435 595	1 088 240	1 357 637	880 074
	1 505 432	1 199 531	1 578 154	941 793

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION(s) Florent J. Gauthier Administrateur(s) Jean-Guy Masse Administrateur

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

- a) La société a été constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec par les statuts de fusion entre Ressources Diabex Inc. et Ressources Mafricor Inc. au 1^{er} novembre 1999; le regroupement de deux sociétés s'est fait selon la méthode de l'achat pur et simple, la société Ressources Diabex Inc. étant l'acquéreur.

Chaque actionnaire de Ressources Diabex Inc. a reçu pour chaque tranche de deux actions ordinaires, une action ordinaire de Ressources Metco Inc.

Chaque actionnaire de Ressources Mafricor Inc. a reçu pour chaque action ordinaire, une action ordinaire de Ressources Metco Inc.

L'acquisition s'est faite à la valeur nette aux livres de Ressources Mafricor Inc., l'actif et le passif ont été intégrés dans les livres de la société fusionnée; aucun écart d'acquisition n'a été constaté.

Le total de l'actif net acquis, y compris les éléments incorporels autres que l'achalandage se détaillait comme suit:

Encaisse:	32 045 \$
Débiteurs:	5 021 \$
Propriétés minières:	63 205 \$

- Le total du passif assumé représentait 66 893 \$ et Ressources Metco Inc. a émis 4 246 855 actions ordinaires en échange de 4 246 855 actions ordinaires de Ressources Mafricor Inc. pour 33 378 \$.

- b) La société procède à l'exploration de propriétés minières et n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables. La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens.

2- CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables applicables à une entreprise en exploitation, lesquels présument que la société poursuivra ses activités pendant une période raisonnable et qu'elle sera en mesure de réaliser ses biens et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités dans la mesure où elle obtiendra un financement suffisant.

3- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de Ressources Metco Inc. comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale 9069-0900 QUÉBEC INC. détenue en propriété exclusive. La filiale est inactive et les soldes inter-compagnies ont été éliminés.

4- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers:

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Immobilisations:

L'équipement informatique est comptabilisé au coût d'acquisition et amorti selon la méthode du solde dégressif au taux de 20 %.

Propriétés minières et frais d'exploration reportés:

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur sur ces propriétés, diminution faite des droits miniers remboursés relatifs à ces frais sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement inscrits aux propriétés minières et aux frais reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats.

4- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régime d'intéressement au capital :**

La Société offre un régime d'intéressement au capital qui est décrit à la note 11. Aucune dépense au titre de l'intéressement n'est constatée à l'égard de ce régime lorsque des actions ou des options d'achat d'actions sont émises. Toute contrepartie payée lors de l'exercice des options est portée au crédit du capital-actions.

Impôts sur les bénéfices :

À compter du 1^{er} janvier 2000, la Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. Ce changement n'a aucun impact sur la perte nette de 2000; il n'a pas été mis en application rétroactivement, car il n'y a pas eu d'incidence sur les états financiers des exercices antérieurs.

Actions accréditives:

Les actions ordinaires émises suite à un financement par actions accréditives sont comptabilisées à leur prix de vente.

Frais d'émission d'actions:

Les frais relatifs à l'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Perte nette de base et diluée par action:

À compter du 1^{er} janvier 2001, la société a adopté rétroactivement les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au calcul du résultat par action. Il n'y a aucune incidence de l'adoption de ces nouvelles recommandations sur les chiffres des périodes antérieures. Le principal changement découlant de l'adoption de cette nouvelle norme consiste, lors du calcul de la perte nette diluée par action, à supposer que le produit de la levée d'options d'achat d'actions soit affecté au rachat d'actions en circulation. L'ancienne norme supposait que le produit était investi pour obtenir un revenu.

La perte nette de base par action et la perte nette diluée par action sont calculées en divisant la perte nette de la période par la moyenne pondérée du nombre d'actions au cours de la période.

Instruments financiers:

Les éléments d'actif et de passif financiers à court terme figurent au bilan à leur valeur comptable qui représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, compte tenu de leur échéance relativement rapprochée.

Risque de taux d'intérêt:

Les débiteurs et les créditeurs ne portent pas intérêt.

5- ENCAISSE

	30 juin (non vérifiés)		31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	18 601	55 631	63 825	59 111
Encaisse au fiduciaire	-	-	279 450	-
Dépôts à terme	200 527	60 000	61 571	460 464
	219 128	115 631	404 846	519 575
Encaisse pour frais d'exploration:	70 931	-	271 900	449 450

6- DÉBITEURS

	30 juin (non vérifiés)		31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	\$	\$	\$	\$
Subvention – Ministère des Ressources Naturelles	-	-	163 095	-
Crédit d'impôt à recevoir	18 424	-	-	-
Taxes	75 517	18 338	35 654	6 918
	93 941	18 338	198 749	6 918

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin (non vérifiés)		31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	Valeur nette		Valeur nette	
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	3 058	-	-	-

8- PROPRIÉTÉS MINIÈRES

	Intérêts	Solde au 31 décembre 2000 (vérifié)	Acquisition (transfert)	Solde au 30 juin 2001 (non vérifié)
	%	\$	\$	\$
Grevet-B*	*	3 315	-	3 315
Orphée	50	61 298	-	61 298
Fancamp	82	77 920	(1 464)	76 456
Fancamp - B	100	-	1 464	1 464
D'Alembert	100	2 118	-	2 118
Lac Duffault	100	13 422	-	13 422
Matagami	*	-	102	102
Du Dôme-Matagami	*	317 110	6 902	324 012
Rouyn	100	11 590	506	12 096
Cavelier-1	100	-	-	-
		486 773	7 510	494 283

* option de gagner un intérêt

8- PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite)

	Intérêts	Solde au 31 décembre 1999 (vérifié)	Acquisition	Échange	Solde au 31 décembre 2000 (vérifié)
	%	\$	\$	\$	\$
Desjardins	-	-	647	(647)	-
Cavga	-	-	89	(89)	-
Matagami	-	-	5 052	(5 052)	-
Orphée	45	60 549	749		61 298
Grevet - B	option	2 656	659		3 315
Fancamp	77	-	77 920		77 920
Rouyn	100	-	11 590		11 590
Lac Dufault	100	-	13 422		13 422
D'Alembert	100	-	2 118		2 118
Du Dôme-Matagami	option	-	530	316 580	317 110
		63 205	112 776	310 792	486 773

Certaines propriétés sont greffées d'une redevance advenant la mise en production commerciale.

D'autres informations concernant les engagements sur les propriétés minières se trouvent à la **note 13**.

9- FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

En vertu d'une entente avec le Ministère des Ressources Naturelles, la société a obtenu une subvention de 320 000 \$ sur les dépenses d'exploration admissibles encourues dans trois propriétés et une contribution au fonds de roulement de 82 757 \$ pour la période du 1^{er} octobre au 30 juin 2001.

Les montants relatifs aux dépenses d'exploration ont été imputés en diminution de frais d'exploration :

31 décembre 2000 (vérifié)	30 juin 2001 (non vérifié)
\$	\$
142 405	177 595

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, la société a également reçu d'une société publique une subvention de 10 000 \$ pour les dépenses d'exploration.

	Solde au 31 décembre 2000 (vérifié)	Frais d'exploration	Solde au 30 juin 2001 (non vérifié)
	\$	\$	\$
Grevet-B*	221 245	46 463	267 708
Orphée	235 539	36 386	271 925
Fancamp	7 440	24 126	31 566
Fancamp - B	-	-	-
D'Alembert	6 484	5 785	12 269
Lac Duffault	6 484	17 435	23 919
Matagami	-	-	-
Du Dôme-Matagami	121	47 721	47 842
Rouyn	6 484	16 970	23 454
Cavelier-1	-	6 083	6 083
	483 797	200 969	684 766

* option de gagner un intérêt

9- FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (suite)

	Solde au 31 décembre 1999 (vérifié)	Frais d'exploration	Subvention	Échange	Solde au 31 décembre 2000 (vérifié)
	\$	\$	\$	\$	\$
Du Dôme-Matagami		121			121
Cavga	209 493			(209 493)	-
Desjardins	142 602	266		(142 868)	-
Orphée		355 953	(120 414)		235 539
Grevet B		233 728	(12 483)		221 245
Fancamp		26 948	(19 508)		7 440
Rouyn		6 484			6 484
Lac Dufault		6 484			6 484
D'Alembert		6 484			6 484
Matagami		8 431		(8 431)	-
	352 095	644 899	(152 405)	(360 792)	483 797

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000, trois propriétés ont été échangées pour une nouvelle propriété selon les détails suivants:

Propriétés	Coût	Frais d'exploration	Total
	\$	\$	\$
Desjardins	647	142 868	143 515
Cavga	89	209 493	209 582
Matagami	5 052	8 431	13 483
	5 788	360 792	366 580
		Montant reçu	(50 000)
		Coût de la propriété du Dôme-Matagami	316 580

10- DÉBENTURES CONVERTIBLES

	30 juin (non vérifiés)		31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	\$	\$	\$	\$
Débuture, échéant le 28 décembre 2001, convertible en actions ordinaires au gré de la société, au plus tard le 27 décembre 2001, au cours des actions calculé selon un barème défini dans l'entente; intérêts au taux de 12.5 % composé semestriellement et payables sur une base semestrielle en actions ordinaires au cours des actions défini dans l'entente.	100 000	100 000	100 000	-
Débutures, échéant le 24 janvier 2003, convertibles en actions ordinaires au prix de conversion de 0.25 \$ l'action, intérêts au taux de 12.5 % payables sur une base semestrielle en actions ordinaires de la société au cours des actions défini conformément aux termes de la convention.	125 000	-	-	-
	225 000	100 000	100 000	-

11- CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé:

Nombre illimité d'actions ordinaires, votantes et participantes, sans valeur nominale.

b) Émises et à émettre:

	2001		30 juin (non vérifiés)	2000	
	Nombre d'actions	Montant \$		Nombre d'actions	Montant \$
SOLDE AU DÉBUT	14 899 454	8 600 332		13 010 726	8 043 582
Actions émises:					
Options d'achat d'actions	-	-		50 000	15 000
Acquisition propriété minière	100 000	20 000		-	-
Placement privé	450 000	100 000		526 316	150 000
Règlement de dettes	67 850	64 384		-	-
	617 850	184 384		576 316	165 000
	15 517 304	8 784 716		13 587 042	8 208 582
Actions à émettre:					
Acquisition propriété minière	-	-		350 000	95 000
Règlement de dettes	37 771	6 250		52 412	61 884
	37 771	6 250		402 412	156 884
	15 555 075	8 790 966		13 989 454	8 365 466

11- CAPITAL-ACTIONS (suite)

	31 décembre (vérifiés)			
	2000		1999	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
SOLDE AU DÉBUT	13 010 726	8 043 582	11 647 765	7 158 633
Actions émises :				
Notice d'offre	1 035 000	310 500	-	-
Acquisition propriété minière	250 000	75 000	-	-
Placement privé	526 316	150 000	736 666	110 500
Règlement de dettes	27 412	6 250	437 316	65 598
Exercice d'options d'actions	50 000	15 000	503 153	75 473
	1 888 728	556 750	1 677 135	251 571
	14 899 454	8 600 332	13 324 900	7 410 204
SOLDE AVANT FUSION	-	-	13 324 900	7 410 204
Échange d'actions - fusion				
Ressources Diabex Inc.	-	-	6 662 439	-
Ressources Mafricor Inc.	-	-	4 246 855	33 378
	-	-	10 909 294	7 443 582
Actions émises après fusion:				
Placement privé - Sodemex	-	-	434 782	100 000
Notice d'offre	-	-	1 666 650	500 000
	-	-	2 101 432	600 000
	-	-	13 010 726	8 043 582
Actions à émettre:				
Acquisition – propriété minière	100 000	20 000	-	-
Règlement de dettes	57 850	61 884	25 000	55 634
	157 850	81 884	25 000	55 634
SOLDE À LA FIN	15 057 304	8 682 216	13 035 726	8 099 216

11- CAPITAL-ACTIONS (suite)

c) Actions entières:

Au 30 juin 2001, 3 131 150 actions ordinaires ont été mises en mains tierces et elles ne peuvent être transférées, hypothéquées, nanties ou autrement aliénées sans le consentement de la Commission des valeurs mobilières du Québec ou de tout autre organisme auquel elle pourrait avoir délégué ce pouvoir.

d) Régime d'intéressement au capital :

La société offre un régime d'options d'achat d'actions à un prix fixe aux administrateurs et dirigeants. Le prix de levée correspond à la valeur du marché des actions au moment où elles ont été accordées. La société peut attribuer des options aux administrateurs et dirigeants jusqu'à concurrence de 3 396 760 actions ordinaires.

Le tableau ci-après résume les informations relatives aux options d'achat d'actions en circulation :

	Périodes terminées 30 juin (non vérifiées)			
	2001		2000	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de la période	2 287 500	0.33	1 537 500	0.34
Octroyées	-	-	-	-
Exercées	-	-	(50 000)	0.30
En circulation à la fin de la période	2 287 500	0.33	1 487 500	0.34

	Exercices terminés le 31 décembre (vérifiés)			
	2000		1999	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	1 537 500	0.34	*237 500	0.58
Octroyées	950 000	0.30	1 100 000	0.30
Exercées	(50 000)	0.30	-	-
Ayant fait l'objet d'une forclusion	(150 000)	0.30	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	2 287 500	0.33	1 537 500	0.34

*Suite à la fusion de Ressources Diabex inc. et de Ressources Mafricor inc., les options d'achat d'action en circulation au moment de la fusion ont été maintenues et ont été ajustées quant au nombre et quant au prix de levée sur la base de 2 actions ordinaires de Ressources Diabex inc. pour 1 action de Ressources Metco inc; 503 153 options d'actions ont été exercées au prix de levée de 0.15 \$ par action avant la fusion. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, le nombre des options en circulation au début de l'exercice représente le solde des options restantes en tenant compte des ajustements mentionnés ci-dessus.

11- CAPITAL-ACTIONS (suite)

e) Bons de souscription

Au 30 juin 2001, des bons de souscription émis à des actionnaires suite aux financements privé et public peuvent être exercés comme suit :

- 578 947 bons de souscription au prix de 0.37 \$ l'action jusqu'au 7 septembre 2001.
- 207 000 bons de souscription au prix de 0.40 \$ l'action jusqu'au 22 mai 2002.
- 200 000 bons de souscription au prix de 0.325 \$ l'action jusqu'au 29 juin 2002.
- 250 000 bons de souscription au prix de 0.30 \$ l'action jusqu'au 21 août 2002.
- 500 000 bons de souscription au prix de 0.325 \$ l'action jusqu'au 24 juillet 2002.

12- VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT (déduction faite des effets de regroupement d'entreprise)

	30 juin (non vérifiés)		31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	\$	\$	\$	\$
Débiteurs	104 808	(11 420)	(191 831)	(6 085)
Frais payés d'avance	(6 267)	(4 071)	(3989)	
Créditeurs	(150 680)	49 572	158 798	(93 545)
	(52 139)	34 081	(37 022)	(99 630)
Regroupement :				
Débiteurs	-	-		5 021
Créditeurs	-	-		(66 893)
	(52 139)	34 081	(37 022)	(161 502)

13- ENGAGEMENTS

a) Propriété Orphée

En vertu d'une entente datée du 15 novembre 1999, la société a obtenu de Cambior Inc., l'option d'acquérir un intérêt indivis additionnel de 5 % dans la propriété, en contrepartie de travaux d'exploration totalisant 450 000 \$ répartis sur une période de trois ans selon l'échéancier suivant:

- 100 000 \$ au plus tard le 15 novembre 2000.
- 150 000 \$ au plus tard le 15 novembre 2001.
- 200 000 \$ au plus tard le 15 novembre 2002.

Avec un avis écrit de 30 jours, la société peut renoncer à l'exercice de l'option en tout temps, sans compensation ni indemnité.

Les intérêts de Cambior Inc. dans cette propriété ont été transférés subséquemment à Breakwater Ressources Inc.

13- ENGAGEMENTS (suite)

La société a réalisé les montants suivants en travaux d'exploration :

31 décembre 2000 (vérifié)	30 juin 2001 (non vérifié)
\$	\$
355 953	392 339

b) Propriété Grevet B

En vertu d'une entente datée du 9 février 1999 et modifiée le 12 janvier 2000, la société a obtenu de Cambior Inc., l'option d'acquérir un intérêt de 100 % dans la propriété, en contrepartie de : 150 000 \$ de travaux d'exploration et une étude de faisabilité au plus tard le 12 juillet 2001. La société dispose d'un délai de deux ans pour la mise en production commerciale. La propriété est greffée d'une royauté advenant la mise en production commerciale.

La société a réalisé les montants suivants en travaux d'exploration :

31 décembre 2000 (vérifié)	30 juin 2001 (non vérifié)
\$	\$
233 728	280 191

c) Propriété du Dôme-Matagami

Le 10 novembre 2000, la société a signé avec Soquem inc. une entente par laquelle, elle a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans 76 claims miniers faisant partie de la propriété du Dôme-Matagami, située dans les cantons de Galinée et Cavelier, de la province de Québec.

Pour acquérir cette option, la société devra effectuer pour 125 000 \$ en travaux d'exploration au plus tard le 10 novembre 2002; Soquem inc. est responsable de la gérance des travaux durant la période d'option. Avec un avis écrit de 30 jours, la société peut renoncer à l'exercice de l'option en tout temps, sans compensation ni indemnité.

Lorsque l'option sera levée, une entreprise en co-participation sera alors formée. Le financement des travaux subséquents devra se faire au prorata des intérêts respectifs de deux partenaires.

d) Propriété Fancamp

En vertu d'une entente signée le 11 février 2000 avec Fancamp exploration Ltd, la société a acquis un intérêt indivis de 75 % dans 36 claims miniers situés dans le canton de Mountain en contrepartie de l'émission de :

- 100 000 actions ordinaires au premier anniversaire de l'entente.
- 150 000 actions ordinaires au deuxième anniversaire de l'entente.

Les actions ont été émises et sont détenues in trust pour le compte du vendeur. Subséquemment, la société a acquis par jalonnement 12 claims additionnels.

La propriété est greffée d'une redevance de 0.5 % dont la moitié est rachetable au début de la production pour 250 000 \$.

Suite aux dépenses encourues sur la propriété durant l'année, Ressources Metco inc. détient un intérêt de 82 % au 30 juin 2001.

14- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

- a) La société a effectué avec des sociétés dont les administrateurs sont également administrateurs de Ressources Metco Inc. et avec certains administrateurs, les transactions suivantes:

	30 juin (non vérifiés)		31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	\$	\$	\$	\$
Frais d'administration	67 578	4 813	27 625	9 130
Honoraires de gestion	32 400	15 000	26 400	-
Travaux d'exploration – Honoraires	23 653	31 500	63 000	-
Travaux d'exploration - Dépenses	-	16 601	28 337	-

La direction considère que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec les tiers non apparentés; ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange représentant le montant de la contrepartie payée.

- b) Les montants suivants sont inclus dans les créditeurs et frais courus à payer:

	30 juin (non vérifiés)		31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	\$	\$	\$	\$
Dû à un administrateur	-	-	-	7 985
Sociétés apparentées	10 504	-	20 993	-

15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES FUTURS

- a) L'avantage fiscal provenant du report de pertes n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes, susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices à venir et, conséquemment, de diminuer les impôts sur le revenu s'élèvent approximativement à 1 023 800 \$ et expirent comme suit:

<u>Année d'origine</u>	<u>Montant</u> \$	<u>Année d'expiration</u>
1994	194 800	2001
1995	137 700	2002
1996	192 000	2003
1997	166 300	2004
1998	99 400	2005
1999	83 200	2006
2000	150 400	2007

- b) Au 31 décembre 2000 la base fiscale des actifs miniers totalisait environ 4 690 000 \$. Cette base fiscale pourra être utilisée pour réduire le revenu imposable futur sur une période indéterminée.
- c) Le solde non amorti, à des fins fiscales, des frais relatifs à l'émission d'actions totalisaient environ 83 500 \$ et sera déductible au cours des quatre prochains exercices.

15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES FUTURS (suite)

d) Les éléments importants d'actifs et de passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	Périodes terminées le 30 juin (non vérifiées)		Exercices terminés le 31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	\$	\$	\$	\$
Taux d'imposition fédéral et provincial de 38.27 % et 37.02 % en 2001				
Actifs d'impôts futurs				
Écarts temporaires liés aux actifs miniers	1 301 000	1 461 900	1 423 400	1 706 800
Report de pertes prospectifs	424 700	379 800	391 800	352 700
Avantage fiscal des frais d'émission d'actions	32 200	20 200	31 900	15 300
	1 757 900	1 861 900	1 847 100	2 074 800
Provision pour moins-value	(1 757 900)	(1 861 900)	(1 847 100)	(2 074 800)
Passifs d'impôts futurs net	-	-	-	-

- La charge fiscale de la société se compose comme suit :

	Périodes terminées le 30 juin (non vérifiées)		Exercices terminés le 31 décembre (vérifiés)	
	2001	2000	2000	1999
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(143 542)	(139 018)	(138 520)	(253 543)
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 38.27 % et 37.02 % en 2001	(53 100)	(53 200)	(53 000)	(97 000)
Fais d'émission d'action, sans incidence sur les résultats	(300)	(4 900)	(16 600)	(15 300)
Provision pour moins-value	(89 200)	(212 900)	(227 700)	356 500
Divers	142 600	271 000	297 300	(244 200)
	-	-	-	-

16- ÉVENTUALITÉS

Les opérations de la société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la société opère en conformité avec les lois et les règlements présentement en vigueur.

17- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices précédents ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation adoptée dans la période courante.

18- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- a) Le 5 juillet 2001, 975 000 options d'achat d'actions ont été consenties aux administrateurs, dirigeants et conseillers en vertu du régime d'options d'actions; ces options peuvent être exercées aux prix de 0.20 \$ l'action, échéant le 5 juillet 2011.
- b) Le 23 juillet 2001, 28 953 actions ordinaires étaient à émettre en règlement des intérêts semestriels sur une débenture. En septembre 2001, une demande a été faite concernant cette émission représentant un montant de 4 687,50 \$.
- c) Le 31 août 2001, la société a signé une entente de coparticipation, avec Soquem inc. sur les propriétés Naomi, La Ronde, Eau Jaune et Wachigamau; l'entente stipule que les deux partenaires ont chacun un intérêt indivis de 50 % dans les propriétés et ont contribué à une mise initiale de 6 000 \$ chacun. L'intérêt respectif dans les propriétés est sujet à une clause de dilution normale. Si l'intérêt d'une partie est dilué à moins 15 %, celui-ci est automatiquement converti en une redevance de 1.5 % NSR. Soquem inc. s'occupera de la gérance des travaux sur les propriétés.
- d) Le 19 septembre 2001, la société a signé une entente avec «Canaccord Capital» afin que ladite corporation agisse à titre de placeur pour compte lors de l'appel public à l'épargne prévu à l'automne 2001.
- e) Le 26 septembre 2001, la société a signé une entente proposée dans le cadre du Programme de soutien aux sociétés juniors d'exploration en vue de l'obtention d'une aide financière du Ministère des Ressources Naturelles.
- f) En vertu d'une convention de placement pour compte en date du 2001, la compagnie procède à l'émission d'un minimum de 120 unités A et 200 unités B (320 000 \$) («l'offre minimale») et d'un maximum de 1 175 unités A, de 200 unités B et de 200 unités C (1 575 000 \$) («l'offre maximale»). Aucune unité ne sera vendue à moins que l'offre minimale n'ait été souscrite. Le placeur pour compte recevra une rémunération de 10 % du montant total des souscriptions d'unités A et B reçues et acceptées par la compagnie.

Chaque unité A, au prix de 1 000 \$ chacune, est composée de :

- ● actions ordinaires accréditives de la compagnie au prix de ● l'action;
- ● actions ordinaires de la compagnie au prix de ● \$ l'action; et
- ● bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la compagnie jusqu'au ● 2003.

Chaque unité B, au prix de 1 000 \$ chacune, est composée de :

- ● actions ordinaires de la compagnie au prix de ● l'action; et
- ● bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la compagnie jusqu'au ● 2003.

Chaque unité C, au prix de 1 000 \$ chacune et offerte au bénéfice exclusif de Sidex, est composée de :

- ● actions ordinaires de la compagnie au prix de ● l'action; et
- ● bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la compagnie jusqu'au ● 2003.

En contrepartie, la compagnie s'engage à encourir des frais d'exploration au Canada (FEC) au plus tard le 31 décembre 2002 pour un montant égal à 96 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et 940 000 \$ dans le cas de l'offre maximale et, à payer les frais d'émission et la rémunération du placeur pour compte.

RESSOURCES MAFRICOR INC.

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ**

LE 31 DÉCEMBRE 1998

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
RESSOURCES MAFRICOR INC.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **RESSOURCES MAFRICOR INC.** au 31 décembre 1998 et les états consolidés des résultats et du déficit et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

(s) Gouin Leblanc
Comptables Agréés

Montréal, Québec
Le 26 mai 1999

RESSOURCES MAFRICOR INC.

**RÉSULTATS ET DÉFICIT CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ**

LE 31 DÉCEMBRE 1998

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
Frais d'exploration	9 906 \$	- \$
Frais d'administration et perte nette	<u>2 263</u>	<u>10 661</u>
	12 169	10 661
Déficit au début	<u>2 247 039</u>	<u>2 236 378</u>
Déficit à la fin	<u>2 259 208 \$</u>	<u>2 247 039 \$</u>
Déficit à la fin	<u>2 259 208 \$</u>	<u>2 247 039 \$</u>

RESSOURCES MAFRICOR INC.

**MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ**

LE 31 DÉCEMBRE 1998

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
EXPLOITATION		
Perte nette	(12 169) \$	(10 661) \$
Créditeurs	9 583	1 196
Effet à payer	<u>48 086</u>	<u>-</u>
LIQUIDITÉS PRODUITES (UTILISÉES)	<u>45 500</u>	<u>(9 465)</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition – propriétés minières	<u>(47 986)</u>	<u>-</u>
FINANCEMENT		
Avances d'actionnaires	<u>10</u>	<u>16 020</u>
(DIMINUTION) AUGEMENTATION	(2 476)	6 555
DE LA TRÉSORERIE		
Trésorerie au début	<u>6 555</u>	<u>-</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	4 079	6 555

RESSOURCES MAFRICOR INC.

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1998

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	<u>4 079 \$</u>	<u>6 555 \$</u>
PROPRIÉTÉS MINIÈRES (NOTE 3)	<u>47 986</u>	<u>-</u>
	<u><u>52 065 \$</u></u>	<u><u>6 555 \$</u></u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	10 779 \$	1 196 \$
Avances d'actionnaires (Note 4)	16 030	16 020
Effet à payer sans intérêts (Note 3)	<u>48 086</u>	<u>-</u>
	<u><u>74 895 \$</u></u>	<u><u>17 216 \$</u></u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES (NÉGATIF)		
CAPITAL-ACTIONS (Note 5)	2 236 378	2 236 378
DÉFICIT	<u>(2 259 208)</u>	<u>(2 247 039)</u>
	<u><u>22 830</u></u>	<u><u>(10 661)</u></u>
	<u><u>52 065 \$</u></u>	<u><u>6 555 \$</u></u>

Pour le conseil,

(s) Pierre J. Boudreault Administrateur

(s) Robert Deraçon Administrateur

RESSOURCES MAFRICOR INC.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ**

LE 31 DÉCEMBRE 1998

NOTE 1) ÉNONCÉ DE PRATIQUE COMPTABLE

Les états financiers consolident les postes de la société avec ceux de sa filiale entièrement contrôlée 9069-0900 Québec Inc. acquise le 31 décembre 1998.

NOTE 2) STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée selon la Loi sur les compagnies (Québec), est inopérante.

NOTE 3) PROPRIÉTÉS MINIÈRES

- a) Les propriétés minières représentent un intérêt de 45 % dans 29 claims miniers situés dans le canton Mountain et sont assujettis au paiement de l'effort à payer.
- b) Les propriétés minières seront imputées aux opérations lorsque leur exploitation commencera ou lors de l'abandon de ceux-ci.

NOTE 4) AVANCES D'ACTIONNAIRES

Ces avances ne portent pas de taux d'intérêt spécifique et devraient être remboursées au cours du prochain exercice.

NOTE 5) CAPITAL-ACTIONS

Autorisé:

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Émis et payé :

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
3 996 855 actions	<u>2 236 378 \$</u>	<u>2 236 378 \$</u>

NOTE 6) IMPÔTS ET PROPRIÉTÉS MINIÈRES

- a) L'avantage fiscal provenant des pertes comptables n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes susceptibles de réduire les impôts sur le revenu et propriétés minières des exercices futurs sont constituées d'écarts temporaires à reporter sur une période indéterminée et s'élèvent à 754 675 \$ aux fins d'impôts sur le revenu et à 283 000 \$ aux fins de propriétés minières.

RESSOURCES MAFRICOR INC.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ**

LE 31 DÉCEMBRE 1998

NOTE 6) IMPÔTS ET PROPRIÉTÉS MINIÈRES (Suite)

- b) De plus, la société dispose de pertes fiscales de 42 098 \$ dont les dates limites pour qu'elle puisse se prévaloir de l'avantage fiscal, non comptabilisé aux états financiers, sont les suivantes:

31 décembre 2004	39 835 \$
31 décembre 2005	<u>2 263</u>
	<u>42 098 \$</u>

NOTE 7) ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Subséquent à la fin de l'exercice, la société a signé une entente par laquelle elle peut acquérir 100 % de l'intérêt de Cambior Inc. dans le projet "Grevet B" en contrepartie de travaux d'exploration et de définition du dépôt d'une valeur de 150 000 \$ au cours de la période se terminant le 6 juillet 2000, de la production d'une étude de faisabilité à la fin de la dite période et de royalties à Cambior Inc. suite à une décision positive de mise en production.

De plus, en vertu d'ententes signées en 1999, la société peut acquérir un intérêt additionnel de 5 % au 45 % qu'elle possède dans les 29 claims miniers situés dans le canton de Mountain en engageant des travaux d'exploration totalisant 450 000 \$ répartis selon l'échéancier suivant :

100 000 \$	avant le 10 février 2000
150 000 \$	supplémentaires avant le 10 février 2001
200 000 \$	supplémentaires avant le 10 février 2002

NOTE 8) ÉVENTUALITÉ

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RESSOURCES MAFRICOR INC.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ**

LE 31 DÉCEMBRE 1998

NOTE 8) ÉVENTUALITÉ (Suite)

En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

**ÉTATS FINANCIERS
FINANCIAL STATEMENTS**

**RESSOURCES DIABEX INC.
DIABEX RESOURCES INC.**

**31 décembre 1998
December 31, 1998**

Ressources Diabex inc.

Constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les
compagnies du Québec

BILAN
[note 1]

Au 31 décembre

Diabex Resources Inc.

Incorporated under Part 1A of the Québec
Companies Act

BALANCE SHEET
[note 1]

As at December 31

	1998 \$	1997 \$	
ACTIF			ASSETS
Actif à court terme			Current assets
Encaisse	9 791	9 673	Cash
Débiteurs	833	2 539	Accounts receivable
	10 624	12 212	
Propriétés minières <i>[notes 3 et 5]</i>	498 174	467 287	Mining properties <i>[notes 3 and 5]</i>
	508 798	479 499	
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY
Passif à court terme			Current liabilities
Créditeurs et frais courus <i>[notes 5 et 8]</i>	155 264	59 698	Accounts payable and accrued liabilities <i>[notes 5 and 8]</i>
Avoir des actionnaires			Shareholders' equity
Dépôts sur émission d'actions <i>[note 4]</i>	110 500	—	Deposits on issue of shares <i>[note 4]</i>
Capital-actions <i>[note 4]</i>	7 158 633	7 144 633	Capital stock <i>[note 4]</i>
Déficit	(6 915 599)	(6 724 832)	Deficit
	353 534	419 801	
	508 798	479 499	

Voir les notes afférentes aux états financiers

See accompanying notes

Au nom du conseil d'administration,
On behalf of the Board:

(s) Robert Ayotte, Administrateur/Director

(s) Edward W. Rosenbaum, Administrateur/Director

Ressources Diabex inc.**Diabex Resources Inc.****ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT**
*[note 1]***STATEMENT OF LOSS AND DEFICIT**
[note 1]

Exercice terminé le 31 décembre

Year ended December 31

	1998	1997	
	\$	\$	
REVENUS			REVENUES
Revenus d'intérêts	—	2 009	Interest income
CHARGES			EXPENSES
Frais de gestion <i>[note 5]</i>	13 976	25 298	Management fees <i>[note 5]</i>
Honoraires professionnels	18 384	11 370	Professional fees
Frais d'administration et autres	66 632	93 030	Administrative expenses and other
	98 992	129 698	
Perte avant radiation de propriétés minières	98 992	127 689	Loss before write-off of mining properties
Radiation de propriétés minières <i>[note 3]</i>	80 224	679 577	Write-off of mining properties <i>[note 3]</i>
Perte nette	179 216	807 266	Net loss
Déficit au début de l'exercice	6 724 832	5 914 818	Deficit, beginning of year
Frais d'émission d'actions	11 551	2 748	Share issue expenses
Déficit à la fin de l'exercice	6 915 599	6 724 832	Deficit, end of year
Perte nette par action <i>[note 4]</i>	0,02	0,07	Net loss per share <i>[note 4]</i>
Voir les notes afférentes aux états financiers			See accompanying notes

Ressources Diabex inc.**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA
SITUATION FINANCIÈRE***[note 1]*

Exercice terminé le 31 décembre

Diabex Resources Inc.**STATEMENT OF CHANGES IN
FINANCIAL POSITION***[note 1]*

Year ended December 31

	1998	1997	
	\$	\$	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			OPERATING ACTIVITIES
Perte nette	(179 210)	(807 266)	Net loss
Éléments imputés à l'exploitation ne nécessitant pas de sorties de fonds à court terme			Add charges to operations not requiring a current cash payment
Radiation de propriétés minières	80 220	679 577	Write-off of mining properties
	(98 990)	(127 689)	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	97 270	(3 192)	Net change in non-cash working capital balances related to operations
Liquidités utilisées pour des activités d'exploitation	(1 720)	(130 881)	Cash used in operating activities
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			INVESTING ACTIVITIES
Travaux d'exploration engagés	(111 110)	(314 126)	Exploration work incurred
Liquidités utilisées pour des activités d'investissement	(111 110)	(314 126)	Cash used in investing activities
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			FINANCING ACTIVITIES
Capital-actions à émettre	110 500	—	Capital stock to issue
Émission de capital-actions	14 000	237 669	Issuance of capital stock
Frais d'émission d'actions	(11 550)	(2 748)	Share issue expenses
Liquidités provenant des activités de financement	112 950	234 921	Cash provided by financing activities
Augmentation (diminution) des liquidités de l'exercice	118	(210 086)	Increase (decrease) in cash during the year
Encaisse au début de l'exercice	9 673	219 759	Cash, beginning of year
Encaisse à la fin de l'exercice	9 791	9 673	Cash, end of year

*Voir les notes afférentes aux états financiers**See accompanying notes*

GÉNÉRALITÉS

La compagnie a été constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec. Les principales activités de la compagnie sont l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières en Amérique.

1) HYPOTHÈSE SUR LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus d'après la convention de la continuité de l'exploitation qui suppose la réalisation des éléments d'actif et le règlement des éléments de passif dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

Dans le cadre de ses opérations, la compagnie doit obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

La capacité de la société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur l'obtention de nouveaux fonds. La réalisation de cet objectif ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Les états financiers ne comportent aucun redressement ni reclassement d'éléments d'actif et de passif qui pourraient s'avérer nécessaires si la compagnie se montrait incapable de poursuivre ses activités.

GENERAL

The Company was incorporated under Part 1A of the Québec Companies Act. Its operations consist primarily of the acquisition, exploration and development of mining properties in the Americas.

1. GOING CONCERN ASSUMPTION

These financial statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles on a going concern basis which assumes the realization of assets and discharge of liabilities in the normal course of business for the foreseeable future.

In the course of its operations, the Company must periodically raise additional funds to continue its operations, and while it has been successful in doing so in the past, there can be no assurance that it will be able to do so in the future.

The Company's ability to continue as a going concern is dependent upon raising additional funds. The outcome of these matters cannot be predicted at this time. These financial statements do not include any adjustments to the amounts and classifications of assets and liabilities which might be necessary should the Company be unable to continue its operations.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Propriétés minières

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût et comprennent les coûts d'option pour acquérir les intérêts indivis et les frais d'exploration encourus sur ces propriétés.

Le coût des propriétés minières ainsi que les frais d'exploration encourus sur des propriétés minières non productives sont reportés jusqu'à ce qu'elles soient en exploitation ou abandonnées.

En cas d'abandon, les propriétés minières ainsi que les frais d'exploration encourus sont réduits à leur valeur estimative de réalisation nette.

Frais d'émission d'actions

Les frais reliés à l'émission d'actions sont comptabilisés au déficit de l'exercice au cours duquel les actions sont émises.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif et de passif et les dépenses sont convertis aux taux en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Mining properties

Mining properties are recorded at cost and include the costs of options to acquire undivided interests as well as exploration costs incurred on these properties.

The cost of mining properties and the exploration expenses incurred on these non-producing mining properties are deferred until they are in production or abandoned.

In the event of an abandonment, mining properties and the exploration expenses incurred thereon are written down to their estimated net realizable value.

Share issue expenses

Share issue expenses are charged to the deficit in the year in which the shares are issued.

Foreign currency translation

Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated at exchange rates in effect at the balance sheet date, whereas other assets and liabilities and expenses are translated at exchange rates in effect at transaction dates. Gains and losses are included in the earnings for the year.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [Suite]

Titres accréditifs

Les montants comptabilisés à l'égard des titres accréditifs de la compagnie et les dépenses d'exploration correspondantes sont réduits du montant de la prime reçue pour ce genre de titres, en sus de leur valeur marchande en vigueur au moment de leur souscription, ce qui représente l'avantage fiscal transféré aux souscripteurs.

Perte nette par action

La perte nette par action est calculée en fonction de la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice.

3) PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Dans le cours normal des affaires, la compagnie conclut des ententes lui permettant d'acquérir ou de céder des intérêts indivis dans des propriétés minières. Ces intérêts indivis sont normalement acquis ou cédés en contrepartie de paiements comptants, de capital-actions et de frais d'exploration à être engagés selon différents échéanciers.

Le recouvrement des coûts sur les propriétés minières et des dépenses d'exploration reportées y afférents dépend de l'existence en quantité suffisante de minerai, de l'obtention, du maintien et du renouvellement des intérêts de la compagnie dans les propriétés minières, de la possibilité pour la compagnie d'obtenir le financement nécessaire pour la mise en exploitation de ces propriétés et de la rentabilité de la production future.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES [Cont'd]

Flow-through instruments

Amounts recorded with respect to flow-through instruments of the Company and the corresponding exploration expenses are reduced by the amount of the premium received for these types of instruments, in excess of their market value when they are subscribed, which represents the income tax benefit transferred to the subscribers.

Net loss per share

Net loss per share is computed using the weighted average number of common shares outstanding during the year.

3. MINING PROPERTIES

In the normal course of business, the Company enters into agreements to acquire or assign undivided interests in mining properties. These undivided interests are usually acquired or assigned for a consideration of a cash payment, capital stock and exploration expenses to be incurred according to different schedules.

The recovery of mining property costs and the related deferred exploration expenses depends on finding a sufficient quantity of ore, acquiring, maintaining and renewing the Company's interests in the mining properties and on its ability to obtain the necessary financing for putting these properties into production, as well as on the profitability of future production.

3) PROPRIÉTÉS MINIÈRES [Suite]

La compagnie détient des participations dans les propriétés minières suivantes :

3. MINING PROPERTIES [Cont'd]

The Company holds interests in the following mining properties:

Propriétés/ Properties	Intérêts/ Interest %	Solde au/ Balance as at 31-12-1997 \$	Coûts d'option/ Option costs \$	Frais encourus/ Expenses incurred \$	Radiation/ Write-off \$	Solde au/ Balance as at 31-12-1998 \$
Canada						
Malartic-Groupe 3, 5, 6	100	73 717	—	—	—	73 717
Vauquelin	100	67 106	—	—	—	67 106
Chaste	100	177	—	—	—	177
Desboues	100	617	—	—	—	617
Malartic (Audet)	100	331	—	—	—	331
Rochebeaucourt	100	529	—	—	—	529
Soissons	100	1 145	—	—	—	1 145
Pascalis	100	22	—	—	—	22
Cavga [a]	50	233 573	—	9 584	—	243 157
Desjardins	50	151 240	—	7 303	—	158 543
Timmins [note 4]	100	7 000	14 000	—	—	21 000
États-Unis						
William Brothers [b]	—	—	—	80 224	(80 224)	—
		535 457	14 000	97 111	(80 224)	566 344
Prime sur émission d'actions accréditives/ Flow-through share issue premium		(68 170)	—	—	—	(68 170)
		467 287	14 000	97 111	(80 224)	498 174

Des redevances seront versées dans le cas de l'exploitation commerciale de certaines propriétés

Royalties are payable in the event of the commercial operation of certain properties.

a) Cavga

En vertu d'une entente conclue avec la SOQUEM le 24 octobre 1994, la compagnie a acquis un intérêt indivis de 50 % dans la propriété minière en dépensant 200 000 \$ en travaux d'exploration. En date du 31 décembre 1998, la compagnie a encouru un total de 243 157 \$ en travaux d'exploration. L'excédent de 43 157 \$ des dépenses encourues sera porté en diminution des obligations futures de la compagnie envers la SOQUEM.

[a] Cavga

Under an agreement entered into with SOQUEM on October 24, 1994, the Company acquired a 50% undivided interest in the mining property by spending \$200,000 for exploration work. As at December 31, 1998, the Company had incurred expenses totaling \$243,157 in exploration work. The additional \$43,157 of costs incurred will reduce future commitments of the Company to SOQUEM.

b) William Brothers

Au cours de l'exercice, la compagnie s'est retirée du projet. Les dépenses d'exploration encourues ont été radiées.

[b] William Brothers

During the year, the Company abandoned the project. The exploration expenses incurred have been written off.

4) CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, votantes.

Un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série, non votantes et dont les droits, privilèges, restrictions et conditions seront déterminés par les administrateurs avant leur émission.

1998

\$

4. CAPITAL STOCK

Authorized

An unlimited number of voting common shares, without par value.

An unlimited number of preferred shares, issuable in series, non-voting and having the rights, privileges, restrictions and conditions determined by the directors prior to their issuance.

1997

\$

Émis et payé

11 647 765 actions ordinaires

[11 547 765 en 1997]

7 158 633

Issued and fully paid

11,647,765 common shares

7 144 633 [11,547,765 in 1997]

Au cours de l'exercice, la compagnie a émis 100 000 actions ordinaires pour une contrepartie d'un paiement d'option sur une propriété minière d'une valeur de 14 000 \$ [679 054 actions ordinaires pour une contrepartie en espèce de \$237,669 en 1997].

Au 31 décembre 1998, le nombre d'actions ayant servi à calculer la perte nette par action, selon la méthode de la moyenne pondérée est de 11 641 738 actions [11 017 254 en 1997].

Au 31 décembre 1998, 600 000 actions ordinaires sont entières.

Dépôts sur émission d'actions

Durant l'exercice, la société a reçu en espèce \$110,500 en dépôts sur émission d'actions et s'engage à émettre en contrepartie 736 666 actions ordinaires [0,15 \$ l'action] et 666 666 bons de souscription à 0,20 \$.

During the year, the Company issued 100,000 common shares in exchange for a mining property with a fair value of \$14,000 [679,054 common shares for a cash consideration of \$237,669 in 1997].

As at December 31, 1998, the number of shares used to compute the net loss per share based on the weighted average was 11,641,738 shares [11,017,254 in 1997].

As at December 31, 1998, 600,000 common shares were held in escrow.

Deposits on issue of shares

During the year, the Company received \$110,500 as deposits on issue of shares and committed to issue 736,666 common shares [\$0.15 per share] and 666,666 warrants at \$0.20.

4) CAPITAL-ACTIONS [Suite]

Options d'achat d'actions et bons de souscription

La compagnie a accordé des options d'achat à l'intention des dirigeants, administrateurs et employés clés. Au 31 décembre 1998, le nombre d'options accordé porte sur 1 055 000 actions ordinaires à des prix d'exercice variant entre 0,15 \$ et 0,60 \$. Ces options viennent à échéance entre 1999 et 2007. Le prix de levée des options correspond à la valeur du marché des actions au moment où elles ont été accordées.

De plus, la compagnie a accordé 679 054 bons de souscription donnant le droit de souscrire à 679 054 actions ordinaires à un prix de souscription de 0,455 \$ et venant à échéance en 1999.

5) OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Durant l'exercice, des opérations entre compagnies apparentées ont eu lieu. Ces compagnies sont apparentées car des administrateurs de la compagnie sont également administrateurs des autres corporations.

Au 31 décembre 1998, les comptes à payer incluent un solde de 30 725 \$ [21 532 \$ en 1997] à payer à deux compagnies apparentées et un solde de 63 830 \$ [22 114 \$ en 1997] à payer à un administrateur de la compagnie relativement à des recharges de frais d'administration [voir note 8].

4. CAPITAL STOCK [Cont'd]

Stock options and warrants

The Company has granted stock options to its officers, directors and key employees. As at December 31, 1998, the Company has granted stock options for 1,055,000 common shares at exercise prices ranging from \$0.15 to \$0.60 and expiring from 1999 to 2007. The exercise price corresponds to the market value of the shares when the options were granted.

In addition, the Company granted 679,054 warrants for the right to subscribe for 679,054 common shares at an exercise price of \$0.455 and expiring in 1999.

5. RELATED PARTY TRANSACTIONS

Transactions were entered into with related companies during the year. These companies are related since directors of the Company were also directors of the other companies.

As at December 31, 1998, accounts payable include an amount of \$30,725 [\$21,532 in 1997] payable to two related companies and an amount of \$63,830 [\$22,114 in 1997] is payable to a director related to administrative expenses recharged by him [see note 8].

5) OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS [Suite]**5. RELATED PARTY TRANSACTIONS
[Cont'd]**

	1998	1997
	\$	\$
Frais d'administration	31 095	25 785Administrative expenses
Frais de gestion	13 976	12 798Management fees
Travaux d'exploration	66 683	185 182Exploration expenses
Acquisition de propriétés minières	—	40 431Mining properties

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

These transactions are in the normal course of operations and are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties.

6) PERTES ADMISSIBLES AUX FINS D'IMPÔT**6. TAX LOSSES CARRIED FORWARD**

Au 31 décembre 1998, la compagnie a accumulé des pertes aux fins de l'impôt sur le revenu pour un montant d'environ 900 000 \$ qui pourraient servir à réduire le revenu imposable des années futures. Ces pertes viendront à échéance entre 1999 et 2005. L'avantage fiscal découlant de ces pertes n'a pas été comptabilisé aux états financiers.

As at December 31, 1998, the Company has accumulated losses for tax purposes of approximately \$900,000 which can be used to reduce taxable income in future years. These losses expire between 1999 and 2005. The tax benefit related to these losses has not been recorded in the financial statements.

Au 31 décembre 1998, la base fiscale des actifs miniers totalisait environ 4 200 000 \$.

As at December 31, 1998, the tax basis of the mining assets totalled approximately \$4,200,000.

7) INSTRUMENTS FINANCIERS

Actif et passif financiers à court terme

Les valeurs comptables de ces éléments d'actif et de passif constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les actifs financiers à court terme comprennent l'encaisse et les débiteurs. Les passifs financiers à court terme comprennent les créditeurs et frais courus.

8) ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 25 février 1999, l'administrateur Peter Duhaime a démissionné de ses fonctions et a signé une quittance finale sur les comptes payables qui lui étaient dus de 63 830 \$.

9) ÉVENTUALITÉ

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la compagnie, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

7. FINANCIAL INSTRUMENTS

Short-term financial assets and liabilities

The carrying amounts of these assets and liabilities are a reasonable estimate of the fair values because of the short maturity of these instruments. Short-term financial assets comprise cash and accounts receivable. Short-term financial liabilities comprise accounts payable and accrued liabilities.

8. SUBSEQUENT EVENT

On February 25, 1999, Peter Duhaime, Director, resigned and signed a discharge in respect of accounts payable owing to him, amounting to \$63,830.

9. CONTINGENCY

The Year 2000 Issue arises because many computerized systems use two digits rather than four to identify a year. Date-sensitive systems may recognize the year 2000 as 1900 or some other date, resulting in errors when information using year 2000 dates is processed. In addition, similar problems may arise in some systems which use certain dates in 1999 to represent something other than a date. The effects of the Year 2000 Issue may be experienced before, on, or after January 1, 2000, and, if not addressed, the impact on operations and financial reporting may range from minor errors to significant systems failure which could affect an entity's ability to conduct normal business operations. It is not possible to be certain that all aspects of the Year 2000 Issue affecting the Company, including those related to the efforts of customers, suppliers, or other third parties, will be fully resolved.

ATTESTATION DE METCO

Le 6 novembre 2001

Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

RESSOURCES METCO INC.

(s) Florent J. Gauthier
Florent J. Gauthier
Administrateur et président

(s) Jean-Guy Masse
Jean-Guy Masse
Administrateur, président du conseil
d'administration et trésorier

Au nom du conseil d'administration

(s) Edward W. Rosenbaum
Brig. Gén. Edward W. Rosenbaum
Administrateur

(s) Richard Brissenden
Richard Brissenden
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE

Le 6 novembre 2001

À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

LA CORPORATION CANACCORD CAPITAL

(s) Jean-Yves Bourgeois
Jean-Yves Bourgeois